

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)

ENQUETE MODULAIRE ET PERMANENTE AUPRES
DES MENAGES (EMOP)



**CONSOMMATION, PAUVRETE ET
BIEN-ETRE DES MENAGES**

RAPPORT ANNUEL

PASSAGES 1 - 4 (Janvier-Décembre 2025)

Mai 2026



TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES FIGURES.....	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
PERSONNELS DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP-2025.....	VII
PERSONNEL RESPONSABLE DE LA COLLECTE PAR REGION.....	IX
AVANT PROPOS.....	XIV
RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	XV
RESUME.....	XIX
INTRODUCTION.....	1
BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP.....	4
EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	5
DEFINITION DES CONCEPTS CLES.....	6
1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES.....	9
1.1. Consommation des ménages.....	9
1.2. Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation.....	11
1.3. Poids des principaux produits alimentaires consommés.....	13
2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE.....	16
2.1. Concepts et mesures de la pauvreté.....	16
2.2. Détermination des seuils de pauvreté.....	16
2.3. Unité d'analyse.....	18
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE.....	19
3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté.....	19
3.2. Effort d'investissement.....	21
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté.....	22
3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté.....	23
3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire.....	27
3.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête.....	31
4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ.....	32
4.1. Santé et pauvreté.....	32
4.2. Pauvreté selon le secteur d'activité.....	33
4.3. Occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres.....	35
5. AUTRES ASPECTS DU BIEN-ETRE.....	37
5.1. Dynamique de la possession des biens durables.....	37
5.2. Accès aux services sociaux de base.....	44
5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base.....	52
6. ANALYSE DE L'INEGALITE.....	65
CONCLUSION.....	67
ANNEXES.....	I
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE.....	I
ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES.....	VI
ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE	VIII
ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2025.....	XVI
ANNEXE 5 : MIGRATIONS ET TRANSFERTS DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2025.....	XX
REFERENCES.....	XXIII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0.1 : Quelques indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) suivis dans l'EMOP en lien avec la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement durable (SNEDD)	XV
Tableau 0.2 : Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)	2
Tableau 0.3 : Structure de l'échantillon avant et après l'enquête	5
Tableau 1.1 : Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA)	9
Tableau 1.2 : Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)	10
Tableau 1.3 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)	11
Tableau 1.4 : Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)	12
Tableau 1.5 : Part des dépenses de consommation par fonction selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)	12
Tableau 1.6 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)	13
Tableau 1.7 : Poids des principaux produits alimentaires consommés par ordre d'importance	14
Tableau 1.8 : Les dix produits non-alimentaires les plus achetés par milieu	15
Tableau 2.1 : Evolution des seuils et incidences de pauvreté	18
Tableau 3.1 : Indices de pauvreté par région (%)	20
Tableau 3.2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)	21
Tableau 3.3 : Effort d'investissement par région et par milieu de résidence	22
Tableau 3.4 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%)	23
Tableau 3.5 : Evolution du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe du CM (%)	24
Tableau 3.6 : Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par région selon le niveau de pauvreté (%)	25
Tableau 3.7 : Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe du CM et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)	27
Tableau 4.1 : Les activités non rémunérées des chefs de ménages pauvres selon le milieu (%)	36
Tableau 5.1 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)	54
Tableau 5.2 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)	55
Tableau 5.3 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)	57
Tableau 5.4 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)	58
Tableau 5.5 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)	60
Tableau 5.6 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)	61
Tableau 6.1 : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe	65
Tableau A2 1: Répartition de l'échantillon entre les strates	VI
Tableau A2 2: Répartition des ménages selon la présence au passage	VI
Tableau A2 3: Participation des ménages selon le nombre passage	VI
Tableau A2 4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages	VII

Tableau A3 1: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%)	VIII
Tableau A3 2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu	VIII
Tableau A3 3: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%)	IX
Tableau A3 4: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%)	IX
Tableau A3 5: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)	X
Tableau A3 6: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%)	X
Tableau A3 7: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)	X
Tableau A3 8: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XI
Tableau A3 9: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/laitrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%)	XI
Tableau A3 10: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%)	XI
Tableau A3 11 : Evolution de l'alphabétisation (%)	XII
Tableau A3 12: Alphabétisation par situation de pauvreté et milieu (%)	XII
Tableau A3 13: Alphabétisation par sexe du CM et quintile (%)	XII
Tableau A3 14 : Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2025 mesurée par l'indice de Gini	XII
Tableau A3 15: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (en milliards de FCFA)	XIII
Tableau A3 16 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)	XIII
Tableau A3 17 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (en million de FCFA)	XIV
Tableau A3 18: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (en million de FCFA)	XIV
Tableau A3 19 : Le poids des principaux produits alimentaires consommés	XV
Tableau A4 1 : Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens durables, sur les fonctions de consommation (milliards de FCFA, %)	XVI
Tableau A4 2: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA)	XVI
Tableau A4 3 : Structure de la consommation trimestrielle des ménages maliens d'octobre à décembre 2024 selon le mode d'acquisition (milliards de FCFA, %)	XVI
Tableau A4 4 : Part budgétaire des fonctions de consommation d'octobre à décembre 2023 selon le milieu de résidence (milliards de FCFA, %)	XVII
Tableau A4 5: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %) ²	XVIII
Tableau A4 6 : Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles (milliards de FCFA, %)	XIX
Tableau A4 7: Résultat des interviews des ménages par passage	XIX
Tableau A5 1 : La situation migratoire des ménages par région et milieu de résidence	XX
Tableau A5 2 : Proportion des ménages ayant reçu du transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par région et milieu (%)	XXI
Tableau A5 4: Allocation des transferts (interne et externe) reçus par région et milieu de résidence (%)	XXII

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%).....	10
Figure 3.1 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	19
Figure 3.2 : Incidence de la pauvreté selon la région (%)	20
Figure 3.3 : Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%).....	23
Figure 3.4 : Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)	24
Figure 3.5 : Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%).....	26
Figure 3.6 : Taux d'alphabétisation (en %) des 15 ans ou plus le quintile et le sexe du CM ..	26
Figure 3.7 : Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2025 (%)	29
Figure 3.8 : Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA).....	31
Figure 3.9 : Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA).....	31
Figure 4.1 : Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)....	32
Figure 4.2 : Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%)	32
Figure 4.3 : Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%).....	33
Figure 4.4 : Répartition (en %) de la population active selon le secteur d'activité et le statut de pauvreté	33
Figure 4.5 : Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus par rapport à l'activité actuelle (%).....	34
Figure 4.6 : Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%).....	34
Figure 4.7 : Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%) ..	35
Figure 5.1 : Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	38
Figure 5.2 : Evolution de la possession de téléphone mobile de 2001 à 2024 (%).....	38
Figure 5.3 : Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)	39
Figure 5.4 : Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%).....	39
Figure 5.5 : Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	40
Figure 5.6 : Proportion de la possession de téléviseur selon la région (%)	40
Figure 5.7 : Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%).....	41
Figure 5.8 : Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%)	41
Figure 5.9 : Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%) ..	42
Figure 5.10 : Proportion de la possession de moto selon la région (%)	42
Figure 5.11 : Evolution de la possession de moto entre 2001 et 2025 (%).....	43
Figure 5.12 : Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)	43
Figure 5.13 : Evolution de l'accès aux services de base (%)	44
Figure 5.14 : Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	45
Figure 5.15 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon la région (%).....	45
Figure 5.16 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable entre 2001 et 2025 (%).....	46
Figure 5.17 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%).....	46
Figure 5.18 : Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%) ..	47
Figure 5.19 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon les régions (%).....	47
Figure 5.20 : Evolution de l'accès à l'électricité entre 2001 et 2025 (%)	48
Figure 5.21 : Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%).....	48
Figure 5.22 : Proportion de ménages utilisant la chasse/laitrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)	49
Figure 5.23 : Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/laitrine selon la région (%)	49

Figure 5.24 : Proportion de ménages disposant de l'usage de la chasse/latrine entre 2001 et 2024 (%).....	50
Figure 5.25 : Evolution de l'usage de la chasse/latrine par quintile (%)	50
Figure 5.26 : Proportion (en %) des ménages utilisant le bois ou le charbon comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence	51
Figure 5.27 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon comme source d'énergie pour la cuisson selon les régions (%).....	51
Figure 5.28 : Evolution (en %) de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson entre 2001 et 2025.....	52
Figure 5.29 : Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson selon le quintile (%).....	52
Figure 5.30 : Proportion (%) des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche.....	53
Figure 5.31 : Proportion (en %) des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche	53
Figure 5.32 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)	55
Figure 5.33 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)	56
Figure 5.34 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%).....	58
Figure 5.35 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)	59
Figure 5.36 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%).....	61
Figure 5.37 : Aspects du bien-être 2025.....	63
Figure 6.1 : Evolution de l'inégalité entre 2006 et 2024 – coefficient de Gini	66
Figure 6.2 : Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe.....	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	Définitions
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BM	Banque Mondiale
CM	Chef de Ménage
COVID19	Maladie à Coronavirus 2019
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSPRO	Census and Survey Processing System
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FGT	Foster, Greer et Thorbecke
GPS	Gouvernance, Paix et Sécurité
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSTAT	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MICS-ELIM	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples intégrée aux dépenses de consommation des ménages
PHASAO	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
PIB	Produit Intérieur Brut
ODD	Objectifs du Développement Durable
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
SGS	Strengthening Gender Statistics
UP	Unité Primaire
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
VA	Valeur Ajoutée

PERSONNELS DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP-2025

Prénoms et Nom	Titre
1. Management	
Dr Arouna SOUGANE	Directeur Général de l'INSTAT, Chef du projet
Dr Issa BOUARE	Directeur Général Adjoint de l'INSTAT, Assistant au Chef du projet
Bouerima KANTE	Agent Comptable de l'INSTAT, Gestionnaire
Abdrahamane OUATTARA	Comptable INSTAT, Comptable
Adama FOFANA	Comptable INSTAT, Assistant comptable
Bintou TOGOLA	Agent administratif
Coumba FOFANA	Régisseur
2. Encadrement Technique	
Dr Siaka CISSE	Chef de Département Recherche, Normalisation et Enquêtes Statistiques, Directeur Technique
Aminata COULIBALY	Chef de Division des Enquêtes, Responsable Technique
Sira TRAORE	Chef de Division des Applications et des Bases de Données, Responsable de la conception des applications et de l'édition des données
Amadou KONE	Chef de Division de la Recherche et de la Normalisation, Responsable de la méthodologie de l'enquête
Ankoundia Gaston SODIO	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Salah Mahamane DIALLO	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Abdoul Karim DIAWARA	Chef de Division Cartographie et SIG
Modibo BA	Chargé des dossiers, agent d'édition
Mohamed FOFANA	Chargé des dossiers, agent d'édition
Roland DIARRA	Chargé des dossiers, agent d'édition
3. Coordination régionale	
Moussa DEMBELE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Kayes
Amadou DIAWARA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Koulikoro
Mahamadou Hamada MAIGA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Sikasso
Tahibou SISSOKO	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Ségou
Amadou NIARE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Mopti
Seydou Makan KEITA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Gao

Prénoms et Nom	Titre
Halidou MAIGA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Ménaka
Oumar TRAORE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Taoudenni
Elmehdy ag HAMAHAADY	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Tombouctou
Abdoulaye DIARRA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Kidal
Amadou DIARRA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Dioïla
Boureïma SISSOKO	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de San
Nouhoum Sékou SIMPARA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Koutiala
Sékou HAIDARA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Douentza
Ibrahim Nafa MAIGA	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Bandiagara
Youssouf KANOUTE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Bougouni
Demba DIALLO	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Nioro
Eliza TANGARA	Directrice Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Bamako
Zoumana SANGARE	Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Nara

PERSONNEL RESPONSABLE DE LA COLLECTE PAR REGION

REGION	PRENOMS	NOM	STATUT
Mopti	Namory	TRAORE	Superviseur Régional
Mopti	Boubou	KONATE	Contrôleur
Mopti	Aramata	SAGARA	Enquêtrice
Mopti	Fatoumata	KANOUTE	Enquêtrice
Mopti	Moumlni	TRAORE	Enquêteur
Mopti	Badra Alou	TRAORE	Contrôleur
Mopti	Sékou	COULIBALY	Enquêteur
Mopti	Moussa	TOURE	Enquêteur
Mopti	Dianguiné	COULIBALY	Contrôleur
Mopti	Amadou	DIALLO	Enquêteur
Mopti	Oumar	BAH	Enquêteur
Bandiagara	Boukary	TRAORE	Superviseur Régional
Bandiagara	Moussa	TRAORE	Contrôleur
Bandiagara	Boureima	SANGHO	Enquêteur
Bandiagara	Ousmane	TAPILY	Enquêteur
Bandiagara	Amadou	YALCOUE	Enquêteur
Bandiagara	Alassane	BAMBA	Contrôleur
Bandiagara	Soumaila	GUINDO	Enquêteur
Bandiagara	Biba	SAGARA	Enquêtrice
Bandiagara	Sayon	DIALLO	Enquêtrice
Bandiagara	Yaya	METE	Enquêteur
Douentza	Abdoulaye	DAO	Superviseur Régional
Douentza	Yacouba	SIDIBE	Contrôleur
Douentza	Hamadoun	CISSE	Enquêteur
Douentza	Ahmed	KANENTA	Enquêteur
Douentza	Aissata	DICKO	Enquêtrice
Douentza	Aly	TIMBINE	Contrôleur
Douentza	Bokary	GUINDO	Enquêteur
Douentza	Bandiougou	MINTA	Enquêteur
Douentza	Oumar	MAIGA	Enquêteur
Koulikoro	Sidi	CISSE	Superviseur Régional
Koulikoro	Bourama Y	KONATE	Contrôleur
Koulikoro	Ibrahim	KONE	Contrôleur
Koulikoro	Lassina	TRAORE	Contrôleur
Koulikoro	Eli	MAGASSOUBA	Enquêteur
Koulikoro	Dramane	CISSOUMA	Enquêteur
Koulikoro	Soumaila	MARIKO	Enquêteur
Koulikoro	Souleymane	MAÏGA	Enquêteur
Koulikoro	Sinimory	KEÏTA	Enquêteur
Koulikoro	Balla	FANE	Enquêteur
Koulikoro	Alou	COULIBALY	Enquêteur
Koulikoro	Sékou	SAO	Enquêteur

REGION	PRENOMS	NOM	STATUT
Koulikoro	Biby	KEÏTA	Enquêtrice
Nara	Ibrahima Samba	MAIGA	Superviseur Régional
Nara	Aboubacar S.O.	TOURE	Contrôleur
Nara	Mamoutou	SANGARE	Contrôleur
Nara	Issa	SOUMARE	Enquêteur
Nara	Tiamba	MAGASSOUBA	Enquêteur
Nara	Amadou M.	KANE	Enquêteur
Nara	Idrissa	SOW	Enquêteur
Nara	Abdoulaye	SANGARE	Enquêteur
Nara	Amadou	TOURE	Enquêteur
Dioïla	Abdoulaye	COULIBALY	Superviseur Régional
Dioïla	Idrissa	DEMBELE	Contrôleur
Dioïla	Kassim	MARIKO	Contrôleur
Dioïla	Yacouba	SOUGANE	Enquêteur
Dioïla	Adama	TRAORE	Enquêteur
Dioïla	Gaoussou	FOFANA	Enquêteur
Dioïla	Moussa	SIDIBE	Enquêteur
Dioïla	Issa	COULIBALY	Enquêteur
Dioïla	Bina	TANGARA	Enquêteur
Kita	Amadou Dit M'bara	DIALLO	Superviseur Régional
Kita	Hamadoun	MAIGA	Contrôleur
Kita	Ousmane	TOURE	Contrôleur
Kita	Moussa	DIALLO	Enquêteur
Kita	Zoumana	COULIBALY	Enquêteur
Kita	Seydou	DOUMBIA	Enquêteur
Kita	Mohamed	BAMIA	Enquêteur
Kita	Mamourou	KAMISSOKO	Enquêteur
Kita	Amadou Gagny	KANTE	Enquêteur
Nioro	Seydou	COULIBALY	Superviseur
Nioro	Harouna	N'DIAYE	Contrôleur
Nioro	Lafia	CISSE	Contrôleur
Nioro	Hamed	GOUNDOUROU	Enquêteur
Nioro	Sadio	KANTE	Enquêteur
Nioro	Mahamadou	BATHE	Enquêteur
Nioro	Souleymane	KEITA	Enquêteur
Nioro	Souleymane	COULIBALY	Enquêteur
Nioro	Madigatta	DIALLO	Enquêteur
Kayes	Boubacrine	TRAORE	Superviseur Régional
Kayes	Abdoulaye	SIBY	Contrôleur
Kayes	Moctar	TRAORE	Contrôleur
Kayes	Bourama	DIARRA	Contrôleur
Kayes	Drissa	SAMAKE	Enquêteur
Kayes	Hamidou	KONATE	Enquêteur
Kayes	Harouna	MOUNKORO	Enquêteur

REGION	PRENOMS	NOM	STATUT
Kayes	Issiaka	NIARE	Enquêteur
Kayes	Fantji	TOGOLA	Enquêtrice
Kayes	Demba	COULIBALY	Enquêteur
Kayes	Moussa	DIALLO	Enquêteur
Kayes	Bourama	COULIBALY	Enquêteur
Kayes	Christine	DABOU	Enquêtrice
Gao	Amadou	SOGOBA	Superviseur Régional
Gao	Issa	FANE	Contrôleur
Gao	Youssef Mohamed	AHIMIDI	Contrôleur
Gao	Aboubacar Soumana	DIALLO	Enquêteur
Gao	Lassine	COULIBALY	Enquêteur
Gao	Alassane Abdoulaye	TOURE	Enquêteur
Gao	David	GUINDO	Enquêteur
Gao	Yacouba	OUMAROU	Enquêteur
Gao	Idrissa	MAHALADOU	Enquêteur
Tombouctou	Hama	TEMBINE	Superviseur Régional
Tombouctou	Oumar	SIDIBE	Contrôleur
Tombouctou	Ibrahim	BAGNA	Contrôleur
Tombouctou	Oumar	BABA	Enquêteur
Tombouctou	Harber	BOUYA	Enquêteur
Tombouctou	Mahalmoudou	MAÏGA	Enquêteur
Tombouctou	Mohamed	Ould OUMAR	Enquêteur
Tombouctou	Aboubacrine	TRAORE	Enquêteur
Tombouctou	Fadimata	ISSACKA	Enquêtrice
Tombouctou	Belco	MEME	Enquêteur
Tombouctou	Mohamadoune	TRAORE	Enquêteur
Taoudenni	Hafizou	YATTARA	Superviseur Régional
Taoudenni	Arafa	COULIBALY	Contrôleur
Taoudenni	Mahamane	ALASSANE	Enquêteur
Taoudenni	Abdoulaye O	CISSE	Enquêteur
Taoudenni	Moulaye Mohamed	HADARA	Enquêteur
Menaka	Habiboulah	HAMA	Superviseur Régional
Menaka	Hamma Ag	ALKLININE	Contrôleur
Menaka	Agaly Ag	AMIKWAL	Enquêteur
Menaka	Bilal Ould	BAYDARI	Enquêteur
Menaka	Miyarata Ag	ALMOSTAPHA	Enquêtrice
Menaka	Salamata	TOURE	Enquêteur
Menaka	Allaye Ould	MOHAMED	Enquêteur
Bamako	Harouna	BAMBA	Superviseur Régional
Bamako	Abdramane	TRAORE	Contrôleur
Bamako	Lassana Zani	COULIBALY	Contrôleur
Bamako	Yacouba	TRAORE	Contrôleur
Bamako	Mahamadou	COULIBALY	Contrôleur

REGION	PRENOMS	NOM	STATUT
Bamako	Minata	BIBA	Enquêtrice
Bamako	Fanta	DIARRA	Enquêtrice
Bamako	Boureima	GOITA	Enquêteur
Bamako	Faboula Pierre	SYLLA	Enquêteur
Bamako	Daouda	SANGARE	Enquêteur
Bamako	Adama	CISSE	Enquêteur
Bamako	Mory	KONE	Enquêteur
Bamako	Bakary	SAMAKE	Enquêteur
Bamako	Moussa Mamadou	KONE	Enquêteur
Bamako	Ousmane	TRAORE	Enquêteur
Bamako	Oumou	CISSE	Enquêtrice
Bamako	Bourama	DIARRA	Enquêteur
Sikasso	Mahamadou Ismaïla	KONE	Superviseur Régional
Sikasso	Manzourou	SANOGO	Contrôleur
Sikasso	Nana	COULIBALY	Enquêtrice
Sikasso	Aliou Mohamed	MAIGA	Enquêteur
Sikasso	Alfousseyni N'Golo	OUATTARA	Enquêteur
Sikasso	Aboubacar	SANOGO	Contrôleur
Sikasso	Ouara dit Bréhima	DIARRA	Enquêteur
Sikasso	Boubacar	TRAORE	Enquêteur
Sikasso	Djenebou	KANTE	Enquêtrice
Sikasso	Mamoutou	NIARE	Contrôleur
Sikasso	Seydou Alassane	BERTHE	Enquêteur
Sikasso	Yaya	KONATE	Enquêteur
Sikasso	Bamory	OUATTARA	Enquêteur
Bougouni	Sincé	KEITA	Superviseur Régional
Bougouni	Mamadou	DIARRA	Contrôleur
Bougouni	Noumouke	DIALLO	Enquêteur
Bougouni	Pathé	DICKO	Enquêteur
Bougouni	Facrou dit Aly	COULIBALY	Enquêteur
Bougouni	Fatoumata N'Famissa	KONE	Enquêtrice
Bougouni	Oumar	BALLO	Contrôleur
Bougouni	Mohamed	SOUGANE	Enquêteur
Bougouni	Aly	ADAMA	Enquêteur
Bougouni	Idrissa	TRAORE	Enquêteur
Bougouni	Adama	SOGOBA	Contrôleur
Bougouni	Abdou Wahab	BERTHE	Enquêteur
Bougouni	Kadiatou	SOUMAHORO	Enquêtrice
Bougouni	Mamadou	TOUMAGNON	Enquêteur
Bougouni	Sibiri Ibrahim	KONE	Enquêteur
Segou	Issiaka	TRAORE	Superviseur Régional
Segou	Amadou	CISSE	Contrôleur
Segou	Abdoulaye	SISSOKO	Enquêteur
Segou	Ely	BALLO	Enquêteur

REGION	PRENOMS	NOM	STATUT
Segou	Bintou F	SOW	Enquêtrice
Segou	Abdoulaye	TRAORE	Contrôleur
Segou	Souleymane	DIALLO	Enquêteur
Segou	Djigui	KONATE	Enquêteur
Segou	Ahmadou	SAMASSA	Enquêteur
Segou	Zoumana	DRAME	Contrôleur
Segou	Ousmane W	W TANGARA	Enquêteur
Segou	Zakha	DEMBELE	Enquêteur
San	Emile Ibrahim	CAMARA	Superviseur Régional
San	Nangassou	KONE	Contrôleur
San	Yafar	COULIBALY	Enquêteur
San	Mamadou	KONE	Enquêteur
San	Aly	COULIBALY	Enquêteur
San	Modibo	TRAORE	Enquêteur
San	Ousmane	CISSE	Contrôleur
San	Bagni	SAMATE	Enquêteur
San	Gaoussou	NIARE	Enquêteur
San	Modibo	SOUARE	Enquêteur
Koutiala	Moussa	BOUARE	Superviseur Régional
Koutiala	Amadou	TRAORE	Contrôleur
Koutiala	Lacine	DIALLO	Contrôleur
Koutiala	Hamidou	HAIDARA	Enquêteur
Koutiala	Sitapha	DIALLO	Enquêteur
Koutiala	Abdoulaye	SOW	Enquêteur
Koutiala	Kalifa	COULIBALY	Enquêteur
Koutiala	Jean	COULIBALY	Enquêteur
Koutiala	Abdrahamane	SYLLA	Enquêteur
Koutiala	Issa	DIAMOUTENE	Enquêteur
Koutiala	Issa Nya	DAOU	Enquêteur
Kidal	Ismaïla Niomby	DIANE	Superviseur Régional
Kidal	Idrissa	CISSE	Contrôleur
Kidal	Ismael	SIBI	Enquêteur
Kidal	Eriad	AMARA	Enquêteur
Kidal	Rhaly	AG ASSALECK	Enquêteur
Kidal	Mohamed	OULD MATALA	Enquêteur

AVANT PROPOS

L'édition 2025 de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) a été réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT), en collaboration avec la Banque mondiale. Elle répond au besoin de disposer d'informations fiables et actualisées pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, notamment la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024-2033, qui succède au Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) en modernisant ses approches et en contribuant à l'opérationnalisation de la vision de long terme, en particulier la Vision Mali 2063. Par ailleurs, cette enquête permet également de renseigner les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que ceux des différents programmes et politiques sectoriels.

L'objectif principal de cette enquête est de fournir, dans des délais relativement courts, des indicateurs permettant de suivre de manière régulière les conditions de vie des populations et des ménages.

L'EMOP couvre l'ensemble du territoire national. Ses résultats sont représentatifs aux niveaux national, urbain et rural, ainsi que pour chacune des 19 régions et le District de Bamako. Elle est réalisée chaque année en quatre passages, chacun d'une durée de trois mois. Le questionnaire de base comprend des modules fixes et des modules rotatifs, offrant la possibilité d'intégrer de nouvelles thématiques issues des départements sectoriels, des partenaires techniques et financiers, ainsi que d'autres utilisateurs de données.

Au total, cette édition a concerné 15 438 ménages échantillonnés et mobilisé 208 agents de collecte, dont 143 enquêteurs, 45 contrôleurs et 20 superviseurs régionaux, en plus d'une dizaine de cadres de l'INSTAT impliqués dans la formation, la supervision, le traitement, l'analyse des données et la production des rapports de passage ainsi que du rapport annuel.

Le présent rapport annuel est issu de l'analyse des données consolidées sur les dépenses de consommation des ménages, collectées lors des quatre passages de l'EMOP. Il met en évidence les principaux indicateurs de pauvreté aux niveaux national, régional et selon les milieux de résidence (urbain et rural). Par ailleurs, les indicateurs sectoriels relatifs à l'éducation, à l'emploi, à la santé, entre autres, sont croisés avec les variables de pauvreté afin d'affiner l'analyse du profil de pauvreté au Mali.

Je me félicite de la régularité et de la qualité des publications issues de l'EMOP, qui témoignent d'une collaboration fructueuse entre l'INSTAT et ses partenaires. Je tiens à adresser mes remerciements à la Banque mondiale, notamment à travers le PHASAOC, pour son appui financier, ainsi qu'aux Directions Régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP) pour leur suivi rigoureux des opérations de collecte.

J'exprime également ma profonde gratitude à la population malienne pour sa collaboration, en particulier aux ménages ayant accepté de participer à l'enquête. Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du personnel de collecte, notamment les enquêteurs les contrôleurs et les superviseurs pour leur engagement et les efforts consentis. Je félicite enfin mes collaborateurs pour leur professionnalisme et leur attachement à la qualité du travail.

L'Institut National de la Statistique reste attentif aux observations et suggestions des utilisateurs afin d'améliorer continuellement ses publications.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente lecture.

LE DIRECTEUR GENERAL

Dr. Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 0.1 : Quelques indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) suivis dans l'EMOP en lien avec la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement durable (SNEDD)

	Indicateurs	Cible	EMOP2025 (%)	
1 Renforcement de la souveraineté, paix et sécurité				
Sécurité	ODD 16.1.4 : proportion de la population qui se sent en sécurité en marchant seule dans son quartier ou lieu de résidence	Réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Proportion de personne qui sentit en sécurités quand ils marchent seuls à pied	86,3
			Bamako	87,5
			Autres villes urbaines	92,6
			Rural	84,5
2 Refondation de la gouvernance				
Inclusion financière	ODD 8.10.2 : proportion d'adultes possédant un compte dans une banque, une autre institution financière ou un service de monnaie mobile.	Renforcer la capacité des institutions financières nationales à encourager et généraliser l'accès de tous aux services bancaires, d'assurance et financiers.	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou un autre établissement financier ou faisant appel à des services monétaires mobiles.	43,0
			Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque classique ou une carte prépayée	4,3
			Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte mobile money	41,6
3 Transformation structurelle de l'économie et croissance				
Emploi	ODD 8.3.1 : Part de l'emploi informel	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat et la formalisation et la croissance des micros, petites et moyennes entreprises.	Proportion d'emplois informels dans l'emploi total	91,8
TIC	ODD 9.c.1 : Accès aux technologies de l'information	D'ici 2030, augmenter significativement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés.	Proportion de la population ayant accès à Internet pour les 10 ans et plus	

	Indicateurs	Cible	EMOP2025 (%)	
4 Capital humain et territoires résilients				
Pauvreté	ODD1.2.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, ventilée par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Incidence de pauvreté	44,6
			Chef de ménage homme	46,0
			Chef de ménage femme	24,1
Emploi	ODD 8.5.2 : Taux de chômage	D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour tous les hommes et les femmes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, avec un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Taux de chômage	6,0
			Homme	3,3
			Femme	10,0
Jeunes	ODD 8.6.1 : Proportion des jeunes NEET	D'ici 2030, réduire considérablement la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.	Proportion de jeunes (généralement 15–24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.	27,7
			Homme	12,7
			Femme	39,9
Jeunes	ODD 8.7.1: Proportion et le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour éliminer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2030.	Proportion des 5 à 17 ans qui ont un emploi	9,5
			Homme	11,2
			Femme	7,5
Conditions de vie des ménages	ODD 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des technologies appropriées et à des services financiers, y compris la microfinance.	Accès aux services sociaux de bases	82,3
Égalité de genre et autonomisation des femmes	ODD 5.4.1 Proportion de temps consacré aux travaux domestiques et aux soins non rémunérés	Reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés en les réduisant et en les redistribuant plus équitablement entre les hommes et les femmes.	Ensemble	52,2
			Homme	32,0
			Femme	71,5
Accès aux TIC et inclusion numérique	ODD 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, ventilée par sexe.	Renforcer l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.	Ensemble	88,1
			Homme	89,0
			Femme	78,5

	Indicateurs	Cible	EMOP2025 (%)	
Education	ODD 4.1.1 : Achèvement scolaire	D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons achèvent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité, menant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces.	Taux d'achèvement au fondamental ¹ des personnes de 15-17 ans	49,0
			Bamako	70,6
			Autres villes urbaines	62,8
			Rural	38,3
			Taux d'achèvement au fondamental ² des personnes de 18-20 ans	22,4
			Bamako	41,0
			Autres villes urbaines	34,5
			Rural	12,5
Petite enfance	ODD 4.2.2: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie	D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement de la petite enfance, de soins et d'éducation préscolaire de qualité.	Taux participation à l'éducation préscolaire 3-5 ans	4,7
Formation professionnelle et continue	ODD 4.3.1: Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation ou de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois.	D'ici 2030, assurer à tous un accès égal à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité, à un coût abordable.	Proportion personnes de 15 ans et plus ayant participé à une éducation/formation formelle/non formelle	7,0
Formation et compétences	ODD 4.4.1: Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC).	D'ici 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences pertinentes, notamment techniques et professionnelles, pour l'emploi, le travail décent et l'entrepreneuriat.	Proportion des personnes de 15 ans et plus ayant des compétences en TIC	2,2
Équité et inclusion	ODD 4.5.1: Indices de parité	D'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès pour les personnes vulnérables.	Indices de parité au niveau du handicap	1,1
			Indices de parité au niveau du handicap pour les 6-23 ans	1,1
Éducation	ODD 4.6.1 : Alphabétisation des jeunes et adultes	D'ici 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion substantielle des adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Ensemble (15 ans et plus)	36,5
			Homme	45,5
			Femme	28,7
			Ensemble (15 -24 ans)	53,3
			Homme	59,0
			Femme	48,5

	Indicateurs	Cible	EMOP2025 (%)	
Eau	ODD 6.1.1: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés de façon sûre	Garantir l'accès de tous à l'eau potable d'ici 2030	Proportion des personnes ayant accès à l'eau potable en temps normal (Service d'eau géré en toute sécurité sans la qualité et sans la disponibilité)	88,2
Logement	ODD 11.1.1 ¹ Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et à assainir les quartiers de taudis d'ici 2030.	Population urbaine vivant en taudis	76,4
5 Gestion durable de l'environnement et résilience climatique				
Assainissement	ODD 6.2.1: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	D'ici 2030, assurer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables pour tous et mettre fin à la défécation à l'air libre.	Accès à l'assainissement	16,6
Énergie	ODD 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité.	D'ici 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables, modernes et abordables.	Accès à l'électricité	76,2
Énergie domestique	ODD 7.1.2: Proportion de la population utilisant principalement des combustibles et technologies propres pour la cuisson	D'ici 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques modernes, fiables et propres, y compris pour la cuisson.	Combustibles propres pour la cuisson	6,0
Environnement et développement durable (Proxy)	ODD 15.1. Conservation des écosystèmes terrestres et forestiers	D'ici 2030, garantir la conservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce intérieurs (forêts, zones humides, montagnes, terres arides), conformément aux obligations internationales.	Taux de ménages sensibilisés à l'environnement	93,8
	ODD 15.2. Gestion durable des forêts, lutte contre la déforestation	D'ici 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre fin à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Perception et l'adhésion des ménages aux pratiques de gestion durable	66,5
	ODD 15.5. Réduction de la dégradation des habitats naturels et perte de biodiversité	Prendre d'urgence des mesures importantes pour réduire la dégradation des habitats naturels, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées afin d'empêcher leur extinction.	Impact sur la biodiversité (perception)	58,9

Source : EMOP 2025

¹ Sont comme ménages vivant dans des quartiers de taudis, implantations sauvages ou logement inadéquat : Tout logement dont les toilettes ne sont pas adéquates, l'eau de boisson n'est pas potable, il y a de la promiscuité c'est à qu'il y a plus de 3 personnes en moyenne par chambre pour dormir ou bien les matériaux de construction sont précaires.

RESUME

L'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) a pour objectif de recueillir un large éventail d'indicateurs socio-économiques nécessaires pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. Plus précisément, l'EMOP a été conçue pour mettre à jour les indicateurs du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) arrimés aux Objectifs du développement durable (ODD) ainsi que ceux de l'agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » de l'Union Africaine et des programmes sectoriels mis en œuvre par le Gouvernement du Mali. Après le CREDD, l'EMOP contribue à fournir les statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation de son successeur qu'est la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024-2033.

La collecte des données de cette enquête s'est déroulée en quatre passages organisés sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. L'estimation des informations recueillies au cours de cette opération sont relatives à la démographie, au logement, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la sécurité alimentaire, aux dépenses de consommation, etc. Les résultats estimés sont significatifs au niveau des régions enquêtées, du District de Bamako ainsi qu'au niveau des deux milieux de résidence (urbain et rural).

Le présent rapport, sur l'analyse de la pauvreté, résulte de l'exploitation des données consolidées des dépenses de consommation des différents passages réalisés courant l'année 2025.

Niveau de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 313 000 F CFA par an nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 44,6 % en 2025 contre 43,3 % en 2024.

La pauvreté est largement répandue en milieu rural, plus de la moitié de la population dudit milieu est pauvre (53,8 %). Les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (46,0 % contre 24,1 %).

L'effort d'investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesurée par sa profondeur, autrement dit le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population est estimé à 1 007,06 milliards de FCFA.

Possession de biens durables

L'enquête montre que 42,1 % des ménages possèdent un téléviseur. Le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a connu une augmentation significative entre 2001² et 2025³ (passant de 14,1 % à 42,1 %).

La possession du téléphone portable⁴ par les ménages a également enregistré une progression notable entre 2011 et 2025, passant de 66,7 % à 88,1 %.

Accès aux services de base

² EMEP 2001

³ EMOP 2025

⁴ Le téléphone portable n'a pas été capté dans l'enquête de 2001.

La proportion de ménages ayant accès à l'eau potable s'améliore sur la période 2006–2025. En effet, de 78,7 % des ménages en 2006, à 80,7 % des ménages en 2011 puis à 88,2 % des ménages en 2025. Selon le milieu de résidence, 92,2 % des ménages pauvres des villes autres que Bamako ont accès à l'eau potable en 2025 contre 78,2 % en milieu rural. Et, 91,5 % des ménages non pauvres des villes autres que Bamako ont accès à l'eau potable en 2025 contre 90,0 % en milieu rural.

Le taux d'accès des ménages à l'électricité, c'est-à-dire la proportion des ménages connectés au réseau électrique national, utilisant un panneau solaire ou un groupe électrogène, est passé de 20,1 % en 2006, à 34,3 % en 2011 puis à 76,3 % en 2025.

En termes d'hygiène, le taux d'utilisation de types de toilettes « chasse/fosse/latrine » est de 95,5 % des ménages en 2025 contre 93,6 % en 2024.

L'enquête révèle également que le bois ou charbon de bois reste la principale source d'énergie utilisée par les ménages comme moyen de cuisson. La proportion des ménages ayant recours à ce combustible est de 93,1 % en 2025.

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 1990, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a orienté sa politique de développement vers la lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est manifestée par l'élaboration en 1998 de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui a ouvert la voie au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont la troisième génération a été adoptée en 2011 et couvre la période 2012-2017⁵. Une nouvelle dénomination a été donnée permettant d'assurer, d'une part, la continuité avec le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014), et d'autre part, le lien avec la Conférence de Paris du 22 octobre 2015 sur la « Relance Economique et le Développement Durable du Mali » et les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale. L'appellation proposée pour ce nouveau document unique de référence est le « Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, en abrégé CREDD ». L'objectif global du CREDD 2016-2018 était de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) est fondé sur une vision de long terme, Mali 2040, en tant que nouveau document de référence de moyen terme et cela conformément aux conclusions de la Journée de la prospective de janvier 2014 que précédent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025. Le nouveau document de référence, la vision « MALI Kura Netaasira ka ben san 2063 ma » et de la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable « SNEDD 2024-2033 » ambitionne de transformer structurellement l'économie malienne afin de générer des opportunités durables pour l'ensemble de la population. En valorisant les spécificités locales et en encourageant une planification territoriale harmonieuse, le Mali cherche à promouvoir un développement inclusif, équitable et résilient.

La formulation, la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des politiques, stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté nécessitent de disposer de données statistiques fiables et à jour sur les conditions de vie de la population. Dès lors, la réalisation d'enquêtes d'envergure nationale comportant des modules qui offrent la possibilité d'avoir une image idoine de la pauvreté devient une exigence pour le pays.

Le tableau 0.2 donne l'évolution de quelques indicateurs macroéconomiques. Il y ressort que sur la période 2011-2025, le taux de croissance économique du Mali a varié entre 2,9 % et 6,5 %, excepté en l'année 2012 (-1,1 %) à cause de la situation politique et sécuritaire du pays et en 2020 (-1,2 %) à cause de l'épidémie de la COVID 19.

Entre 2021 et 2025, le taux d'inflation a enregistré une baisse globale, passant de 3,9 % à 2,3 %. En effet, le niveau d'inflation était légèrement supérieur à la norme communautaire de l'UEMOA (3 %) en 2021, traduisant des tensions sur les prix, notamment des produits de première nécessité. En revanche, l'inflation se situe à 2,3 % en 2025, soit en dessous de cette norme, ce qui reflète une meilleure maîtrise des prix et une relative stabilité du cadre macroéconomique. Cette évolution suggère un retour progressif à un environnement économique plus stable, malgré les contraintes internes et externes.

⁵ Depuis la deuxième génération, le CSLP est devenu Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRIP)

Quant au taux de pression fiscale, exprimé en pourcentage du PIB, a connu une légère hausse entre 2021 et 2025, passant de 13,5 % à 14,2 %. Cela traduit une amélioration modérée de la mobilisation des ressources fiscales sur la période, avec une augmentation globale de 0,7 point de pourcentage du PIB.

Tableau 0.2 : Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)

Indicateurs économiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance réelle du PIB	2,9	-1,1	3,3	6,5	6,2	6	5,4	4,9	5	-1,2	3,1	3,7	4,8	5	5,6
dont secteur primaire	-3,4	9,6	-3,6	15,1	7,3	6,2	5,7	7,3	2,1	-2,7	-0,7	5,7	2,7	8,9	7
dont secteur secondaire	2,3	-8	5,4	-1,4	1,2	2,7	6,9	9,3	4,7	-0,2	1,6	-1,5	3,5	-4,5	0,6
dont secteur tertiaire	5,9	-3,3	6,4	5,6	6,8	6,1	3,8	3,6	5,2	1	5,5	5,2	6,7	6,8	7,1
Taux d'inflation	3	5,9	-0,6	0,9	1,5	-1,8	1,8	1,8	-3	0,5	3,9	9,7	2,1	3,2	2,3
Taux d'investissement global (en % du PIB)	24,1	20,7	24,1	26,6	24,9	27,3	25,5	24,5	26,5	20,7	23,8	22,2	21,7	19,6	20
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	12	12,1	12,3	13,4	16,9	14,9	15,3	11,9	14,6	14,2	13,5	12,1	13,5	14,3	14,2
Taux de couverture (exportations/importations)	72,5	84,4	62,4	59,1	60,6	57,9	61,8	68,4	67,3	81,4	70,4	73,2	75,5	81,4	82,7
Taux d'endettement extérieur et intérieur public (en % du PIB)	23,9	24,8	26	27,2	30,7	35,9	35,5	36,9	40,6	47,3	43,3	42,1	43,8	41,9	40,9

Source : INSTAT/Comptes Nationaux selon le SCN 2008

C'est ainsi que l'Institut National de la Statistique a réalisé plusieurs enquêtes qui ont permis au pays de disposer d'un profil de pauvreté à partir duquel les différentes générations du CSLP se sont servies dans le cadre de leurs revues. Dans l'ordre chronologique, il s'agit principalement de l'Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP 2001), de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2003 et 2006) et de l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de dépenses des ménages (MICS-ELIM 2010).

Malgré une production relativement abondante et régulière des données, la nécessité de disposer d'une production annuelle afin d'être en phase avec les revues de suivi-évaluation s'impose de plus en plus comme une exigence. Dans ce contexte, quel dispositif devrait être mis en place pour garantir une production de données permettant d'évaluer annuellement la mise en œuvre des politiques ?

Pour satisfaire à cette exigence, l'Institut National de la Statistique, avec l'appui de la Suède, a mis en place depuis 2011 un dispositif d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) qui a pour objectif de fournir les informations susceptibles de renseigner les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des personnes et des ménages.

Le présent rapport résulte de l'estimation des données consolidées des dépenses de consommation des ménages de la quatorzième-édition (EMOP-2025) et présente l'estimation du niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions et les milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse en faisant ressortir la situation des ménages vivant dans les villes autres

que Bamako (Bamako, Autres villes et Rural)⁶. Des analyses croisées détaillées faisant intervenir les caractéristiques socio démographiques de la population ainsi que le capital économique des ménages par rapport à la possession de biens d'équipements compléteront l'analyse.

Le document est structuré autour de six chapitres. Le premier est relatif aux dépenses de consommation des ménages. Le second traite de la mesure et l'analyse de la pauvreté et le troisième des caractéristiques de la pauvreté. Le quatrième s'intitule « Etat sanitaire de la population, activité et pauvreté ». Le cinquième chapitre porte sur les autres aspects du bien-être et le sixième sur l'analyse de l'inégalité

⁶ La pertinence de cette stratification est justifiée par le fait que Bamako influence les résultats du milieu urbain s'il n'est pas traité à part.

BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP

La méthodologie de l'EMOP est présentée brièvement dans le tableau ci-dessous. Le développement se trouve dans l'Annexe 1.

Période	Janvier – décembre 2025.
Echantillon	15 438 ménages dans 2 400 sections d'énumération. Sondage stratifié à deux degrés
Echantillon enquêté avec succès	12 912 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages
Taux de réponse des ménages	83,6 %
Imputation	Il a été retenu les ménages présents à au moins 3 passages sur 4.
Période de référence	<p>Pour chaque ménage, l'estimation est faite sur la base des dépenses alimentaires mesurées quatre fois avec référence aux 7 derniers jours et à partir des dépenses moins fréquentes mesurées quatre fois avec référence aux 3 derniers mois.</p> <p>Les dépenses des biens durables sont mesurées deux fois. Pour ce faire, au premier passage, la question est posée avec référence aux 12 derniers mois. Au quatrième passage, la référence est faite au premier passage, donc 9 mois. Lors du traitement, la somme des dépenses des 12 mois et 9 mois est calculée couvrant donc un total de 21 mois. Ainsi, cette dépense totale est divisée par 21 et ensuite multipliée par 12 pour chaque ménage afin d'estimer la dépense annuelle en bien durable.</p>

SOURCE : EMOP 2025

EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

D'après le tableau 0-3, sur 15 438 ménages qui étaient inclus dans l'échantillon, 12 912 ménages ont été retenus présents à au moins 3 passages sur 4, soit un taux de réponse global de 83,6 % malgré l'insécurité qui demeure un problème pour la réalisation des opérations de collecte particulièrement dans les régions de Nara, Kidal et Ménaka. L'analyse des indicateurs dans ces trois régions ne reflète pas leur situation dans l'ensemble. En effet, pour cette édition l'enquête s'est déroulée uniquement dans le milieu urbain de la région de Ménaka avec 40 grappes enquêtées sur les 90 grappes échantillonnées. Dans cette région, le taux de couverture des ménages est de 44,3 %. La situation similaire est observée à Kidal avec un taux de réponse de 31,4 %. Pour la région de Nara, ce taux est de 44,0 %. Le niveau bas de ces taux s'explique par l'inaccessibilité de certaines zones aux agents de collecte.

Tableau 0.3: Structure de l'échantillon avant et après l'enquête

Région	Nombre de grappes échantillonnées	Nombre de ménages initiaux	Nombre de ménages retenus avec réponses de 4 passages	Taux de réponse en %
Kayes	144	864	852	98,6
Koulikoro	155	930	869	93,4
Sikasso	164	984	951	96,6
Ségou	149	894	750	83,9
Mopti	134	804	672	83,6
Tombouctou	141	846	844	99,8
Gao	109	654	471	72,0
Kidal	59	708	222	31,4
Taoudenni	28	672	670	99,7
Ménaka	90	720	319	44,3
Nioro	118	708	708	100,0
Kita	110	660	656	99,4
Dioïla	100	600	600	100,0
Nara	100	600	264	44,0
Bougouni	139	834	833	99,9
Koutiala	136	816	743	91,1
San	134	804	794	98,8
Douentza	108	648	356	54,9
Bandiagara	121	726	384	52,9
Bamako	161	966	954	98,8
Ensemble	2 400	15 438	12 912	83,6

*Toutes les communes des régions de Nara, Taoudenni et Dioïla sont rurales selon la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des collectivités territoriales en république du Mali.
 * Dans la région de Kidal, seule la capitale régionale a été enquêtée. De même, dans la région de Ménaka, l'enquête s'est limitée à la commune urbaine, en raison du contexte d'insécurité.

Source : EMOP 2025

Les résultats de l'EMOP sont représentatifs au niveau national et régional et au niveau de chaque milieu (urbain et rural) avec un niveau de précision acceptable. La méthodologie de l'EMOP est basée sur une marge d'erreur relative admissible au seuil de 10% et de 15% respectivement pour les indicateurs nationaux et ceux régionaux.

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Effort d'investissement

L'effort d'investissement est la somme totale des différences entre le seuil de pauvreté annuel et la dépense par tête des individus pauvres. Il mesure le montant total qu'il faut donner aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté.

$$N \times PG = \sum_{i=1}^q (z - y_i)$$

où N : est le montant total alloué aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté, q : est le nombre total de pauvres, PG : est le poverty gap c'est-à-dire la différence entre le seuil de pauvreté et la dépense par tête d'un individu pauvre, z : est le seuil de pauvreté et y_i : est la dépense par tête

Equivalents adultes

Dans les calculs de consommation, on considère souvent qu'un homme adulte consomme plus de comestibles qu'un enfant ou qu'une femme. La FAO a déterminé les échelles d'équivalence pour être utilisées en Afrique subsaharienne. Celles-ci indiquent la consommation pour une personne définie par âge et sexe, exprimée comme proportion de la consommation d'un homme âgé de 20 – 50 ans. Par exemple, une femme âgée de 20 à 50 ans a un équivalent adulte qui correspond à 0,77. On estime qu'elle consomme, dans ce calcul, 77 % de ce que consomme un homme du même âge.

Pour les calculs de pauvreté, la mesure de dépenses par équivalent adulte serait plus indiquée que les dépenses par tête. Néanmoins, dans plusieurs pays, on préfère utiliser la mesure des dépenses par tête, qui a une interprétation facile à comprendre.

Indice de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indice statistique composite, créé par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie mesuré par le PIB par habitant.

Indices FGT

La mesure de la pauvreté est en soi une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et le seuil de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures les plus couramment utilisées sont celles des indices FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) : l'incidence, la profondeur et la sévérité.

La forme générale est $P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^\alpha$,

où n = le nombre total des individus, q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil), y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte dans le ménage (pauvre) de l'individu i, et z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

a. **L'incidence de la pauvreté**

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$, $P_0 = \frac{q}{n}$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P0 ne changerait pas.

b. **Le gap ou profondeur de la pauvreté**

Il s'obtient pour $\alpha = 1$, $P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

c. **La sévérité de la pauvreté**

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$, $P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Également nommés Objectifs mondiaux, les ODD renvoient à un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Quintiles

Le quintile, à l'instar de la notion plus générale de centile, de décile et de quartile renvoie à la position occupée dans la distribution des fréquences.

Dans ce rapport, la limite quintile est obtenue en rangeant d'abord les ménages selon toutes les dépenses par tête recueillies durant la période janvier-décembre 2025, de la plus faible à la plus élevée et ensuite, en choisissant la valeur de dépense par tête sous laquelle 20 % (limite inférieure), 40 % (deuxième limite),

60 % (troisième limite), 80 % (quatrième limite) et 100 % (limite supérieure) des ménages se trouvent respectivement.

Taux de couverture

Le taux de couverture est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Taux de croissance réelle du PIB

Le taux de croissance d'une grandeur (PIB, chiffre d'affaires, salaire, etc.) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.

Ainsi, le taux de croissance du PIB entre l'année (n-1) et l'année n est donné par la formule :

$$((PIB_n - PIB_{n-1})/PIB_{n-1}) * 100$$

où PIB_n et PIB_{n-1} sont estimés à prix constants

Taux de pression fiscale

La pression fiscale constitue un contexte et un mécanisme permettant d'orienter l'affectation des ressources d'une économie en particulier à travers des incitations fiscales et de modifier la redistribution des revenus et des patrimoines.

Le taux de pression fiscale, représente le rapport entre le montant des recettes fiscales et le P.I.B dans une économie. Donc, il mesure le degré d'intervention, l'emprise de l'Etat sur les agents économiques.

Taux d'endettement extérieur

La dette extérieure est l'ensemble des dettes (emprunts à rembourser) de l'ensemble des agents d'une économie qu'ils soient publics ou privés contractées auprès des agents non-résidents. Dans le langage de la comptabilité nationale, c'est la dette des agents des secteurs résidents (ménages, sociétés financières et non financières, administrations publiques et institutions sans but lucratif rendant des services aux ménages) à l'égard des agents du reste du monde. Le taux d'endettement extérieur représente le rapport entre le montant des dettes extérieures et le P.I.B. dans une économie.

Taux d'inflation

Taux de perte du pouvoir d'achat de la monnaie se caractérisant par une augmentation générale et constante des prix. Pour calculer le taux d'inflation, on se sert de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC).

Taux d'investissement global

Le taux d'investissement est la part de l'investissement dans la valeur ajoutée (VA). Il est défini par le rapport $(FBCF / VA) \times 100$ (pour les entreprises). Il permet les comparaisons internationales et temporaires (baisse, stagnation ou augmentation) contrairement au coefficient du capital (autre moyen de mesurer l'intensité capitalistique) qui n'est pas intéressant à l'échelle macroéconomique.

1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les niveaux de consommation des ménages, l'estimation des parts des dépenses des principaux produits consommés ainsi que sur les principales fonctions de consommation.

1.1. Consommation des ménages

La dépense de consommation est un bon indicateur de bien-être du ménage à cause de sa stabilité contrairement au revenu. En effet, plus la dépense de consommation par tête du ménage est élevée plus le ménage est supposé satisfaire à ses besoins vitaux.

Les dépenses totales annuelles de consommation estimées pour l'ensemble du pays en 2025 sont estimées à 10 276 milliards de FCFA contre à 9 794 milliards de FCFA en 2024 soit une hausse de 4,9 %. Trois cinquièmes des dépenses (60,8 %) sont effectuées par les populations du milieu rural où résident la grande majorité de la population. Les résultats montrent également qu'en moyenne, un ménage dépense annuellement 3 223 618 FCFA. Quant à la dépense par tête, elle est estimée à 499 867 FCFA et 660 174 FCFA par équivalent adulte. Suivant le sexe du chef de ménage, 902 milliards de FCFA sont dépensés par les ménages dirigés par une femme.

Tableau 1.1 : Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA)

Caractéristiques	Dépenses totales Milliards de FCFA	Dépenses par ménage FCFA	Dépenses par tête FCFA	Dépenses par équivalent adulte FCFA
Sexe du chef du ménage				
Masculin	9 373	3 241 316	482 939	635 474
Féminin	902	3 050 589	665 356	901 643
Niveau d'instruction du chef du ménage				
Sans instruction	6 362	2 996 281	442 805	589 801
Primaire	2 333	3 420 323	540 879	710 511
Secondaire	937	3 723 588	664 880	871 085
Supérieur	644	4 926 610	894 902	1 134 367
Quintile				
Moins nantis	1 300	2 037 260	192 583	264 082
Quintile 2	1 623	2 543 021	291 728	395 307
Quintile 3	1 883	2 954 827	394 139	530 513
Quintile 4	2 317	3 635 473	550 533	731 180
Plus nantis	3 153	4 951 519	1 071 519	1 381 276
Milieu				
Bamako	2 044	4 748 042	715 591	918 847
Autres villes	1 989	3 538 580	574 578	755 286
Rural	6 243	2 843 952	438 422	585 081
Ensemble	10 276	3 223 618	499 867	660 174

Source : EMOP 2025

La consommation alimentaire, hors autoconsommation, constitue la principale composante des dépenses de consommation, quel que soit le niveau de richesse. Elle représente 55,6 % des dépenses totales, suivie par la consommation non alimentaire (hors loyers), qui en constitue 23,7 %. L'autoconsommation, c'est-à-dire la consommation de biens alimentaires produits par le ménage lui-même, reste également significative, en particulier chez les ménages les moins nantis pour lesquels elle représente 17,3 % des

dépenses de consommation totales. La part de l'autoconsommation diminue globalement à mesure que le niveau de vie augmente, du premier au quatrième quintile, mais cette tendance s'inverse légèrement entre le quatrième et le cinquième quintile.

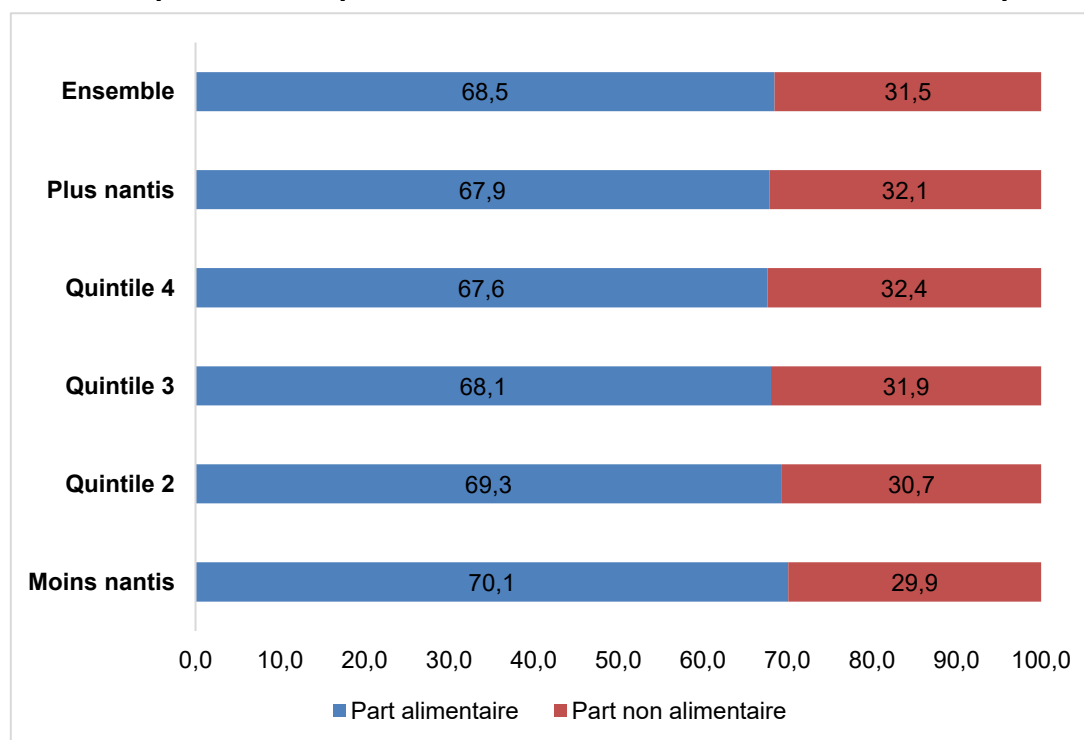
Tableau 1.2 : Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)

Consommation annuelle	Moins nantis	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Plus nantis	Ensemble
Consommation alimentaire sans autoconsommation	52,8	56,7	56,4	56,4	55,4	55,6
Autoconsommation alimentaire	17,3	12,7	11,7	11,3	12,5	12,9
Consommation non alimentaire sans les loyers	22,1	23,1	24,3	24,0	24,5	23,7
Loyer payé y compris les imputations	7,8	7,5	7,7	8,4	7,7	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	1 709	1 845	2 018	2 076	2 629	10 276

Source : EMOP 2025

La part alimentaire des dépenses est un indicateur pertinent de l'état de bien-être du ménage. Il s'agit de la fonction « Alimentation et boissons non alcoolisées » au niveau du tableau 1-2. Elle s'obtient aussi comme la somme des deux premières lignes du tableau 1-2. Au niveau national, la part alimentaire est de 68,5 %. La part alimentaire s'analyse comme une mesure complémentaire de la pauvreté. La part des dépenses allouées à l'alimentation diffère peu selon le quintile de bien-être.

Figure 1.1 : Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)



Source : EMOP 2025

1.2. Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation

En général, les ménages maliens consacrent plus des deux tiers de leurs dépenses à l'alimentation, soit 68,5 %. Cette part varie considérablement selon les régions : elle atteint un maximum de 85,6 % à Ménaka et un minimum de 54,9 % dans le district de Bamako. Dans toutes les régions, l'alimentation représente plus de la moitié des dépenses des ménages. La proportion relativement plus faible observée à Bamako s'expliquerait par la forte concentration de ménages aisés dans le district. En effet, selon la théorie économique, les ménages les plus riches ont tendance à orienter leurs dépenses vers des biens de prestige, généralement plus coûteux que les produits alimentaires.

Par ailleurs, environ 11,0 % des dépenses des ménages sont consacrées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles, suivis des vêtements et chaussures (6,1 %) et des transports (4,6 %).

Tableau 1.3 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)

Fonction de consommation	Alimentation et Boissons non alcoolisées	Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	Articles d'Habilllements et Chaussures	Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	Meubles, Articles de ménages et Entretien	Santé	Transport	Communication	Loisirs et Cultures	Enseignements	Restaurants et Hôtels	Biens et services Divers	Total	Montant (milliards de FCFA)
Kayes	70,2	0,1	8,9	8,6	1,2	2,1	4,3	3,1	0,5	0,3	0,0	0,8	100	878,6
Koulikoro	70,8	0,1	6,7	8,9	1,7	1,6	4,9	2,6	1,3	0,4	0,0	1,0	100	1139,0
Sikasso	64,6	0,0	5,3	11,9	2,4	1,9	7,7	2,5	0,7	0,7	0,0	2,1	100	480,0
Ségou	66,3	0,1	6,4	12,7	1,6	1,9	4,1	2,0	0,7	0,5	0,0	3,8	100	857,4
Mopti	72,5	0,1	6,0	10,0	1,4	2,7	3,4	2,1	0,3	0,1	0,0	1,4	100	455,4
Tombouctou	72,4	0,1	6,3	6,3	1,3	4,0	2,6	1,3	1,6	0,2	0,3	3,5	100	750,2
Gao	72,7	0,3	5,9	9,0	1,3	2,5	2,4	1,5	0,6	0,4	0,0	3,3	100	341,5
Kidal	68,3	0,3	8,4	9,7	2,2	3,7	3,3	1,8	0,3	0,2	0,1	1,7	100	60,0
Taoudenni	80,2	0,0	3,5	4,1	0,9	5,5	1,3	0,1	2,4	0,0	-	2,2	100	47,1
Ménaka	85,6	0,3	5,0	3,3	1,1	2,3	1,0	0,1	0,4	0,0	-	0,7	100	117,4
Nioro	75,7	0,1	6,2	7,1	1,8	2,2	2,5	2,6	0,4	0,2	0,0	1,2	100	282,3
Kita	68,4	0,2	5,9	9,5	2,2	3,2	5,6	2,2	0,8	0,3	0,0	1,8	100	258,1
Dioïla	73,4	0,0	5,8	8,6	2,5	2,4	3,5	1,4	0,2	0,1	-	2,0	100	260,2
Nara	74,5	0,0	4,3	7,9	2,0	4,1	2,5	1,4	0,5	0,2	0,0	2,7	100	126,6
Bougouni	69,7	0,1	5,6	10,9	1,4	2,1	5,8	2,4	0,5	0,2	0,0	1,2	100	594,1
Koutiala	67,3	0,2	5,1	9,6	1,8	2,8	6,8	3,5	0,3	0,6	0,0	2,1	100	360,8
San	67,9	0,1	4,3	9,3	3,1	2,6	5,7	2,2	0,6	0,4	0,0	3,8	100	265,7
Douentza	76,7	0,1	7,5	5,5	1,3	2,8	1,6	1,2	0,2	0,2	0,0	2,7	100	220,1
Bandiagara	85,4	0,1	4,2	4,7	0,6	1,3	1,4	0,9	0,1	0,1	0,0	1,2	100	736,8
Bamako	54,9	0,1	5,9	19,7	1,6	2,1	6,6	2,3	0,8	1,8	0,0	4,1	100	2044,4
Ensemble	68,5	0,1	6,1	11,0	1,6	2,3	4,6	2,1	0,7	0,6	0,0	2,4	100	10275,8

Source : EMOP 2025

Fonctions de consommation et niveau de pauvreté des ménages

Selon les théories économiques, la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le revenu du ménage croît. Les résultats de l'EMOP ne montrent pas une différence importante de la proportion des dépenses alimentaires selon le milieu de résidence. Cette proportion est de 69,8 % pour les ménages pauvres contre 68,1 % pour les non-pauvres. En général, la structure des dépenses de consommation par fonction diffère peu selon le statut de pauvreté (pauvre, non pauvre).

Tableau 1.4 : Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)

Fonction	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	68,1	69,8	68,5
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,1	0,1	0,1
Articles d'Habillements et Chaussures	6,1	6,0	6,1
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	11,0	11,0	11,0
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,5	1,6	1,6
Santé	2,2	2,5	2,3
Transport	4,6	4,5	4,6
Communication	2,1	2,1	2,1
Loisirs et Cultures	0,8	0,4	0,7
Enseignements	0,7	0,4	0,6
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	2,7	1,7	2,4
Total	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	7 834	2 442	10 276

Source : EMOP 2025

Fonctions de consommation et niveau d'instruction du chef du ménage

Les résultats présentés dans le tableau 1.5 montrent que la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Ainsi, les ménages qui ont un chef de ménage ayant un niveau d'instruction supérieur ont une part alimentaire plus faible (55,4 %) comparativement aux autres niveaux d'instruction. La tendance inverse s'observe pour la fonction intitulée logements, articles de ménages et entretien à laquelle les ménages dirigés par un chef de niveau supérieur allouent 18,3 % de leurs dépenses contre 9,2 % pour les ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction. Les ménages avec un chef sans aucun niveau d'instruction ont des parts de dépenses toutes inférieures à 10 % pour toutes les autres fonctions sauf celle relative à l'alimentation où la part est plus élevée (72,0 %).

Tableau 1.5 : Part des dépenses de consommation par fonction selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)

Fonctions de consommation	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	72,0	65,0	62,4	55,4	68,5
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Articles d'Habillement et Chaussures	6,0	6,3	5,9	6,8	6,1
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	9,2	12,6	14,2	18,3	11,0
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,5	1,7	1,6	1,9	1,6
Santé	2,4	2,3	1,9	1,7	2,3
Transport	3,9	5,3	5,7	6,8	4,6
Communication	1,9	2,4	2,6	2,7	2,1
Loisirs et Cultures	0,6	0,8	1,0	1,0	0,7
Enseignements	0,4	0,8	1,1	1,9	0,6
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	2,1	2,6	3,4	3,4	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant total en milliards de FCFA	6 362	2 333	937	644	10 276

Source : EMOP 2025

Fonctions de consommation et taille des ménages

La part des dépenses alimentaires varie peu avec la taille du ménage (69,2 % pour les ménages d'une à trois personnes à 65,2 % pour les ménages de 16 personnes ou plus). Il en est de même pour les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles. Elles représentent 13,3 % des dépenses totales pour les ménages de 16 personnes et plus et entre 10,3 % et 11,3 % pour les autres tranches de taille de ménage (Tableau 1.6).

Tableau 1.6 : Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)

Fonctions de consommation	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16+ pers	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	69,2	69,5	68,3	68,2	65,2	68,5
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Articles d'Habillement et Chaussures	5,7	6,3	6,0	6,0	5,7	6,1
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	11,3	10,3	10,9	11,0	13,3	11,0
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,5	1,5	1,5	1,7	1,8	1,6
Santé	1,8	2,2	2,4	2,5	2,5	2,3
Transport	4,2	4,2	4,8	4,9	5,3	4,6
Communication	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1
Loisirs et Cultures	0,6	0,7	0,8	0,6	0,7	0,7
Enseignements	0,3	0,5	0,7	0,6	0,9	0,6
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	3,0	2,4	2,5	2,2	2,3	2,4
Total	100	100	100	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	757	4 369	2 294	1 661	1 195	10 276

Source : EMOP 2025

1.3. Poids des principaux produits alimentaires consommés

De tous les produits alimentaires consommés, le riz occupe la première place avec une part de dépenses de consommation alimentaires des ménages estimée à 21,8 %. Le riz est suivi du mil (9,8 % des dépenses alimentaires), de la viande de bœuf fraîche (5,5 %) et du maïs en grain crus (4,4 %).

Tableau 1.7 : Poids des principaux produits alimentaires consommés par ordre d'importance

Produits	Montant (millions de FCFA)	Poids (%)	Part cumulée (%)
Riz	1 328,4	21,8	21,8
Mil	594,7	9,8	31,6
Viande de bœuf fraîche	334,9	5,5	37,1
Maïs en grain crus	266,5	4,4	41,5
Sucre	260,9	4,3	45,8
Poissons fumés, sèches, salés	190,6	3,1	48,9
Huile d'arachide	188,9	3,1	52,0
Pain	178,6	2,9	54,9
Poissons frais	169,1	2,8	57,7
Thé	156,5	2,6	60,3
Sorgho	146,0	2,4	62,7
Pâtes alimentaires	132,2	2,2	64,8
Poulet	127,9	2,1	66,9
Oignon frais	126,5	2,1	69,0
Haricots secs	121,9	2,0	71,0
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	118,4	1,9	73,0
Pâte d'arachide	108,4	1,8	74,7
Lait en poudre	100,7	1,7	76,4
Tubercules et plantain	97,7	1,6	78,0
Autres produits alimentaires non cités	93,1	1,5	79,5
Fruits (banane, orange, mangue)	85,5	1,4	80,9
Beignets, Galettes	80,7	1,3	82,3
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	70,7	1,2	83,4
Gombo (frais et secs)	68,2	1,1	84,5
Feuilles locales (baobab, poron, patate, haricot, oseille, épinard etc.)	67,0	1,1	85,6
Farine (maïs, mil, blé, sorgho...)	63,3	1,0	86,7
Soumbala (moutarde africaine)	59,1	1,0	87,7
Tomate fraîche	56,5	0,9	88,6
Arachide décortiquée	55,6	0,9	89,5
Beurre de karité	49,3	0,8	90,3
Boisson gazeux/Jus de fruits	48,6	0,8	91,1
Lait frais local	48,2	0,8	91,9
Lipton/Infusion/Quinquelibat	44,9	0,7	92,6
Concentré de tomate	40,0	0,7	93,3
Sel	33,7	0,6	93,8
Fonio	32,4	0,5	94,4
Piment	32,3	0,5	94,9
Œufs	31,6	0,5	95,4
Ail	30,8	0,5	95,9
Café	27,9	0,5	96,4
Concombre	26,7	0,4	96,8
Eau en bouteille et /ou en sachet	26,6	0,4	97,3
Choux	24,8	0,4	97,7
Poivrons	24,7	0,4	98,1
Lait caillé, yaourt	23,9	0,4	98,5
Miel	19,3	0,3	98,8
Citrons	17,1	0,3	99,1
Aubergine, courge	17,0	0,3	99,3
Salades	15,7	0,3	99,6
Dattes	14,7	0,2	99,8
Gingembre	9,3	0,2	100,0
Total	6 087,9	100	

Source : EMOP 2025

Tableau 1.8 : Les dix produits⁷ non-alimentaires les plus achetés par milieu

Dépenses totales, millions de FCFA	
Bamako	
Loyers	277 848
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	100 685
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	40 819
Électricité	38 925
Services d'appel téléphonique (portable)	37 175
Enseignement (frais de scolarité et de prise en charge de l'enfant)	36 596
Habillement : Tabaski	34 683
Habillement	33 116
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	28 284
Habillement : Fin du Ramadan	22 312
Autres villes	
Loyers	143 271
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	54 109
Habillement	43 252
Services d'appel téléphonique (portable)	33 647
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	31 219
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	30 811
Habillement : Tabaski	30 634
Électricité	24 973
Habillement : Fin du Ramadan	21 914
Maintenance et réparation des véhicules, vélos, mc (incl. les pièces détachées)	15 605
Rural	
Loyers	380 743
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	148 674
Habillement	119 350
Habillement : Tabaski	106 860
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	96 783
Services d'appel téléphonique (portable)	93 971
Habillement : Fin du Ramadan	72 798
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	62 973
Articles ménagers non durables (savon, produits de nettoyage et d'entretien etc.)	45 502
Chaussures et réparation	43 804

Source : EMOP 2025

⁷ Loyers : y compris le loyer imputé aux ménages propriétaires. Habillement : y compris les habillements des fêtes et cérémonies

2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE

La notion de bien-être recouvre plusieurs définitions et concepts. Ce rapport traite d'abord de ce qui est généralement défini comme la pauvreté, à savoir le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer des ressources ou des compétences nécessaires pour satisfaire ses besoins essentiels (Aline Coudouel, Jesko S. Hentschel et Quentin T. Wodon ; 2002). Cette définition se fonde sur une comparaison des niveaux de revenus, de consommation, d'éducation et de certains autres attributs des personnes. Comme énoncé dans l'introduction, l'EMOP se réfère aux dépenses de consommation pour évaluer la pauvreté dans sa dimension monétaire. Certains autres aspects du bien-être en lien avec la pauvreté monétaire sont présentés dans le chapitre 5. D'autres aspects de la pauvreté liés aux conditions de vie des ménages tels que l'éducation, la santé, l'emploi ainsi que ceux relatifs à la pauvreté subjective ont été présentés dans les rapports de passage.

2.1. Concepts et mesures de la pauvreté

Dans la littérature, trois éléments sont requis dans le calcul d'une mesure de la pauvreté. De prime abord il y a lieu de choisir l'indicateur le mieux adapté à la mesure du bien-être qui peut être le revenu ou les dépenses de consommation. Ensuite, il convient de déterminer une ligne de pauvreté, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel un ménage ou une personne déterminée sera considéré comme pauvre. En dernier lieu, il est nécessaire de sélectionner des indices en l'occurrence ceux de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) qui servent à mesurer la pauvreté.

L'EMOP en collectant les informations sur la consommation des ménages, s'est intéressée à trois types de dépenses qui couvraient pratiquement l'ensemble des dépenses que les ménages étaient amenés à effectuer durant les 4 passages de l'enquête. Il s'agissait essentiellement des dépenses rétrospectives sur :

- Les sept derniers jours en ce qui concerne les produits alimentaires de base ou essentiels ;
- Les trois derniers mois sur les produits non alimentaires dont les dépenses sont moins fréquentes (semi-durables) ;
- Les dépenses des douze derniers mois qui ont été collectées seulement au premier et au dernier passage (biens durables).

La valeur de ces dépenses était captée sous forme d'achat, d'autoconsommation ou de cadeaux reçus.

2.2. Détermination des seuils de pauvreté

Dans la littérature, on retient qu'au Mali les estimations de la pauvreté depuis 2001 ont été construites selon une variante de la méthode dite de l'énergie nutritive (DNSI, 2004). La Banque mondiale en utilisant les mêmes données de l'EMEP, a recalculé un autre seuil en utilisant l'approche du coût des besoins de base.

Depuis 2006, le seuil de pauvreté a tout simplement été obtenu en appliquant l'inflation selon L'IHPC au seuil de 2001 calculé par la Banque Mondiale. Exceptionnellement, en 2010, les taux d'inflation séparés pour le seuil alimentaire et le seuil non-alimentaire ont été calculés. Cette procédure a été appliquée dans toutes les éditions de l'EMOP jusqu'à 2021. Elle permettait d'aboutir à des résultats très proches de ceux

obtenus avec une version de la méthode classique décrite dans l'annexe 1 pour 2025, une version qui utilise un seuil non-alimentaire minimal (cf. l'Annexe 1, point 6).

La méthode utilisée jusqu'à 2021 correspond bien avec la réalité dans les premières éditions de l'EMOP, ainsi que plus tôt quand cette méthode a été établie. Cependant, dans les dernières années, il a été nécessaire d'appliquer certains déflateurs pour les ménages hors de Bamako. On perçoit trois changements importants : les dépenses non-alimentaires augmentées, ce qui rend obsolète le seuil non-alimentaire minimal ; l'inclusion de nouvelles spécifications des dépenses alimentaires ; et l'importance de la diversité des prix dans le pays. Avec la collecte des prix dans le cadre de l'EMOP, commencée en 2021, on a créé la possibilité de rapporter mieux les dépenses à leur valeur d'achat.

Pour ces raisons, on a décidé de changer la méthode pour déterminer le seuil. L'approche du coût des besoins de base⁸ est utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté dans l'enquête EMOP en 2025. On construit d'abord un seuil alimentaire. Sur la base d'un panier de produits alimentaires, un montant est calculé qui, pour des prix donnés, fournit un nombre déterminé de calories par jour pour une personne. Le seuil alimentaire est défini comme ce montant multiplié par 365. Dans une deuxième étape, le seuil non alimentaire est calculé comme une fonction du seuil alimentaire.

Après le calcul, le seuil obtenu pour l'EMOP 2025 est de 313 000 FCFA.

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire, la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 44,6 % au niveau national en 2025.

Les résultats montrent que l'incidence de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 313 000 FCFA nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 44,6 % en 2025 contre 43,3 % en 2024, avec une hausse de 1,3 point de pourcentage. Cette hausse n'est pas significative dans la mesure où le taux de pauvreté en 2024 demeure dans son intervalle de confiance de 2025 dont les bornes sont 43,3 % et 46,2 %.

⁸ La méthode, décrite dans l'Annexe 1 (point 6), se retrouve dans plusieurs publications, par exemple « Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée : Bilan dans les Etats membres d'AFRISTAT, Série méthode No 7, mars 2009 » et le « Document de travail no 4 : Mesure de la pauvreté, décembre 2018 » de l'EHCVM.

Tableau 2.1 : Evolution des seuils et incidences de pauvreté

Années de référence	Seuils de pauvreté (FCFA)	Incidence de la pauvreté (%)	Intervalle de confiance à 95%		Incidence de la pauvreté sans les régions du Nord
			Borne inférieure	Borne supérieure	
EMEP 2001	136 000	55,6	53,1	58,0	57,9
Actualisation à partir du seuil de l'EMEP 2001					
ELIM 2006	149 000	47,6	45,5	49,6	49,1
ELIM 2009-10	165 000	43,7	42,0	45,2	45,0
EMOP 2011	172 000	45,6	43,3	47,5	45,9
EMOP 2013	174 000	47,1	44,9	49,3	47,1
EMOP 2014	175 000	46,9	45,0	48,7	48,0
EMOP 2015	177 000	47,2	45,4	49,1	48,3
EMOP 2016	175 000	46,8	44,9	48,6	48,1
EMOP 2017	178 343	44,9	43,1	46,7	46,0
EMOP 2018	181 201	43,8	41,9	45,8	44,9
EMOP 2019	177 307	42,0	55,5	60,5	43,8
EMOP 2020	179 327	41,9	39,0	44,8	43,7
EMOP 2021	186 221	44,6	41,2	47,9	46,6
Utilisation du panier des produits alimentaires à partir des prix collectés dans les grappes de l'EMOP					
EMOP 2022	279 574	45,5	43,6	47,5	47,1
EMOP 2023	291 426	43,9	41,9	45,8	45,8
EMOP 2024	305 805	43,3	41,7	45,0	44,9
EMOP 2025	313 000	44,6	43,0	46,2	53,8

*EMOP 2013 sans les trois régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal)

*EMOP 2014 à 2018 sans la région de Kidal

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM2009, EMOP 2011-2025

2.3. Unité d'analyse

L'unité d'analyse la plus petite à laquelle s'applique la théorie de l'analyse de la pauvreté serait l'individu. Mais ce choix se révélerait peu pratique étant donné la nature contraignante des indicateurs de bien-être qui sont généralement admis pour mesurer la pauvreté (Angèle Soliz, Luis Alejandro, juin 1999). En effet, si la consommation est jugée adéquate pour mesurer le bien-être d'une personne puisque tous les individus effectuent des dépenses de consommation, cependant, force est de s'en convaincre qu'il y a des dépenses, comme celles du logement ou d'électricité qui sont difficiles à individualiser. Aussi, une des raisons déterminantes est peut-être le fait que des données sur la consommation individuelle ne sont pas toujours disponibles dans la plupart des cas ; les enquêtes sur la consommation se réalisant usuellement au niveau du ménage. En outre, ces biens font l'objet d'économie d'échelle.

Il s'agit d'un choix pertinent, puisque des dépenses telles que le logement, l'alimentation, et les factures d'eau ou d'électricité sont communes au ménage tout entier étant donné qu'on ne dispose pas en général de données pour chaque individu composant le ménage.

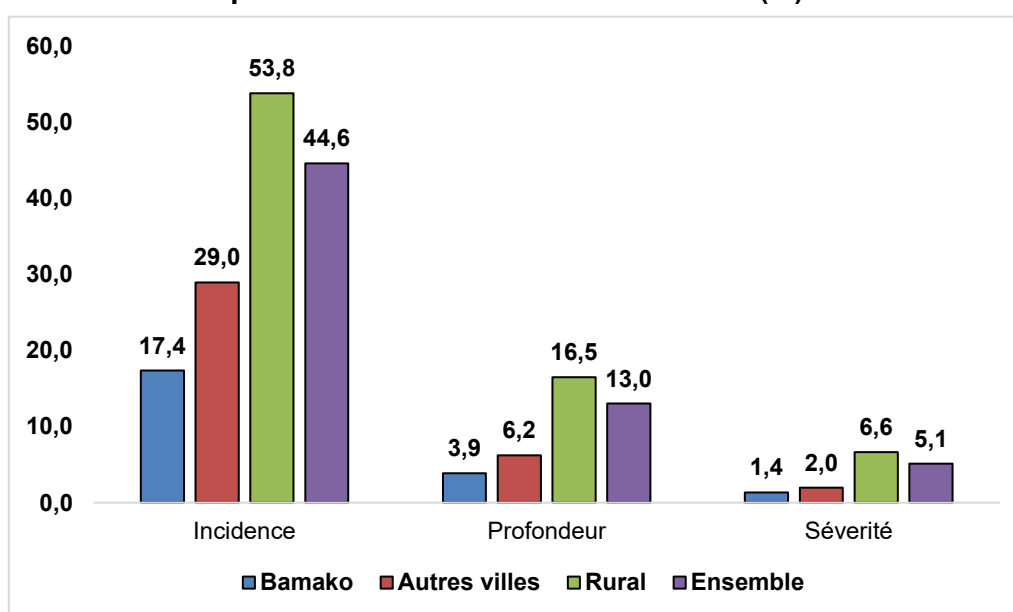
Cependant, si le ménage est considéré comme unité d'analyse, les principaux résultats relatifs aux indices de pauvreté se réfèrent aux individus.

3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE

3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 44,6 % au niveau national en 2025. Selon le milieu de résidence, l'enquête révèle une incidence de la pauvreté estimée à 17,4 % en 2025 à Bamako contre respectivement 29,0 % et 53,8 % dans les autres villes et en milieu rural. Le niveau de pauvreté est plus faible à Bamako par rapport aux autres zones de résidence. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

Figure 3.1 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

Les résultats du tableau suivant par région montrent que l'ampleur de la pauvreté est plus élevée à San, Koutiala, Dioïla et Sikasso avec des incidences comprises entre 64,2 % et 70,0 %.

La sévérité de la pauvreté, qui reflète à la fois l'écart des populations pauvres par rapport au seuil de pauvreté et les inégalités au sein de celles-ci, est estimée à 5,1 %. Elle demeure plus élevée dans les régions caractérisées par des niveaux d'incidence de la pauvreté plus importants.

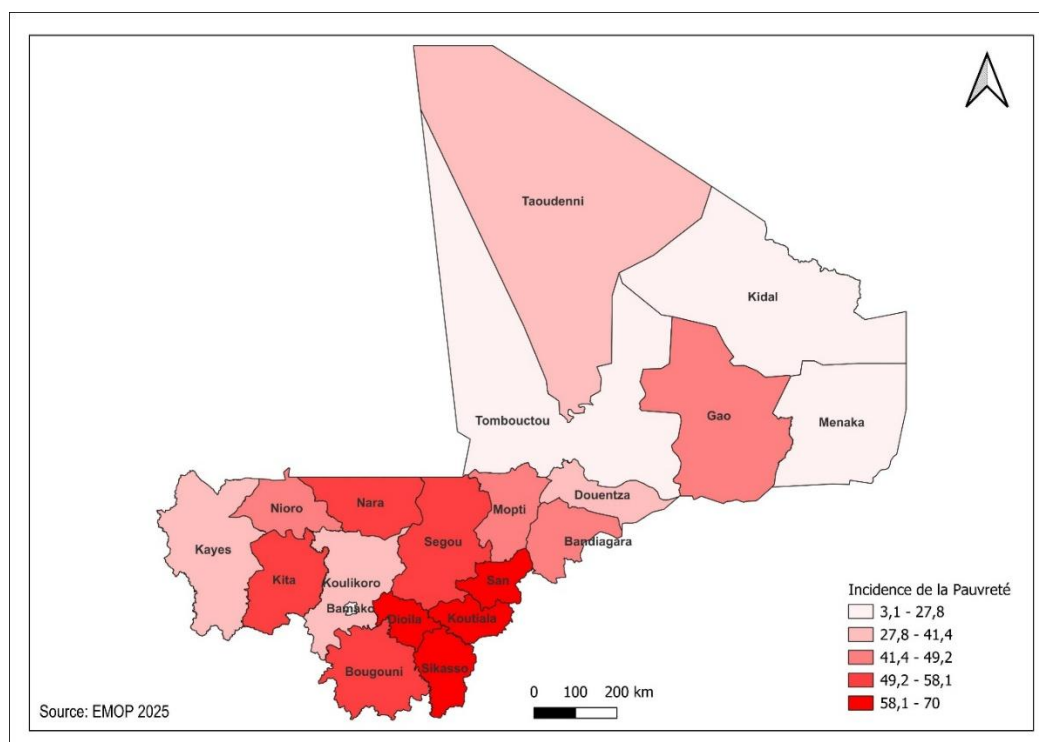
Tableau 3.1 : Indices de pauvreté par région (%)

Région	Incidence	95% Intervalle de confiance		Coefficient de variation	Profondeur	Sévérité
		Plus bas	Supérieur			
Kayes	41,2	34,2	48,2	8,6	11,7	4,4
Koulikoro	36,9	31,3	42,5	7,8	11,5	5,0
Sikasso	64,2	60,1	68,3	3,2	18,6	7,0
Ségou	56,6	51,5	61,7	4,6	16,7	6,4
Mopti	43,1	35,1	51,1	9,4	13,2	5,6
Tombouctou	22,4	18,8	26,0	8,2	4,0	0,9
Gao	42,9	37,4	48,4	6,5	11,1	4,0
Kidal*	3,1	0,1	6,1	49,8	0,3	0,0
Taoudenni	29,1	24,1	34,1	8,7	4,6	1,0
Ménaka	21,4	15,1	27,7	14,9	3,0	0,7
Nioro	46,0	39,9	52,1	6,7	8,7	2,4
Kita	55,5	50,3	60,8	4,8	17,1	6,7
Dioïla	66,1	58,8	73,3	5,6	22,9	9,5
Nara	53,9	45,2	62,6	8,3	13,6	5,0
Bougouni	55,4	50,2	60,7	4,9	13,4	4,4
Koutiala	69,4	64,0	74,8	4,0	26,3	12,3
San	70,0	65,2	74,8	3,5	22,2	8,9
Douentza*	41,1	23,3	58,8	22,1	9,0	2,8
Bandiagara	41,6	32,1	51,1	11,7	16,1	7,6
Bamako	17,4	13,5	21,2	11,3	3,9	1,4
Ensemble	44,6	43,0	46,2	1,8	13,0	5,1

*Les résultats relatifs à la région de Kidal doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où les données concernent uniquement la ville de Kidal. Il en est de même pour la région de Douentza, où les coefficients de variation dépassent le seuil de précision de 15 %.

Source : EMOP 2025

Figure 3.2 : Incidence de la pauvreté selon la région (%)



Source : EMOP 2025

L'analyse selon le milieu de résidence relève que la pauvreté est un phénomène rural, en effet un peu plus de la moitié de la population dans cette zone est pauvre (53,8 %) en 2025 contre une proportion de 29,0 % observé dans les autres villes en dehors de Bamako pour lequel cette statistique est de 17,4 %.

Tableau 3.2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)

Enquête	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
2001	17,6	28,6	66,8	55,6
2006	7,9	34,1	57,8	47,6
2009	9,6	32,0	51,2	43,7
2011	10,7	47,7	51,1	45,6
2014	11,1	46,6	52,8	46,9
2015	11,2	47,7	53,1	47,2
2016	7,4	36,9	55,2	46,8
2017	4,7	32,9	53,6	44,9
2018	4,1	24,6	54,1	43,8
2019	3,8	26,4	52,0	42,3
2020	3,5	24,8	50,6	41,9
2021	15,9	21,2	51,0	44,6
2022	16,4	26,2	54,9	45,5
2023	14,2	23,4	51,7	43,9
2024	17,9	27,9	52,4	43,3
2025	17,4	29,0	53,8	44,6

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM 2009, EMOP 2011, 2014-2025.

3.2. Effort d'investissement

L'effort d'investissement est calculé pour appréhender l'écart entre la ligne de pauvreté et les dépenses par tête des pauvres. Il permet d'estimer l'aide financière à apporter aux pauvres pour les sortir de leur situation de pauvreté. Le tableau 3.3 donne l'effort d'investissement en montant moyen et total des aides par région et par milieu de résidence.

Selon le tableau 3.3, dans l'ensemble l'effort d'investissement est estimé à 1 007,06 milliards de F CFA. La proportion de 14,25 % de cet effort revient à Ségou, c'est la plus élevée contre 0,01 % pour Kidal où elle est la plus faible. Le montant de l'écart moyen qui correspond au rapport entre la somme des écarts et le nombre de pauvres est de 91 399 F CFA dans l'ensemble.

Tableau 3.3 : Effort d'investissement par région et par milieu de résidence

Caractéristiques	Ecart total		Ecart moyen
	Montant	%	
Région			
Kayes	74,24	7,37	88 971
Koulikoro	91,15	9,05	97 302
Sikasso	92,44	9,18	90 610
Ségou	143,51	14,25	92 224
Mopti	48,32	4,80	95 612
Tombouctou	13,93	1,38	55 343
Gao	30,74	3,05	81 349
Kidal	0,07	0,01	32 537
Taoudenni	1,71	0,17	49 049
Ménaka	2,51	0,25	44 358
Nioro	21,45	2,13	59 551
Kita	38,50	3,82	96 295
Dioïla	57,73	5,73	108 269
Nara	15,67	1,56	79 093
Bougouni	75,94	7,54	75 645
Koutiala	104,21	10,35	118 532
San	61,95	6,15	99 397
Douentza	14,21	1,41	68 895
Bandiagara	76,29	7,58	121 270
Bamako	42,51	4,22	69 762
Milieu de résidence			
Urbain	120,54	11,97	68 215
Rural	886,52	88,03	95 828
Total	1 007,06	100,00	91 399

Source : EMOP 2025

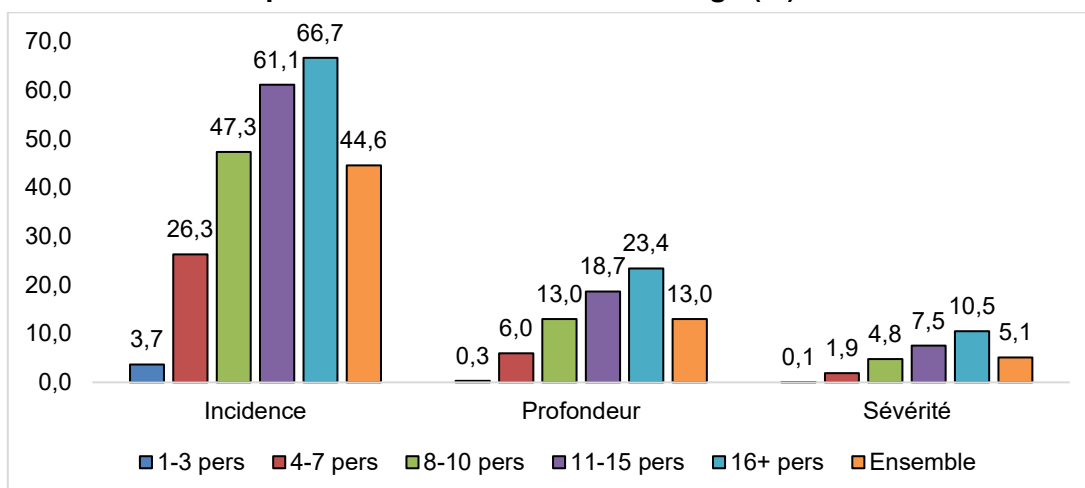
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté

La pauvreté est le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer de ressources pour faire face à ses besoins essentiels. En effet, elle se caractérise par un manque de satisfaction dans les divers domaines de la vie tels que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, etc. Pour bien cibler les pauvres, il est indispensable d'avoir une masse d'informations à travers lesquelles ils sont identifiés. En d'autres termes, il faut identifier certaines caractéristiques propres aux personnes et aux ménages pauvres tels que le sexe, le niveau d'éducation, le statut dans l'emploi et la taille du ménage. En outre, si un ménage est pauvre, tous les individus de ce ménage sont pauvres. Les indices de pauvreté se réfèrent aux individus, et non au ménage. Le pourcentage de ménage pauvre peut donc être différent du pourcentage des individus pauvres dans chaque zone.

La taille est un élément qui contribue à augmenter les besoins de consommation du ménage. Ainsi, si les ressources disponibles pour faire face aux besoins essentiels de tous les membres du ménage ne sont pas abondantes, alors le risque de basculer dans la pauvreté s'élève. L'analyse des résultats indique que l'ampleur de la pauvreté est plus prononcée dans les ménages de seize (16) personnes ou plus (66,7 %) contre seulement 3,7 % chez les ménages ayant un effectif compris entre 1 à 3 personnes.

La profondeur et la sévérité de pauvreté croissent également avec la taille du ménage. Les ménages de plus grande taille, en général, sont non seulement les plus pauvres mais aussi ceux qui ont en moyenne le plus grand écart par rapport au seuil de pauvreté.

Figure 3.3 : Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%)



Source : EMOP 2025

L'analyse des résultats estimatifs de l'EMOP 2025 montre que l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dirigés par les femmes. Parmi les individus qui vivent dans un ménage dirigé par un homme, 46,0 % sont pauvres contre 24,1 % pour ceux dont le chef de ménage est une femme. La pauvreté et la sévérité de la pauvreté pour ménages dirigés par des femmes sont relativement plus faible.

Tableau 3.4 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%)

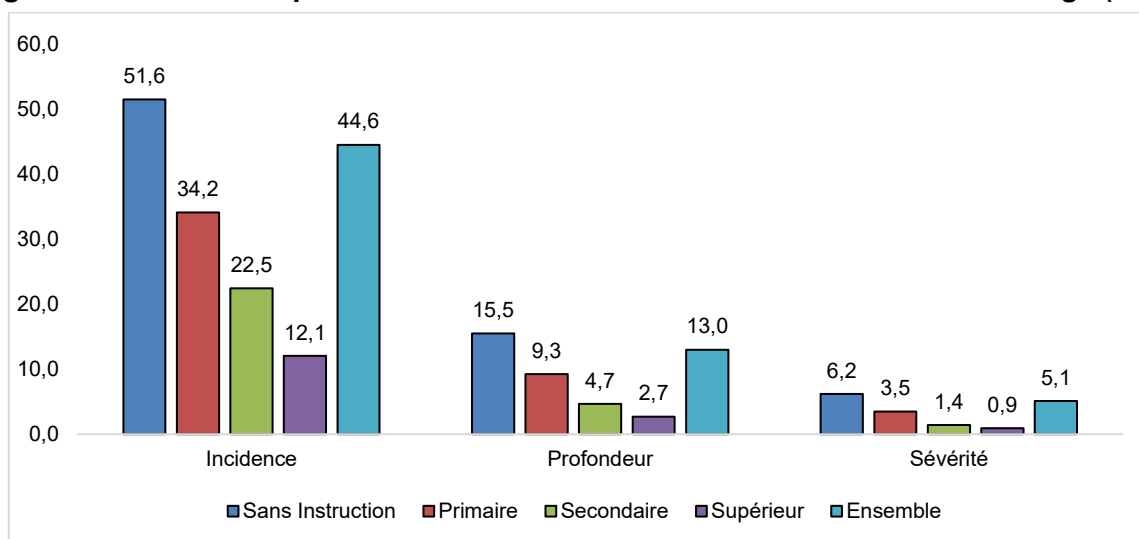
Sexe du Chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Masculin	46,0	13,6	5,4
Féminin	24,1	4,8	1,6
Ensemble	44,6	13,0	5,1

Source : EMOP 2023

3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté

Le niveau d'éducation d'un individu est une caractéristique fondamentale qui explique beaucoup de phénomènes. Une bonne éducation augmente la chance d'échapper à la pauvreté, de trouver un emploi, d'améliorer ses conditions de vie et d'avoir la possibilité de faire des choix personnels selon ses aspirations. L'éducation est l'un des leviers les plus efficaces pour atteindre les Objectifs du Développement Durables (ODD). Le niveau de bien-être d'un ménage ou des individus qui y vivent peut donc à juste titre s'apprécier à travers celui de son chef. L'enquête montre une corrélation négative entre le niveau d'instruction du chef de ménage et l'incidence de la pauvreté, le taux de pauvreté décroissant de 51,6 % à 12,1 % des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction à ceux dont les chefs ont atteint le supérieur. La profondeur et la sévérité de la pauvreté suivent la même tendance en passant respectivement de 15,5 % à 2,7 % et de 6,2 % à 0,9 %.

Figure 3.4 : Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)



Source : EMOP 2025

Parmi les caractéristiques individuelles, l'alphabétisation est un des facteurs fortement liés à la pauvreté. Même si le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus n'est pas très élevé au Mali, force est de constater qu'il a connu une croissance considérable entre 2001 (21,3 %) et 2025 (36,5 %). Quelle que soit l'année, l'alphabétisation est plus répandue chez les hommes comparativement aux femmes.

Tableau 3.5 : Evolution du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe du CM (%)

Année	Masculin	Féminin	Ecart	Ensemble
2001	30,7	12,7	18,0	21,3
2006	34,9	18,2	16,7	26,2
2009	41,6	18,8	22,8	29,4
2011	43,1	24,6	18,5	33,4
2013	47,5	24,1	23,4	35,2
2014	41,5	21,5	20,0	31,0
2015	45,1	22,2	22,9	33,1
2016	41,4	21,6	19,8	31,0
2017	44,8	24,6	20,2	34,3
2018	46,2	25,7	20,5	35,5
2019	43,9	24,5	19,4	33,8
2020	42,3	23,6	18,7	32,4
2021	39,3	20,1	19,2	29,1
2022	35,9	23,9	12,0	29,5
2023	48,5	27,3	21,2	37,2
2024	48,2	29,6	18,6	38,4
2025	45,5	28,7	16,8	36,5

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, 2013-2025

Il y a différence importante du niveau d'alphabétisation selon le statut de pauvreté. En effet, le tableau 3.6 montre que les non pauvres ont un taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus de 44,0 % contre 25,7 % pour les pauvres. Aussi, le district de Bamako se démarque avec une valeur de 66,5 % de

cet indicateur alors que pour les régions c'est compris entre 16,1 % et 41,4 %. L'écart selon le statut de pauvreté est important dans la plupart des régions. Les écarts les plus élevés sont constatés pour les régions de Koulikoro, Nara, Sikasso, Koutiala et San.

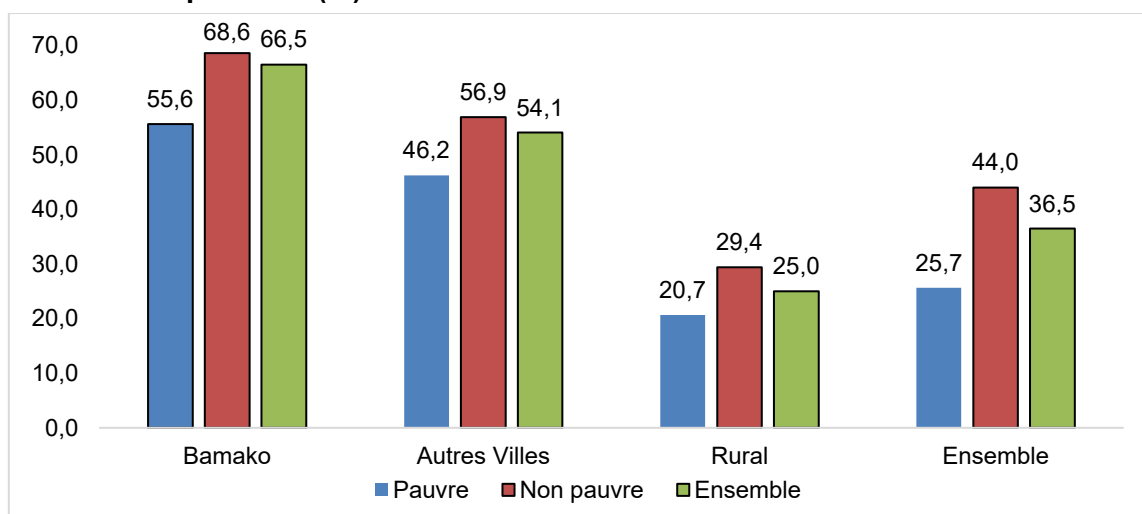
Tableau 3.6 : Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par région selon le niveau de pauvreté (%)

Région	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Kayes	20,0	33,4	28,2
Koulikoro	22,6	42,0	35,6
Sikasso	26,5	56,9	38,6
Ségou	31,6	37,3	34,3
Mopti	33,9	46,4	41,4
Tombouctou	19,0	37,2	33,7
Gao	31,3	44,9	39,6
Kidal	39,9	40,2	40,2
Taoudenni	30,7	12,4	17,4
Ménaka	22,1	26,7	25,8
Nioro	10,1	20,6	16,1
Kita	18,3	40,2	29,0
Dioïla	25,5	25,4	25,5
Nara	7,9	28,0	18,4
Bougouni	21,1	32,8	26,9
Koutiala	23,3	53,1	33,3
San	19,9	41,2	27,1
Douentza	14,5	18,9	17,2
Bandiagara	18,6	21,3	20,2
Bamako	55,6	68,6	66,5
Ensemble	25,7	44,0	36,5

Source : EMOP 2025

La figure 3.5 montre que le niveau d'alphabétisation diffère considérablement selon le milieu de résidence. Outre le fait que Bamako présente une meilleure situation d'alphabétisation par rapport aux régions, dans ces dernières également, les personnes résidant en milieu urbain sont mieux alphabétisées. En effet, le milieu urbain des régions a un taux de 54,1 contre 25,0 % pour le milieu rural. Par ailleurs, dans le district de Bamako, dans les deux milieux de résidence des régions, le taux d'alphabétisation est plus élevé pour les non pauvres que pour les pauvres.

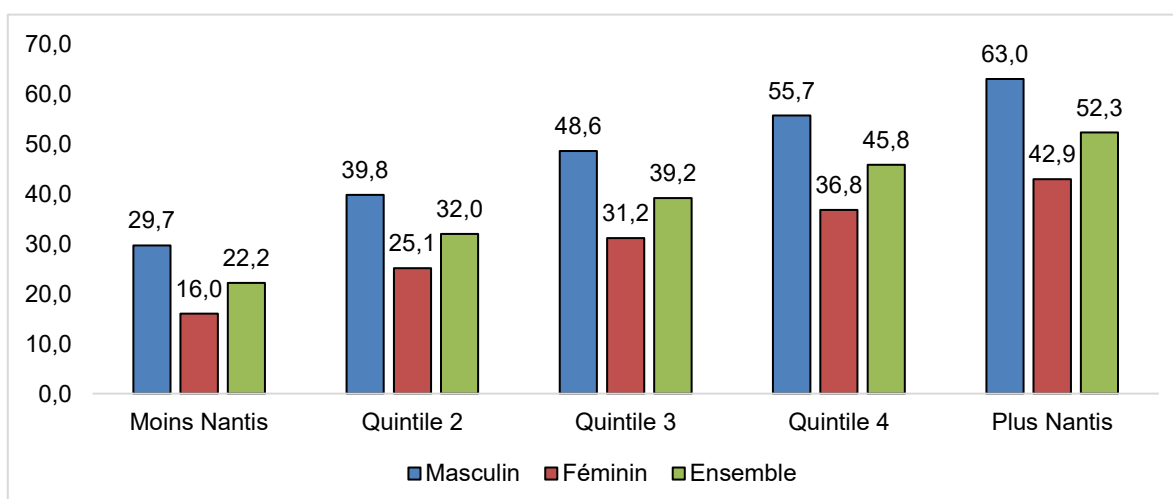
Figure 3.5 : Taux d’alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)



Source : EMOP 2025

Le taux d’alphabétisation est positivement corrélé avec le quintile de dépenses d’après le la figure 3.6. En effet, le taux d’alphabétisation croit de de 22,2 % pour les moins nantis à 52,3 % pour les plus nantis. Cela s’expliquerait par le fait que les ménages nantis ont plus de possibilités à supporter les coûts liés à la scolarisation. Cette tendance ascendante est observée pour les deux sexes de chef de ménage. Par ailleurs, quel que soit le quintile, le taux d’alphabétisation est plus élevé pour personnes dont le ménage est dirigé par un homme par rapport à ceux dont le ménage est dirigé par une femme.

Figure 3.6 : Taux d’alphabétisation (en %) des 15 ans ou plus le quintile et le sexe du CM



Source : EMOP 2025

Les jeunes de 15-24 ans ont un taux d’alphabétisation de 59,3 %. Ce niveau relativement élevé montre que les plus jeunes sont plus alphabétisés. Les hommes, ceux qui résident en milieu et ceux non pauvres ont des taux d’alphabétisation relativement plus élevés.

Tableau 3.7 : Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe du CM et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)

Sexe du chef de ménage	Pauvre				Non Pauvre			
	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble
Masculin	78,1	70,0	40,1	48,0	86,3	77,2	53,6	67,0
Féminin	75,6	62,7	32,4	39,9	73,3	65,9	37,2	53,5
Ensemble	76,9	66,2	64,0	43,8	78,6	70,9	44,5	59,3

Source : EMOP 2025

3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire

Traditionnellement, le bien-être et la pauvreté sont mesurés en termes de capacités financières à faire face aux besoins de base. L'approche la plus limitée est d'utiliser le revenu ou la consommation en espèces. Cependant, l'estimation à travers les dépenses de consommation est préférable à celle du revenu car elles sont plus stables avec moins d'omissions. Aussi, pour plusieurs raisons, certaines personnes rechignent de déclarer leurs revenus. Un nombre important de ménages vivent totalement ou partiellement de leur propre production alimentaire (autoconsommation) et résident dans des logements dont ils sont les propriétaires. La valeur de cette consommation doit être incluse dans les dépenses des ménages lors de la comparaison du bien-être entre les groupes et au fil du temps.

Les deux mesures les plus courantes de bien-être et de la pauvreté sont le taux de pauvreté et la part de l'alimentation dans la consommation totale. Lorsque les ménages obtiennent plus d'argent, ils dépensent aussi plus d'argent pour la nourriture, mais la part alimentaire dans le budget total descend (la loi d'Engel⁹). Engel a déclaré qu'un ménage est pauvre s'il utilise plus de 60 % du budget pour les produits alimentaires, et extrêmement pauvre s'il en affecte plus de 80 % dans l'alimentation.

En termes d'analyse, le taux de pauvreté renseigne sur l'ampleur de la pauvreté en indiquant la proportion d'individus pauvres qui vivent en dessous du minimum normatif requis pour satisfaire leurs besoins essentiels alors que la part alimentaire indique concrètement le niveau du bien-être d'un groupe de ménages. Ainsi, les deux mesures sont complémentaires et devraient normalement suivre la même tendance. En général, une part alimentaire faible devrait correspondre à un faible taux de pauvreté. Autrement, les perturbations observées dans cette corrélation positive, peuvent être expliquées par des choix méthodologiques différents.

La Figure 3.7 compare l'évolution du bien-être de 2011 à 2025 pour les deux approches. En effet, la situation s'avère similaire pour les deux méthodes. Dans l'ensemble, la part des dépenses totales consacrées à l'alimentation a connu une augmentation entre 2011 et 2025 passant 53,0 % à 68,5 %. Selon la même figure, le taux de pauvreté a baissé entre 2011 et 2024, Le taux de pauvreté a baissé en de 1 point de pourcentage en passant de 44,6 % à 45,6.

⁹ H. Houthakker, « An International Comparison of Household Expenditure Patterns, Commemorating The Centenary of Engel's Law », *Econometrica*, vol. 25, 1957, pp. 532-551

Figure 3.7 : Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2025 (%)

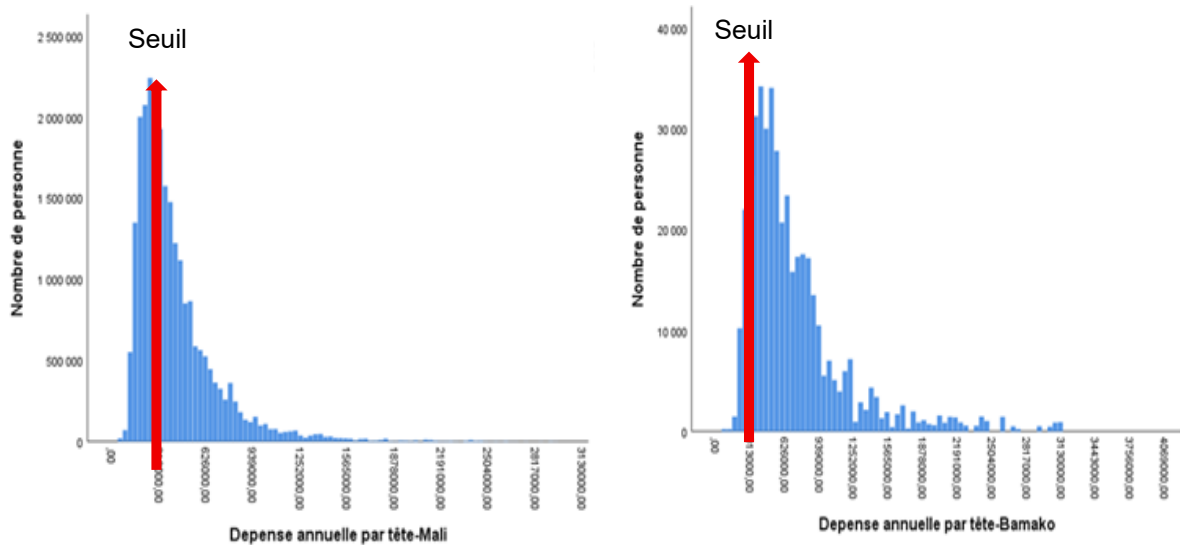
2025	Part alimentaire.	2011		2025	% Pauvres	2011
	0-5		Plus nantis	Kidal	0-5	Kidal
	6 - 10					Bamako, secondaire, Supérieur
	11 - 15			Supérieur	11 - 15	
	16-20			Bamako	16-20	
	21-25			Tombouctou, Ménaka, Secondaire	21-25	Primaire
	26-30			Taoudenni, Autre Villes	26-30	
	31-35	Supérieur		Primaire	31-35	Gao
	36-40	Bamako,		Koulikoro	36-40	Kayes
	41-45	Secondaire		Kayes, Mopti, Douentza, Bandiagara, Gao, Ensemble 2025	41-45	Ensemble 2011
	46-50	Primaire, Non Pauvres		Nioro	46-50	Koulikoro, Tombouctou, Autres villes, Rural
Bamako, Supérieur	51-55	Koulikoro, Ensemble 2011		Kita, Bougouni, Nara, Sans instruction, Rural	51-55	Ségou, Sans Instruction
	56-60	Kayes, Sikasso, Mopti, Gao, Rural, Sans Instr. , Autres villes		Ségou	56-60	Sikasso, Mopti
Sikasso, Primaire, Secondaire,	61-65	Ségou, Kidal		Sikasso	61-65	
Kayes, Koulikoro, Segou, Bougouni, Koutiala, Kidal, Kita, San, Autres villes, Non Pauvre, Pauvre, Ensemble 2025	66-70	Tombouctou, Pauvres		Koutiala, Dioïla, San	66-70	
Mopti, Tombouctou, Gao, Nioro, Dioïla, Nara, Rural, Sans Instruction	71-75		Moins nantis		71-75	
Taoudenni, Douentza	76-80					76-80
Menaka, Bandiagara	81-85				81-85	
	86-90				86-90	
	91-95				91-95	
	96-100				96-100	

Source : EMOP 2011, EMOP 2025

3.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête

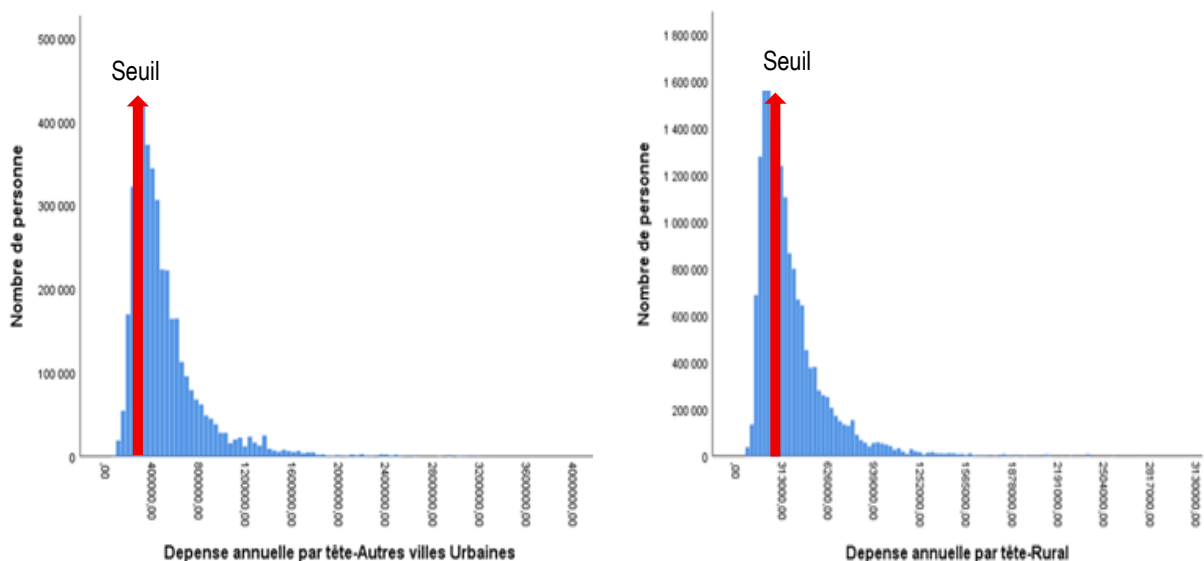
Les Figures suivantes montrent que les distributions des dépenses par tête dans les différents milieux se distinguent très nettement. Dans le milieu rural, la moitié des individus (52,4 %) se trouve dans des ménages pauvres. Dans les Autres villes, la distribution est plus étalée à droite du seuil et 29,0 % d'entre eux sont pauvres. A Bamako, 17,4 % de la population en-dessous du seuil, la distribution est beaucoup plus étendue à droite, ce qui signifie un grand nombre de ménages non pauvres.

Figure 3.8 : Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA)



Source : EMOP 2025

Figure 3.9 : Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA)



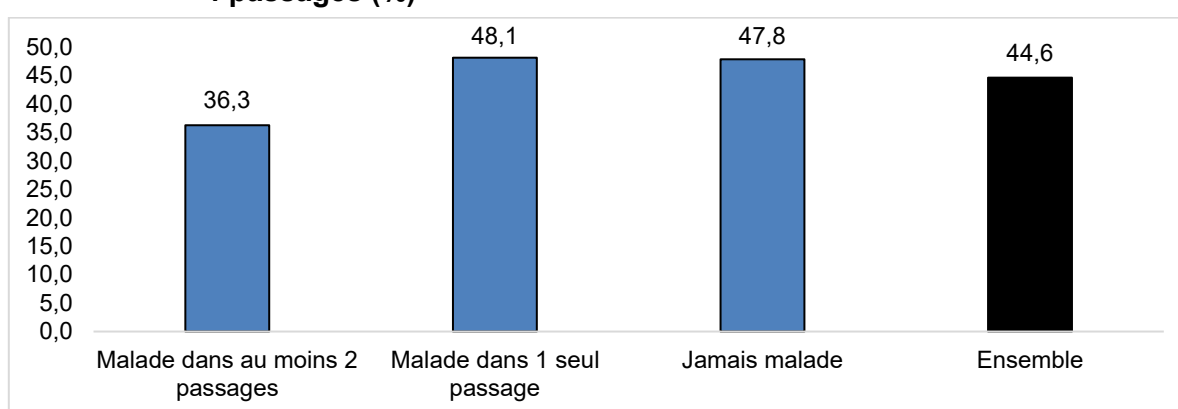
Source : EMOP 2025

4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ

4.1. Santé et pauvreté

L'EMOP renseigne une série de questions qui informent sur l'état de santé de la population, les services de santé auxquels elle fait recours en cas de nécessité et les difficultés rencontrées lors des consultations médicales. Ces informations sanitaires croisées avec le statut de pauvreté montrent que 47,8 % de la population n'ayant jamais été malade est pauvre soit quasiment le même taux que pour ceux qui ont été malade durant un seul passage et 36,3 % chez la population qui est tombé malade pendant aux moins 2 passages.

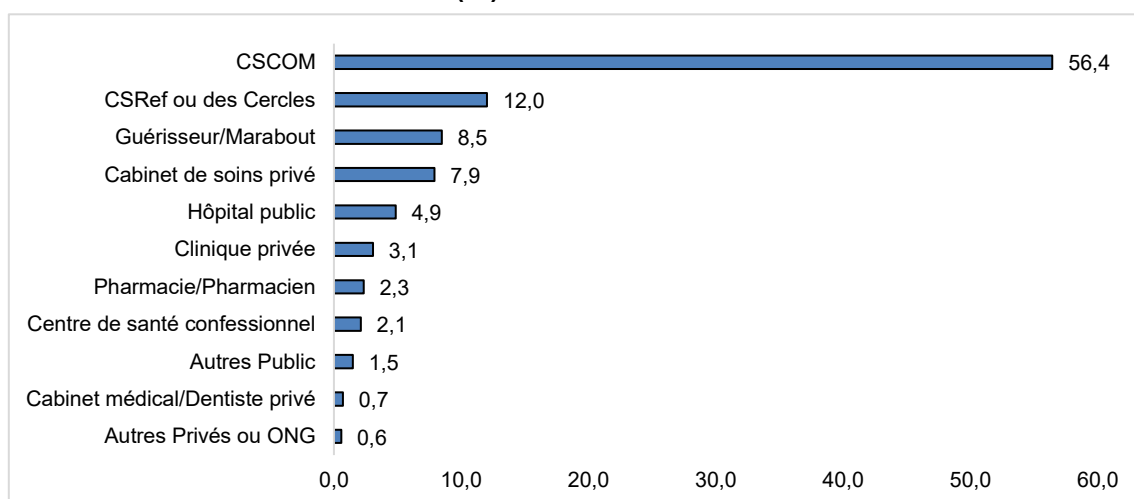
Figure 4.1 : Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)



Source : EMOP 2025

Une question relative aux types de structures de santé fréquentées par la population pauvre a été posée. Les résultats montrent également que les prestataires de service de santé auxquels les pauvres font beaucoup plus recours en cas de maladie ou blessure sont les CSCOM (56,4 %), suivis des CSRef (12,0 %), du guérisseur ou marabout (8,5 %) et cabinet de soin privé (7,9 %).

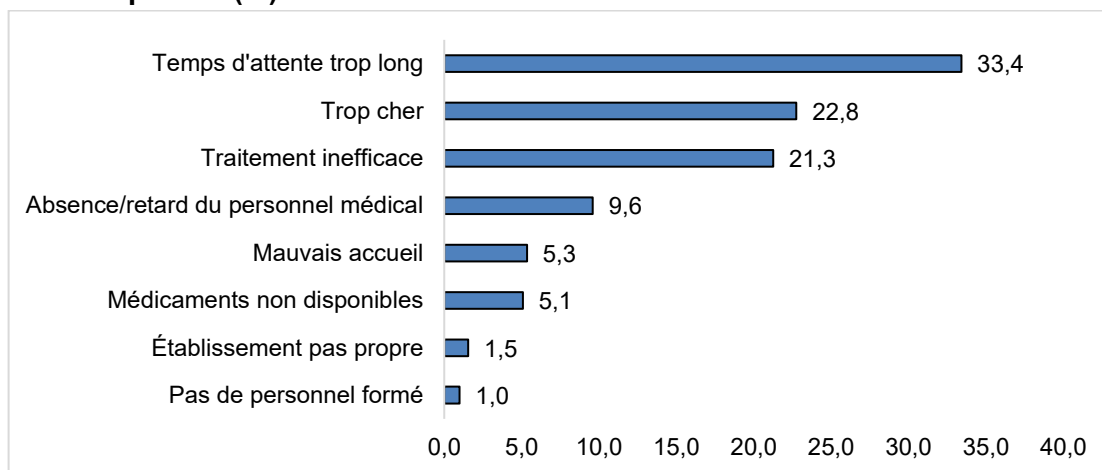
Figure 4.2 : Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%)



Source : EMOP 2025

L'ensemble des difficultés rencontrées par les pauvres lors des consultations se résument essentiellement au temps d'attente trop long (33,4 %), aux coûts de consultation trop cher (22,8 %), et sont liées pour 21,3 % à l'inefficacité du traitement.

Figure 4.3 : Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)

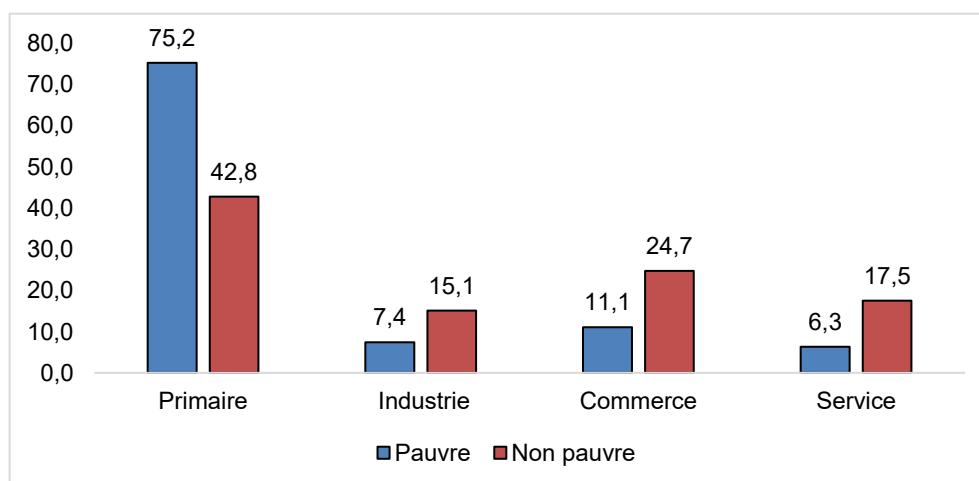


Source : EMOP 2025

4.2. Pauvreté selon le secteur d'activité

Les résultats indiquent qu'au sein des ménages pauvres, le secteur primaire, composé majoritairement d'agriculteurs, emploie 75,2 % de la main d'œuvre et le commerce 11,1 %. Les non pauvres ont une proportion plus faible employée par le primaire (42,8 %) et une plus grande proportion employée par le commerce, les services et l'industrie respectivement 24,7 %, 17,5 % et 15,1 %.

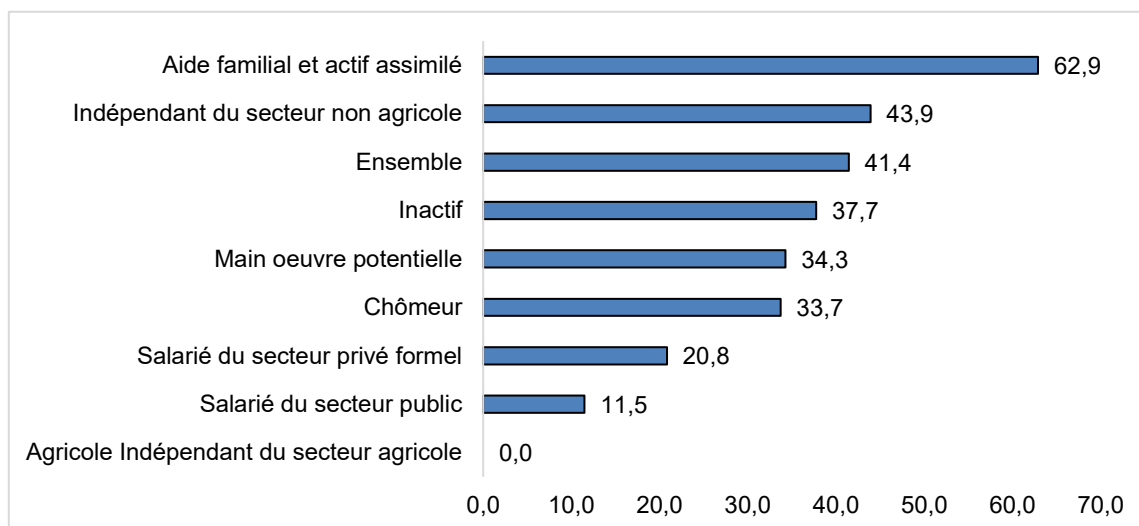
Figure 4.4 : Répartition (en %) de la population active selon le secteur d'activité et le statut de pauvreté



Source : EMOP 2025

La figure 4.5 présente le statut de pauvreté selon le groupe socioéconomique des individus. Il se dégage que ce sont les personnes aide-familial et actif assimilé qui ont le plus fort taux de pauvreté (62,9 %) suivi des indépendants du secteur non agricole (43,9 %). A l'opposé se trouvent les salariés du privé formel (20,8 %) et du secteur public (11,5 %).

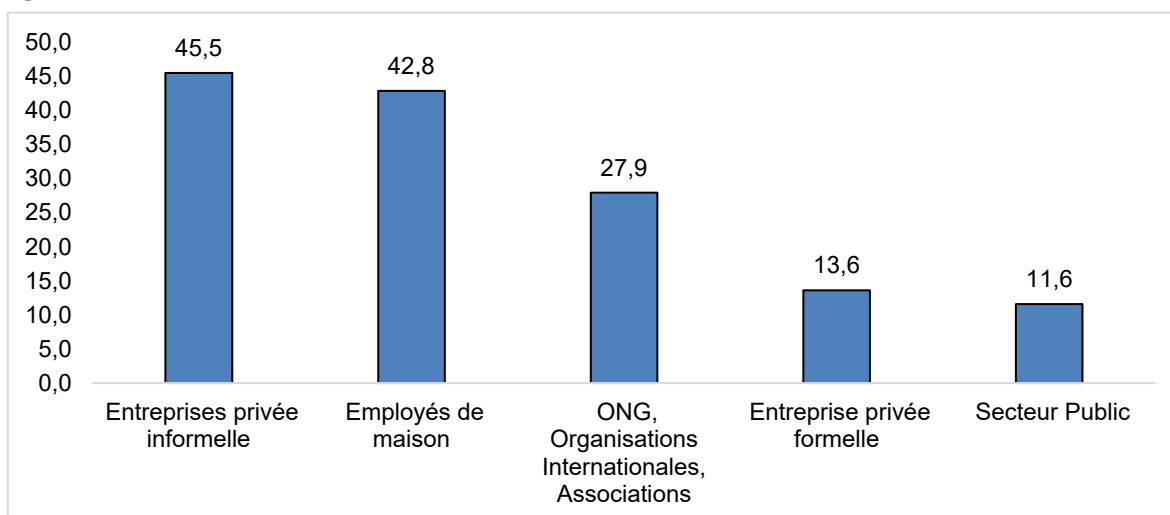
Figure 4.5 : Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus par rapport à l'activité actuelle (%)



Source : EMOP 2025

L'analyse de la pauvreté basée sur le secteur institutionnel montre que le phénomène sévit beaucoup plus chez les actifs occupés dans les entreprises privées informelles et les employés de maison avec respectivement 45,5 % et 42,8 % des pauvres. Les employés des entreprises privées formelles et ceux du secteur public sont les moins pauvres avec 13,6 % et 11,6 % respectivement.

Figure 4.6 : Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%)

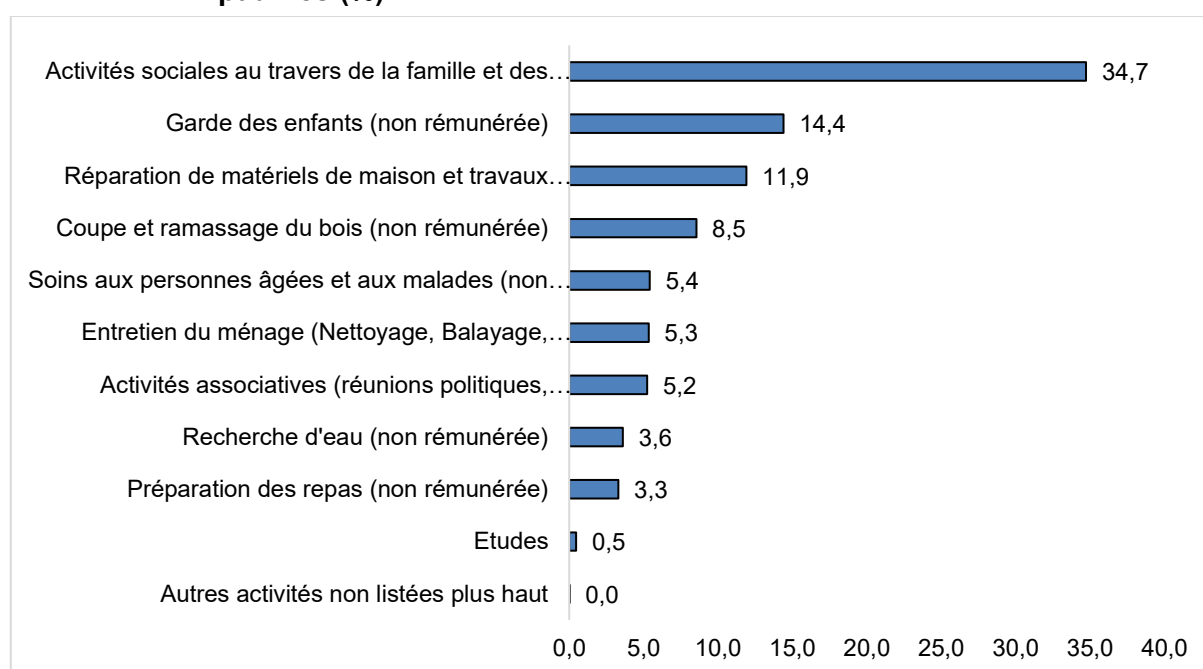


Source : EMOP 2025

4.3. Occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres

L'EMOP a collecté des informations sur le travail non rémunéré exercé par les membres du ménage. Dans cette section, les analyses portent sur les activités non rémunérées effectuées par les chefs de ménage pauvres. Il ressort des résultats que les activités non rémunérées occupent tout autant les pauvres que les non pauvres. Dans cette analyse, on s'intéresse aux ménages pauvres. Ainsi, on constate que les activités sociales à travers la famille et des proches (visites et cérémonies) occupent 34,7 % des chefs de ménages pauvres, 14,4 % font de la garde des enfants, 10,8 % d'entre eux ont fait des activités de coupe et ramassage de bois suivi par ceux qui ont consacré une partie de leur emploi du temps à la réparation des matériels de maison et travaux concernant le logement (11,9 %).

Figure 4.7 : Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)



Source : EMOP 2025

Le tableau 4.1 révèle que quel que soit le milieu de résidence, les activités sociales au travers de la famille et des proches sont celles non rémunérées les plus exercées par les chefs de ménage. En effet, dans le district de Bamako, 50,1 % des chefs de ménage exercent ce type d'activité et dans les autres villes et en milieu rural, cette proportion est de 34,1 %. Pour le reste, les chefs de ménages exercent plus l'entretien du ménage, la préparation de repas, le garde des enfants, les soins aux personnes âgées et aux malades et la réparation de matériels de maison. La coupe et ramassage du bois sont des activités exercées par les chefs de ménage plus en milieu rural et dans une moindre mesure dans les autres villes à l'exclusion de Bamako.

Tableau 4.1 : Les activités non rémunérées des chefs de ménages pauvres selon le milieu (%)

Activités non rémunérées des CM	Bamako	Autres Villes	Rural
Etudes	0,0	1,1	0,4
Entretien du ménage	10,0	7,5	4,8
Préparation des repas	3,2	6,3	2,9
Coupe et ramassage du bois	0,0	6,1	9,3
Recherche d'eau	1,3	4,7	3,6
Garde des enfants	10,4	17,9	14,1
Soins aux personnes âgées et aux malades	1,3	6,4	5,5
Réparation de matériels de maison	8,5	12,2	12,0
Activités sociales au travers de la famille et des proches	50,1	34,1	34,1
Activités associatives	1,9	3,6	5,6

Source : EMOP 2025

5. AUTRES ASPECTS DU BIEN-ETRE

La pauvreté peut se manifester comme un manque de certaines qualités de vie, ou du bien-être. Il s'agit de la qualité du travail, du loisir au foyer, de la mobilité et de la facilité de communiquer. Ce sont toutes ces composantes du bien-être qui sont parfois accessibles avec difficulté aux ménages pauvres. Ces conditions peuvent être satisfaites tout au moins par la possession de certains biens durables. Dans la section 5.1, on donne des résultats sur la possession du téléviseur, du téléphone mobile et de la moto. Ces équipements individuels ou collectifs reflètent le niveau de bien-être des ménages en termes d'utilité dans le cadre de la satisfaction de certains besoins. Cependant, il est difficile de tenir un jugement objectif par rapport à la possession ou non d'un bien par un individu car ce qui est utile pour quelqu'un ne l'est pas nécessairement pour un autre. En d'autres termes, les goûts différents des individus jouent sur la possession ou non des biens. En outre, l'acquisition des équipements a été captée à travers les réponses du chef de ménage ce qui ne veut pas dire que leur usage est partagé par tous les membres du ménage.

D'autres aspects importants du bien-être sont liés au logement. L'accès à l'eau potable, aux ressources hygiéniques, à l'électricité, et la source d'énergie pour la cuisson mesurent aussi partiellement la situation du bien-être d'un ménage. Cette section présente des résultats relatifs à ce point.

Certains des résultats de ce chapitre sont présentés dans le rapport du premier passage. Ces résultats ont été croisés à d'autres informations relatives aux estimations des dépenses de consommation pour affiner les analyses. En plus, l'évolution depuis 2001 est présentée pour assurer la cohérence des comparaisons avec les résultats de 2025. Les résultats de 2013 ne sont pas présentés en dynamique avec les autres années car les régions de Kidal, de Tombouctou et de Gao n'ont pas été enquêtées durant cette période.

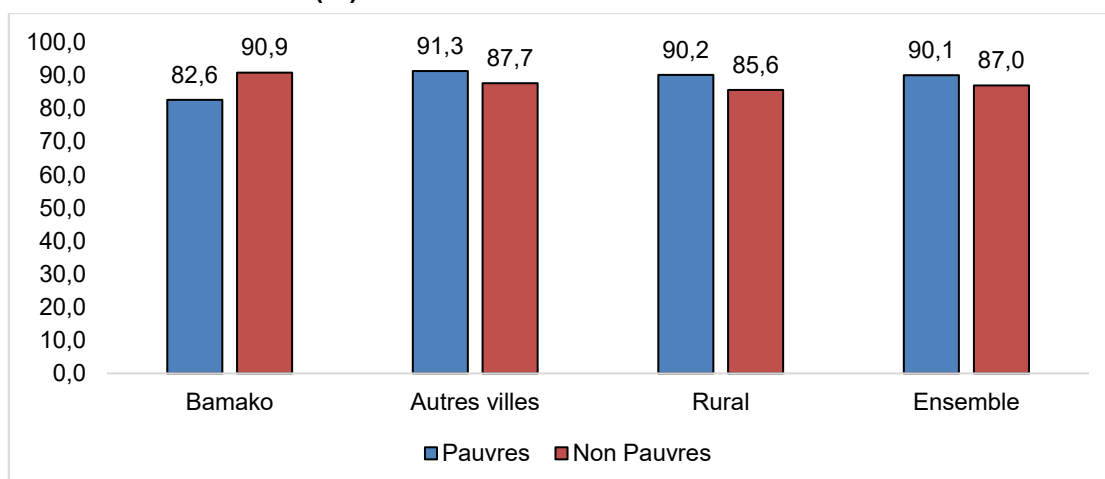
5.1. Dynamique de la possession des biens durables

5.1.1. Possession de téléphone mobile

L'usage du téléphone mobile s'est largement répandu au Mali au cours des deux dernières décennies et a surtout contribué à faciliter la communication. Donc posséder ce bien est un facteur de soulagement en termes de communication quand on sait que dans un passé récent, toute information relative à un événement social nécessitait un déplacement. Le téléphone mobile a donc véritablement contribué à rapprocher les populations. En analysant par rapport aux milieux de résidence, on relève une homogénéité dans la possession entre les ménages urbains et ruraux.

Le figure 5.1 montre qu'au Mali, 87,0 % des pauvres possèdent un téléphone contre 90,1 % pour les non pauvres. Le taux de possession de téléphone varie un peu selon le milieu de résidence. Concernant les pauvres, il est de 82,6 % dans le district de Bamako et respectivement de 91,3 % pour le reste du milieu urbain et 90,2 % pour le milieu rural. Au sujet des non pauvres, le taux de possession de téléphone est de 90,9 % pour le district de Bamako contre 87,7 %, 85,6 % respectivement pour le reste du milieu urbain et le milieu rural.

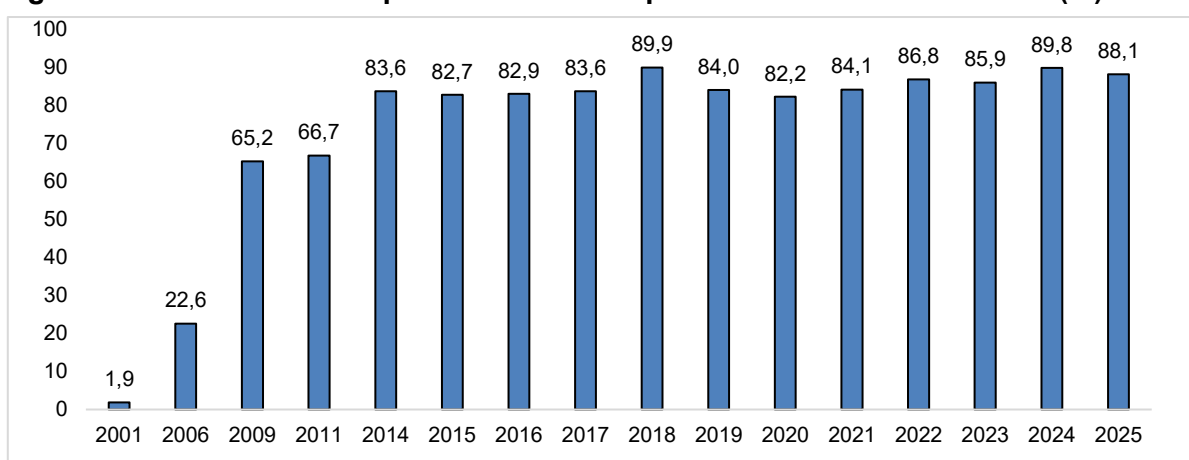
Figure 5.1 : Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

D'après la figure 5.2, dans l'ensemble du pays, le taux de possession de téléphone mobile est passé de 1,9 % en 2001 à 22,6 % en 2006 puis 65,2 % en 2009. En Outre, la figure montre une augmentation importante du taux de possession après 2011 en passant de 66,7 % en cette année à 83,6 en 2014. Sur la période 2014-2025, il reste entre 82,2 % et 89,9 %.

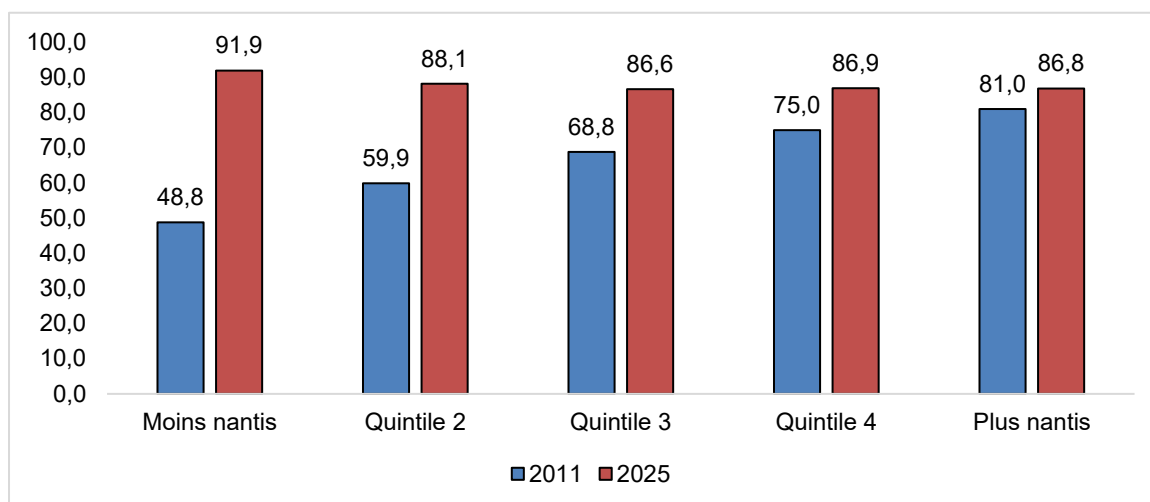
Figure 5.2 : Evolution de la possession de téléphone mobile de 2001 à 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

L'analyse par quintile laisse apparaître clairement un taux de possession plus élevé dans les ménages riches par rapport aux ménages pauvres en 2011 et 2025 (figure 5.3). Par ailleurs, les quintiles les moins nantis connaissent les augmentations les plus importants en 2025 par rapport à 2011. Ils rattrapent ainsi les plus nantis. Le ménages les moins nantis voient ce taux passer de 48,8 % à 91,9 % contre une progression plus modeste de 81,0 % à 86,8 % pour les ménages des plus nantis. Ce qui indiquerait que le revenu n'est plus un facteur déterminant de la possession de téléphone.

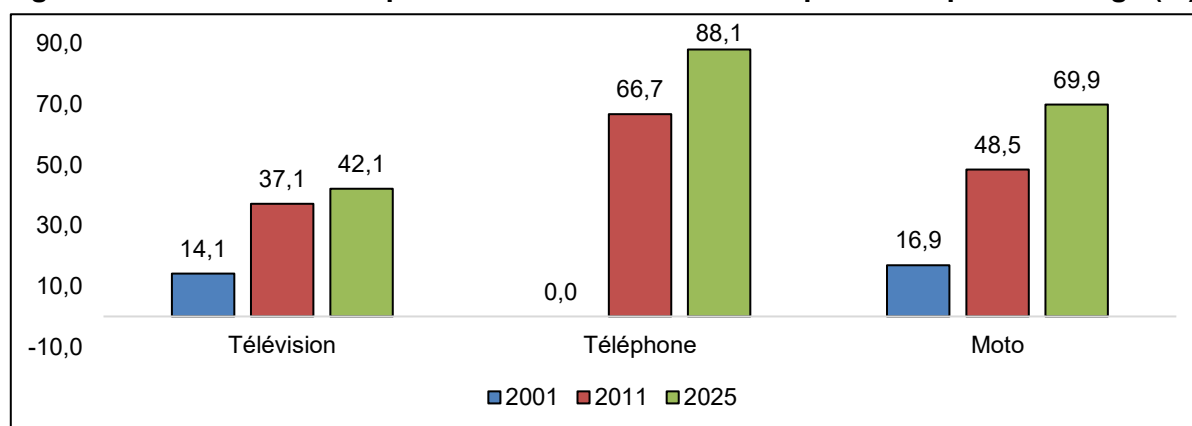
Figure 5.3 : Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)



Source : EMOP 2011, EMOP 2025

La figure 5.4 montre une hausse importante de la possession de la télévision, de la moto et surtout du téléphone par les ménages en 2025 par rapport à 2001. La proportion de ménages possédant une télévision passe de 14,1 % en 2001 à 37,1 % en 2011 puis à 42,1 % en 2025. La hausse est plus importante pour la moto, dont le taux de possession passe de 16,9 % en 2001 à 69,9 % en 2025. La hausse est beaucoup plus importante pour le téléphone naturellement en faveur de l'avènement de la téléphonie mobile. La proportion de ménages qui possèdent un téléphone était de 66,7 % en 2011, tandis qu'elle était quasiment nulle il y a dix ans plutôt en 2001. En 2025, cette proportion progresse à 88,1 %.

Figure 5.4 : Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%)

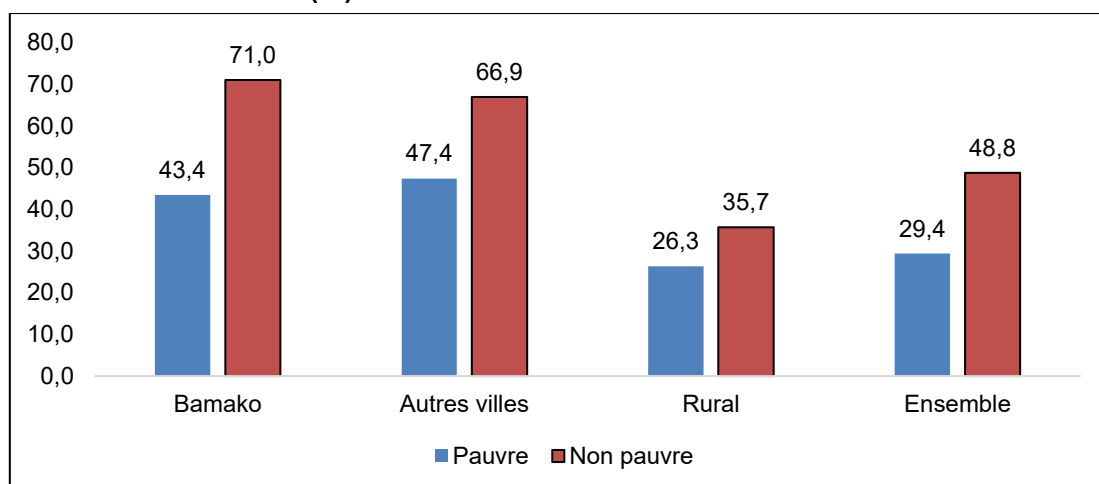


Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2025

5.1.2. Possession du téléviseur

La figure 5.5 montre dans l'ensemble du pays la possession du téléviseur est de 48,8 % pour les non pauvres contre 29,4 % pour les ménages pauvres. La possession du téléviseur en tant que moyen d'information et de distraction est plus prononcée dans les ménages non pauvres quel que soit le lieu de résidence. Les écarts entre les pauvres et les non pauvres sont plus réduits en milieu rural que dans le district de Bamako et les autres villes urbaines.

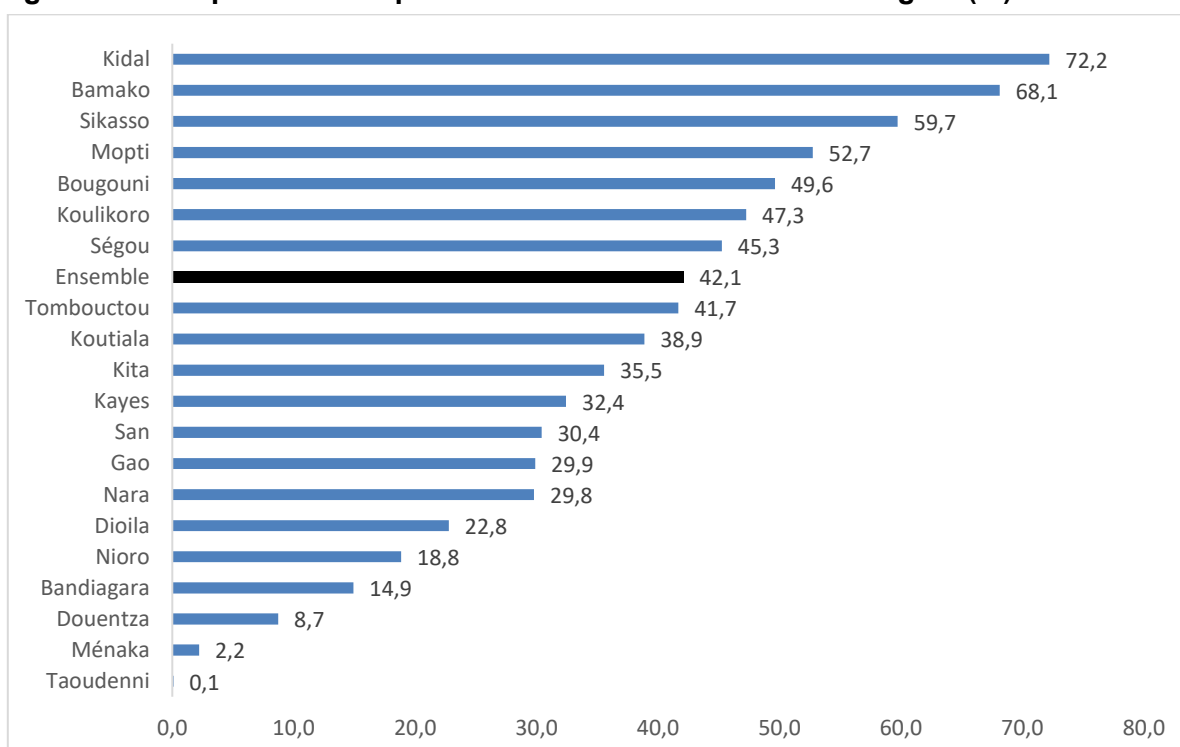
Figure 5.5 : Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

La figure 5.6 montre qu'en 2025, une proportion de 42,1 % des ménages est possesseur de téléviseur. Selon la région, les proportions les plus élevées sont pour le district de Bamako ainsi que les régions de Kidal, Sikasso, Mopti, Bougouni, Koulikoro et Ségou. A l'opposé, les régions de Bandiagara, Nara, Dioïla, Douentza et Ménaka ont les taux les plus faibles.

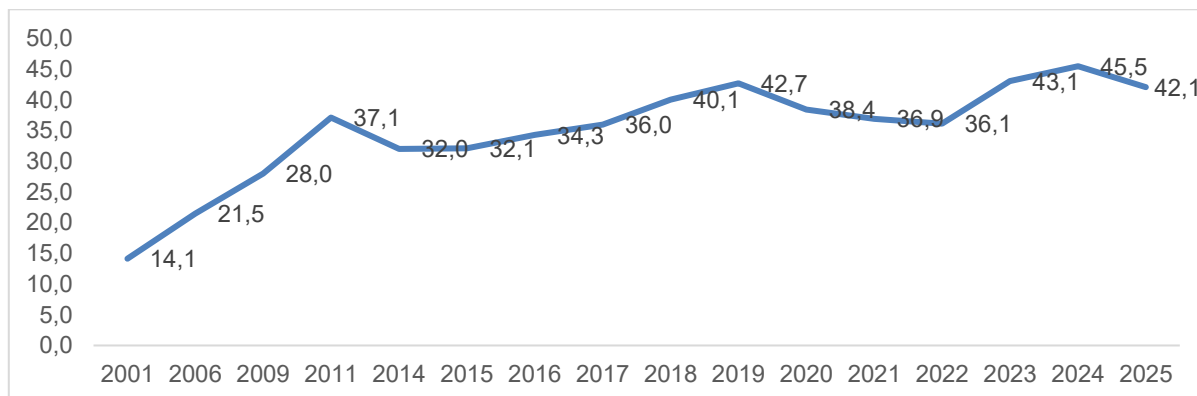
Figure 5.6 : Proportion de la possession de téléviseur selon la région (%)



Source : EMOP 2025

Globalement sur la période 2001-2025, le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a augmenté, passant de 14,1 % à 42,1 %.

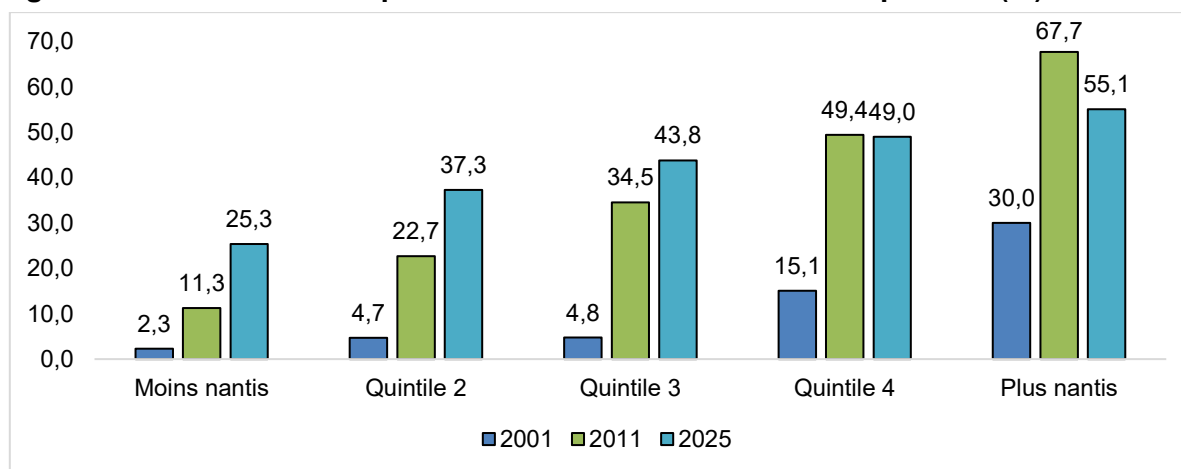
Figure 5.7 : Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%)



Source: EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

Le taux d'équipement en télévision a un lien étroit avec le niveau des dépenses du ménage au regard de l'information qui ressort de la figure 5.8. Il y ressort que le taux de possession de téléviseur est positivement corrélé au niveau d'aisance du ménage. Par ailleurs, cette figure dégage une autre information : ce taux est progressif pour les trois groupes les moins nantis mais pour le quintile 4, la possession de téléviseur stagne et pour les plus nantis, ce taux dégressif, il passe de 67,7 % en 2011 à 55,1 % en 2025.

Figure 5.8 : Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%)



Source : EMOP 2025

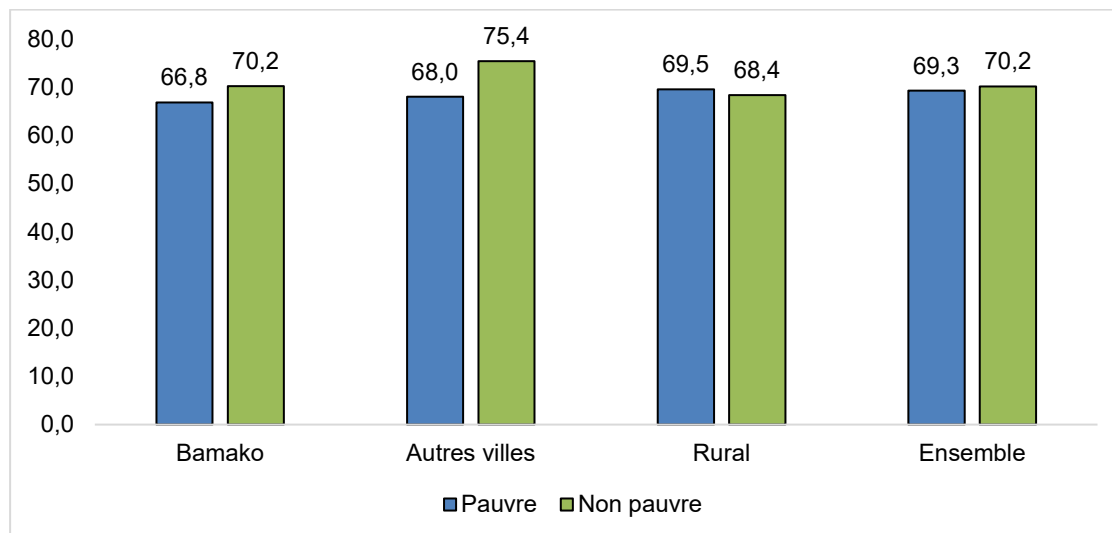
5.1.3. Possession de moto

La possession de moto en tant que bien permet de gagner du temps et d'améliorer les conditions de transport de la population. Tout comme les autres biens d'équipement, elle peut être considérée comme un indicateur de condition de vie facilement mesurable.

La figure 5.9 indique que dans l'ensemble, 69,3 % des ménages pauvres possèdent une moto contre 70,2 % pour les ménages non pauvres. L'analyse selon le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu, au moins deux tiers des ménages non pauvres et pauvres possèdent au moins une moto. En milieu rural, le taux de possession de moto pour les ménages pauvres (69,5 %) est proche de celui des

ménages non pauvres (68,4 %). C'est à Bamako et dans les autres villes que ce taux est plus élevé pour les ménages non pauvres comparativement à ceux pauvres.

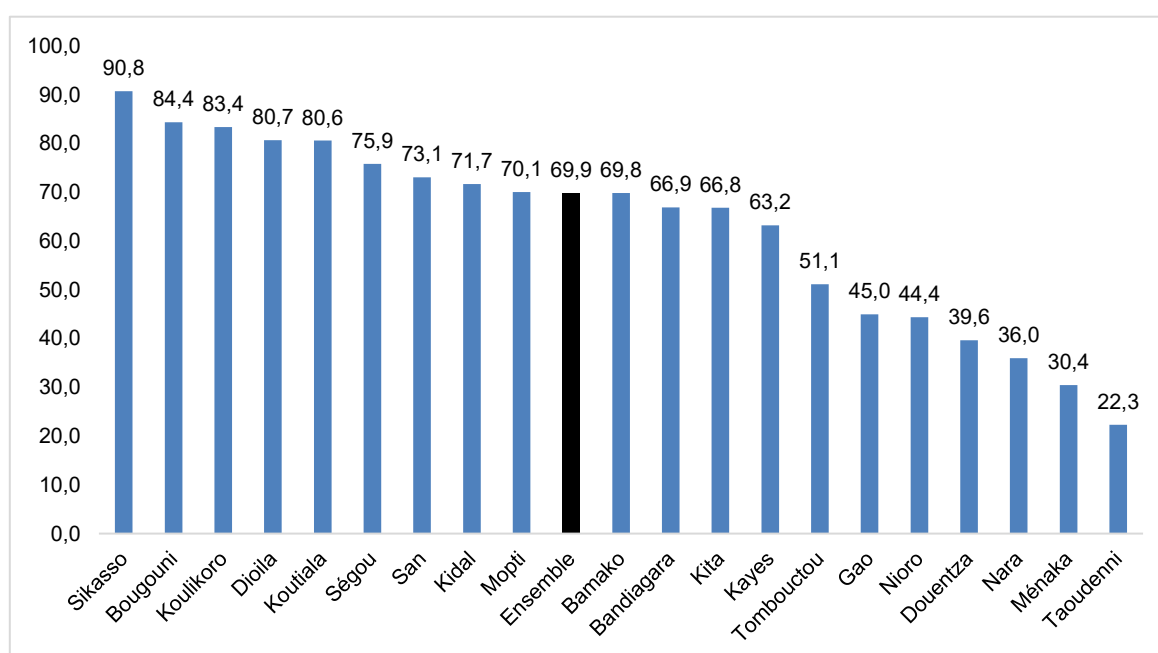
Figure 5.9 : Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

L'analyse selon la région révèle que c'est dans la région de Sikasso que les ménages possèdent plus de motos comparativement aux autres régions. En effet, ce taux est de 90,8 % à Sikasso, suivie de 84,4 % à Bougouni et à Koulikoro (83,4 %). Les taux de possession de moto les plus faibles sont enregistrés à Taoudenni (22,3 %), Ménaka (30,4 %), Nara (36,0 %) et Douentza (39,6 %).

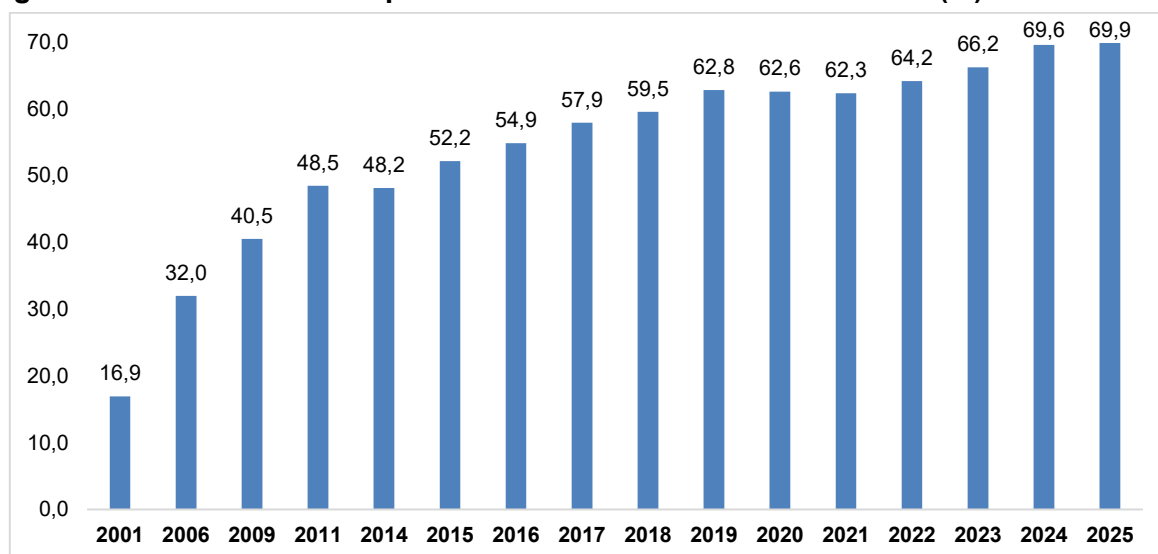
Figure 5.10 : Proportion de la possession de moto selon la région (%)



Source : EMOP 2025

Les taux de possession de moto au niveau national est passé de 16,9 % en 2001 à 69,9 % en 2025. Ce bond est dû à l'accessibilité d'engins à deux roues en provenance d'Asie à des prix abordables.

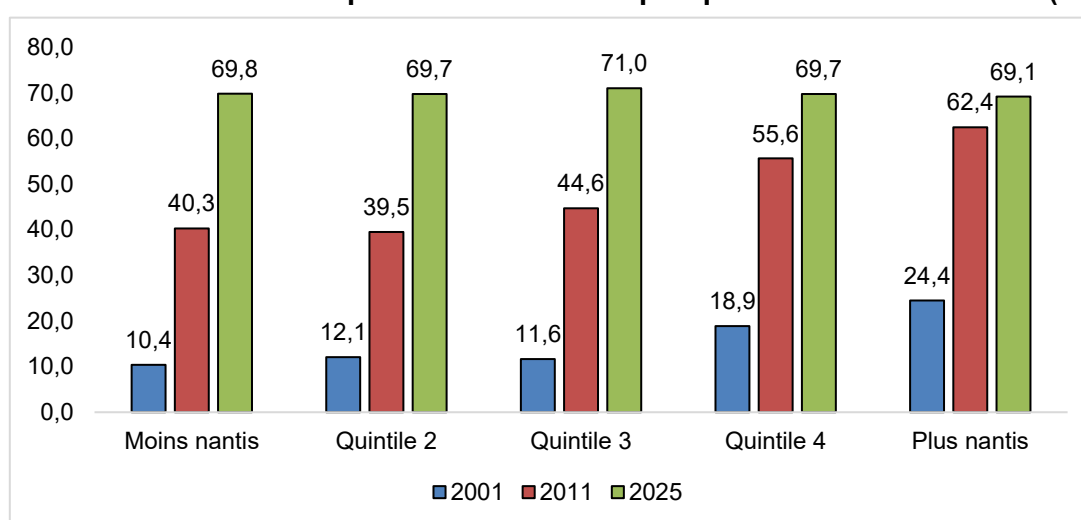
Figure 5.11 : Evolution de la possession de moto entre 2001 et 2025 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

La figure 5.12 montre que le taux de possession de moto est croissant quel que soit le quintile. La progression semble plus forte de 2001 à 2011 que de 2011 à 2025. Par ailleurs, de 2011 à 2025, la progression a été plus importante pour les ménages les moins nantis. En effet, le taux de possession est passé de 10,4 % en 2001, 40,3 % en 2011 puis 69,8 % en 2025 pour les moins nantis. Pour les plus nantis, la progression est moins forte : le taux de possession passe de 24,4 % en 2001 à 62,4 % en 2011 pour s'établir à 69,1 % en 2025. Cela traduit l'accessibilité de la moto et le niveau de vie du ménage discrimine moins.

Figure 5.12 : Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)

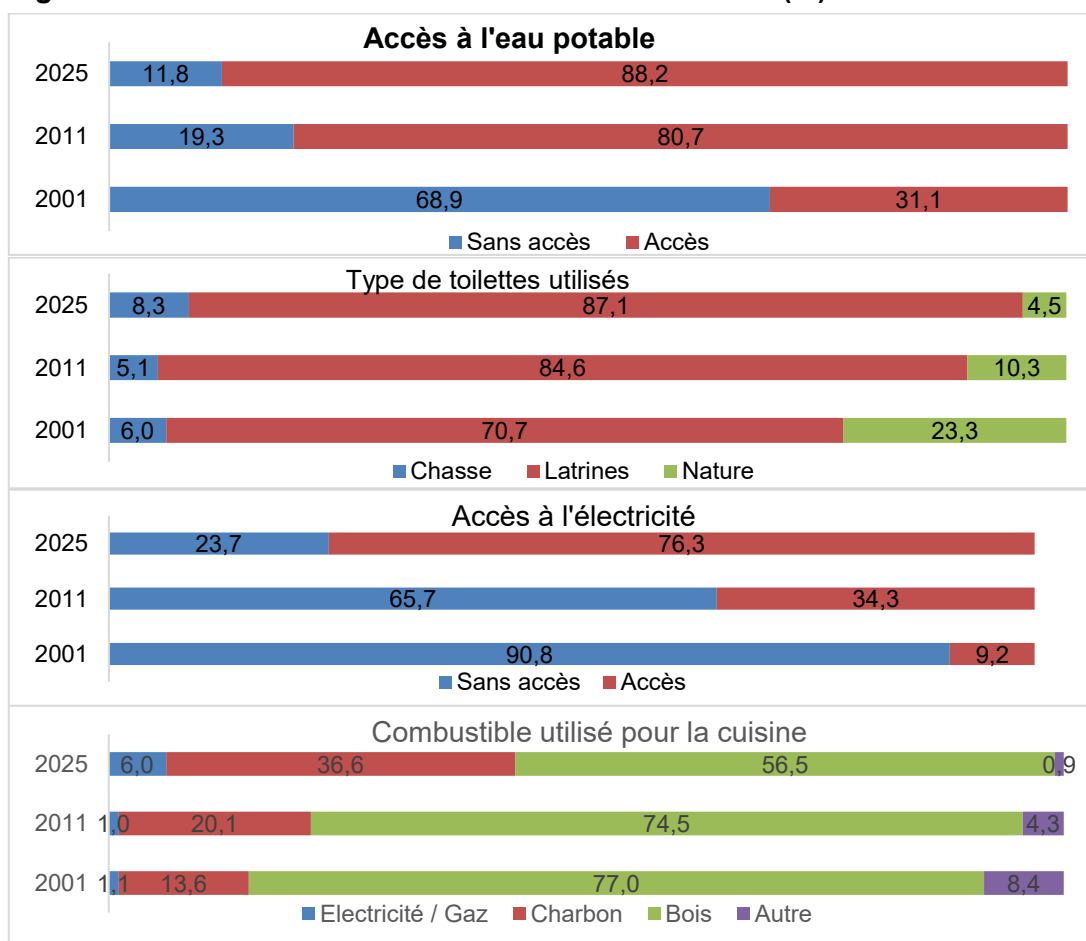


Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2025

5.2. Accès aux services sociaux de base

Le niveau d'accès aux services sociaux de base est un bon indicateur de la qualité de vie d'une population donnée. Ces services incluent l'eau, l'électricité, l'hygiène, la source d'énergie pour faire la cuisine, etc. L'accès des ménages à chacun de ces services sociaux de base s'est amélioré en 2025 comparativement à leurs niveaux de 2001 et 2011. Les combustibles pour faire la cuisine dans la catégorie « Autres » regroupent, le pétrole et les déchets d'animaux.

Figure 5.13 : Evolution de l'accès aux services de base (%)



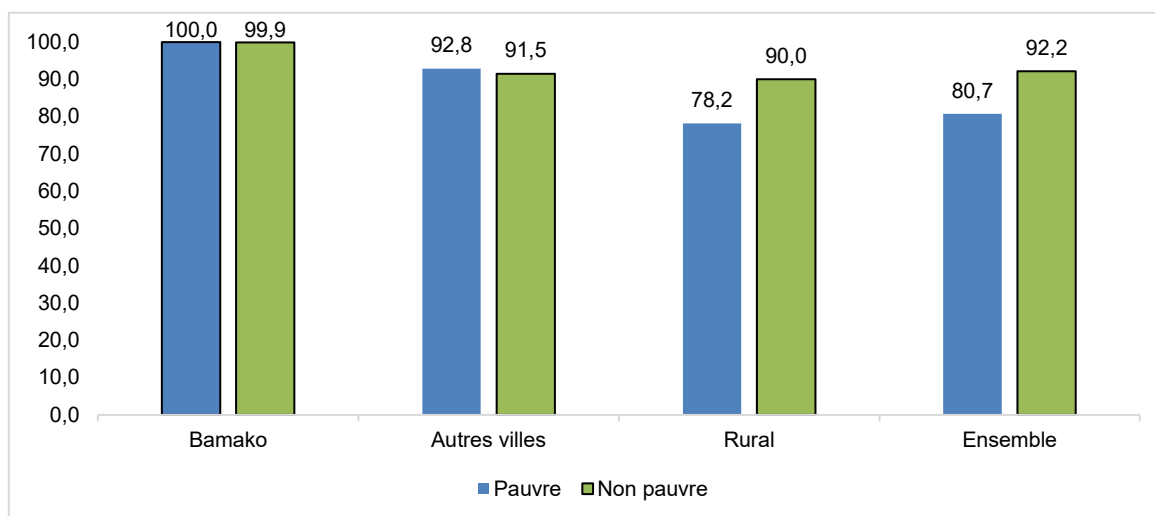
Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2025

5.2.1. Accès à l'eau potable

On entend par eau potable celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorées ou protégées. Au niveau des ménages, avoir accès à l'eau potable s'apprécie en termes d'utilisation dans la mesure où les concepts accessibilité et utilisation stricto sensu n'ont pas très souvent le même contenu. Au sens de l'EMOP, dire qu'un ménage a accès à l'eau potable signifie que ce ménage en dispose pour la satisfaction de ses besoins en eau de boisson.

Le taux d'accès à l'eau potable est de 92,2 % pour les non pauvres contre 80,7 % pour les pauvres. Il ressort que quasiment tous les ménages de Bamako ont accès à l'eau contre 92,8 % des ménages pauvres en milieu urbain autre que Bamako et 78,2 % des pauvres en milieu rural.

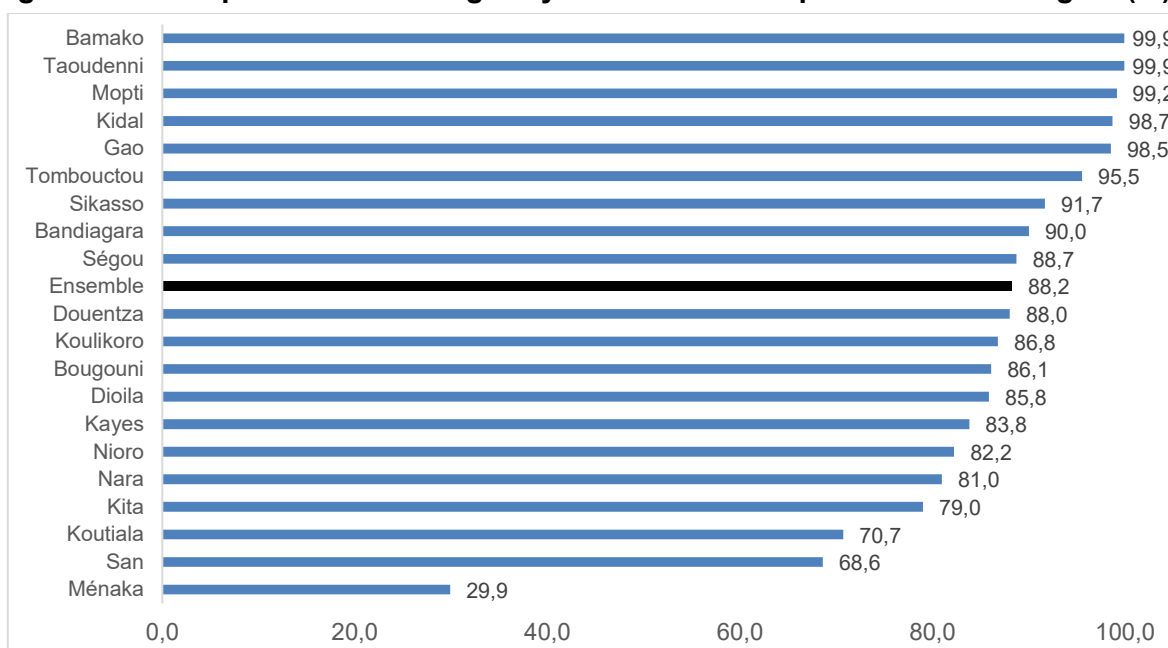
Figure 5.14 : Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

La figure 5.15 révèle que le taux d'accès à l'eau potable en 2025 est de 88,2 %. Il est particulièrement plus élevé dans le district de Bamako (99,9 %) et les régions de Taoudenni, Mopti, Kidal et Gao avec des taux entre 98,5 % et 99,9 %. A l'opposé les régions de Ménaka, San, Kita, Nioro et Koutiala ont les taux d'accès à l'eau potable avec 22,9 % pour la première citée et entre 68,6 % et 82,2 % pour les autres.

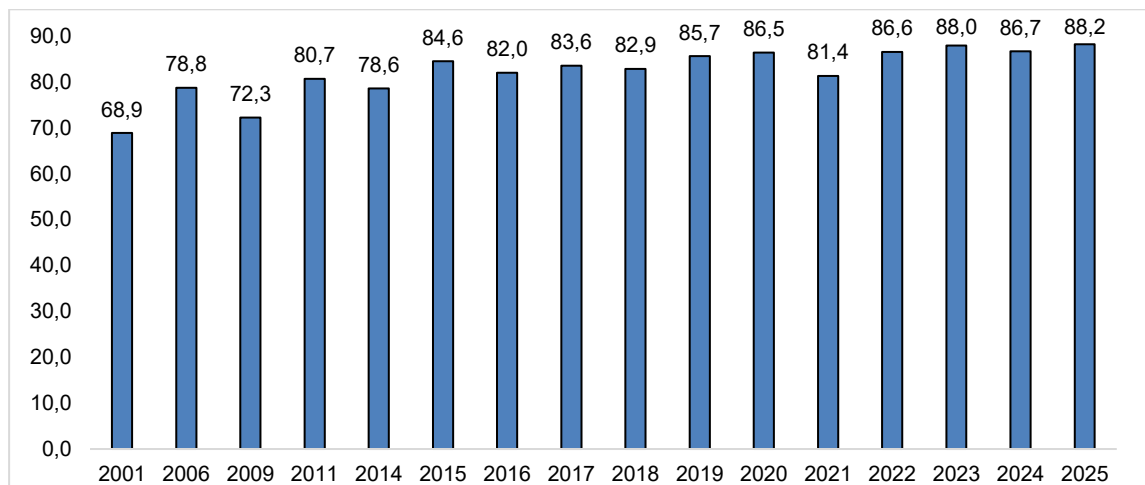
Figure 5.15 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon la région (%)



Source : EMOP 2025

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 68,9 % en 2001 à 88,2 % en 2025 soit une hausse de 18,3 points de pourcentage en 24 ans. Il a connu une augmentation de 11,8 points de pourcentage en 2011 par rapport à 2001 en 10 ans. Après cette augmentation, l'évolution du taux a été moins rapide.

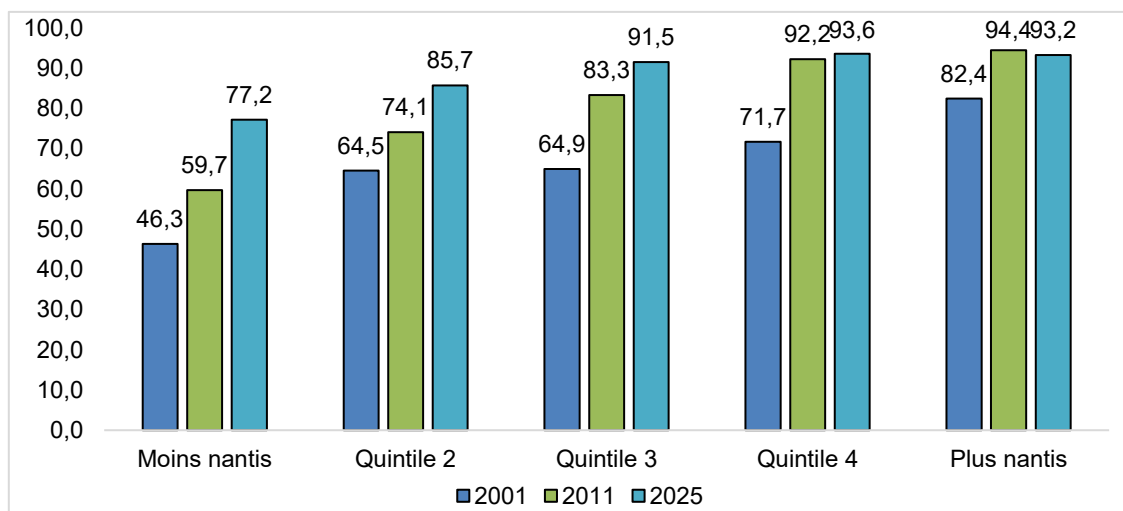
Figure 5.16 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable entre 2001 et 2025 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

Globalement, il y a une amélioration de l'accès à l'eau potable en 2025 par rapport à 2011 et 2001. Mais pour les deux quintiles les plus nantis, le taux d'accès à l'eau potable stagne : pour le quintile 4, il est de 93,6 % en 2025 contre 92,2 % en 2011 et pour les plus nantis, ce taux est de 93,2 % en 2025 contre 94,4 % en 2011.

Figure 5.17 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%)

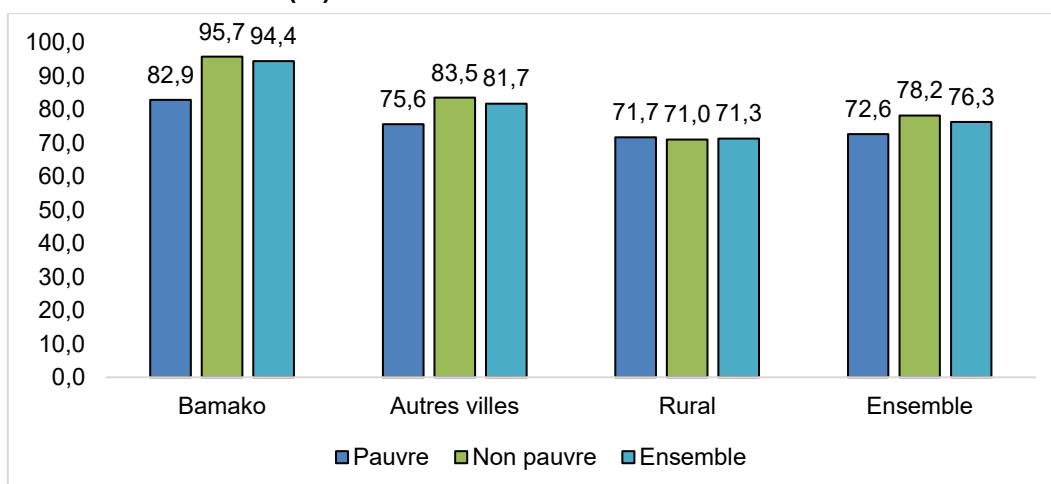


Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2025

5.2.2. Accès à l'électricité

Un ménage a accès à l'électricité, s'il est connecté au réseau de l'EDM ou s'il utilise un groupe électrogène ou des panneaux solaires. Au niveau national, le taux d'accès à l'électricité est de 76,3 % avec 78,2 % pour les non pauvres et 72,6 % pour les pauvres. Dans le milieu rural, le taux ne diffère quasiment pas entre pauvres et non pauvres.

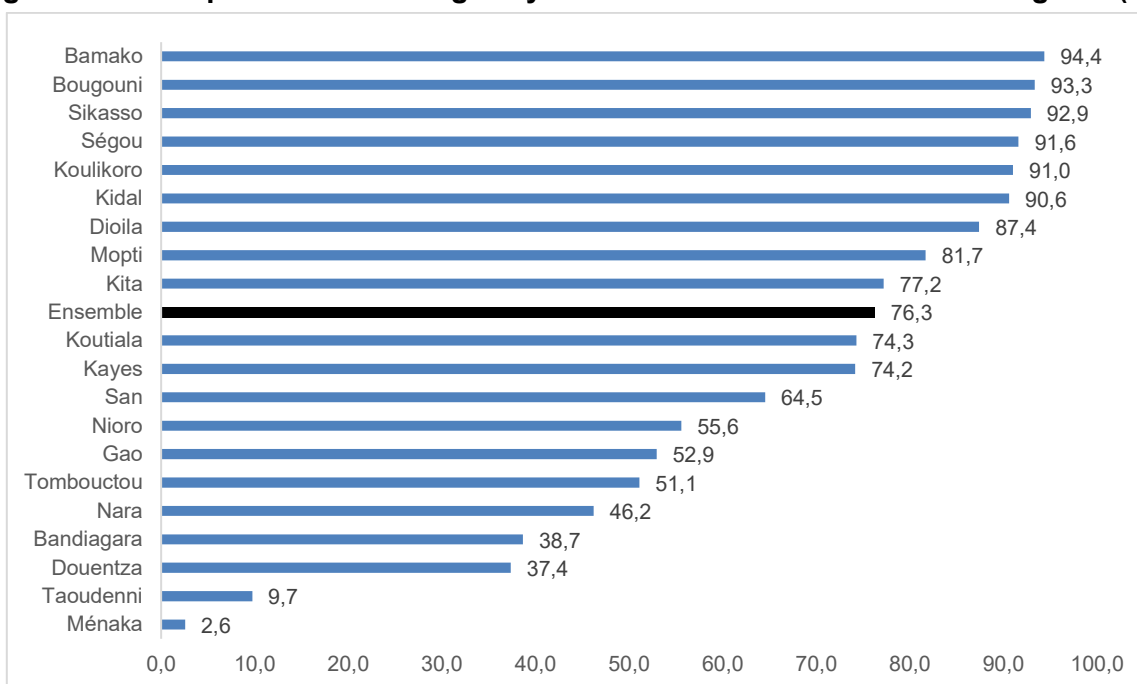
Figure 5.18 : Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

D'après la figure 5.19, le district de Bamako ainsi que les régions de Kidal, Koutiala, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso, Bougouni, Dioïla et Kita ont les taux d'accès à l'électricité les plus élevés. Ils varient entre 77,2 % et 94,4 %. Les régions ayant les taux d'accès les plus faibles sont Ménaka (2,6 %) ainsi que Taoudenni, Douentza, Gao, Tombouctou, Nara, Bandiagara, Niore ayant des taux entre 37,4 % et 55,6 %.

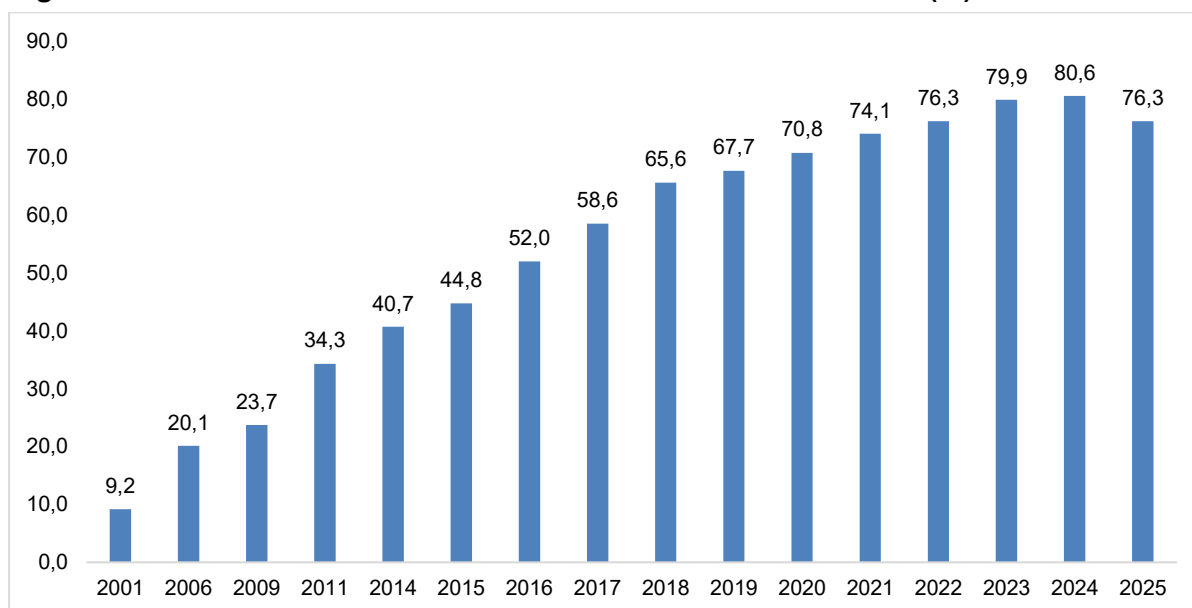
Figure 5.19 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon les régions (%)



Source : EMOP 2025

La figure 5.20 montre le taux d'accès à l'électricité a connu une évolution croissante sur la période 2001-2025 en passant de 9,2 % à 76,3 %. La croissance devient un peu plus lente aux dernières années.

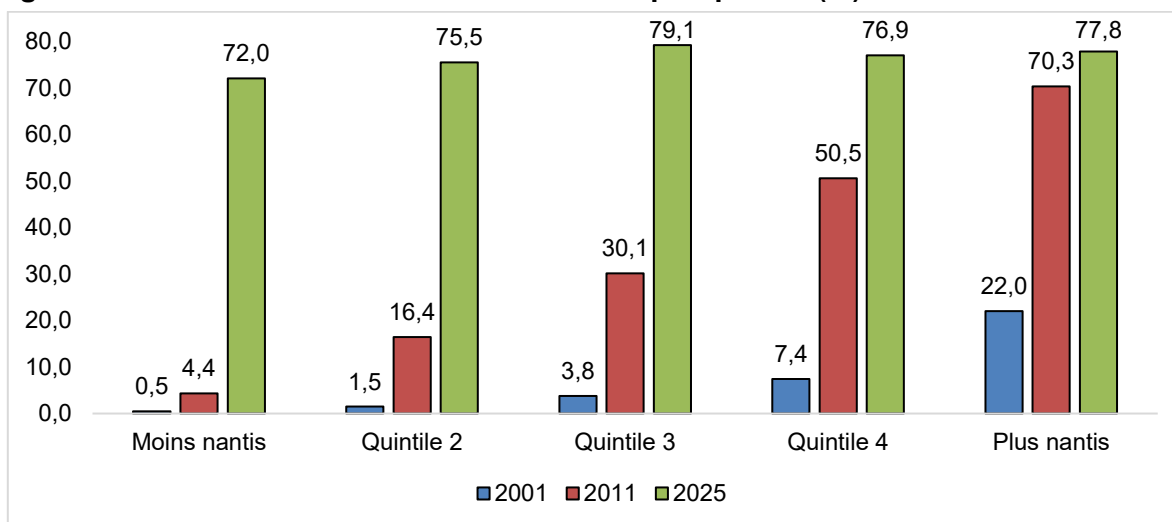
Figure 5.20 : Evolution de l'accès à l'électricité entre 2001 et 2025 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

La figure 5.21 montre une augmentation du taux d'accès à l'électricité aussi bien dans les quintiles les plus nantis que dans ceux les moins nantis. Cependant, cette croissance est beaucoup plus accentuée chez les moins nantis (premier, deuxième et troisième quintiles). Le taux passe de 4,4 % en 2011 à 72,0 % pour les moins nantis tandis qu'il passe 70,3 % à 77,8 %.

Figure 5.21 : Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%)



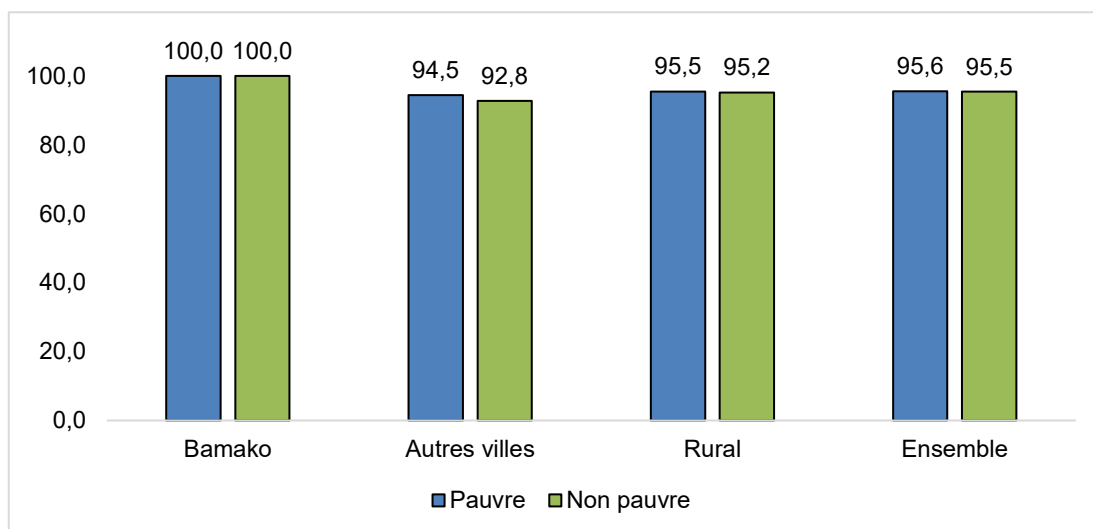
Source : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2025

5.2.3. Hygiène

Les moyens d'aisance appréhendés dans les enquêtes sont les toilettes individuelles ou communes avec chasse d'eau, les latrines privées ou communes et la nature. La figure 5.22 montre le taux d'utilisation des équipements jugés acceptables comme type d'aisance est de 95,5 % pour les non pauvres et 95,6 % pour les pauvres. Il s'agit de la chasse d'eau et des latrines ou fosses privées ou communes. Le taux est

quasiment le même selon le statut de pauvreté. Il est de 100 % dans le district de Bamako, dans le reste du milieu urbain et le milieu rural, il varie entre 92,8 % et 95,5 % selon le statut de pauvreté.

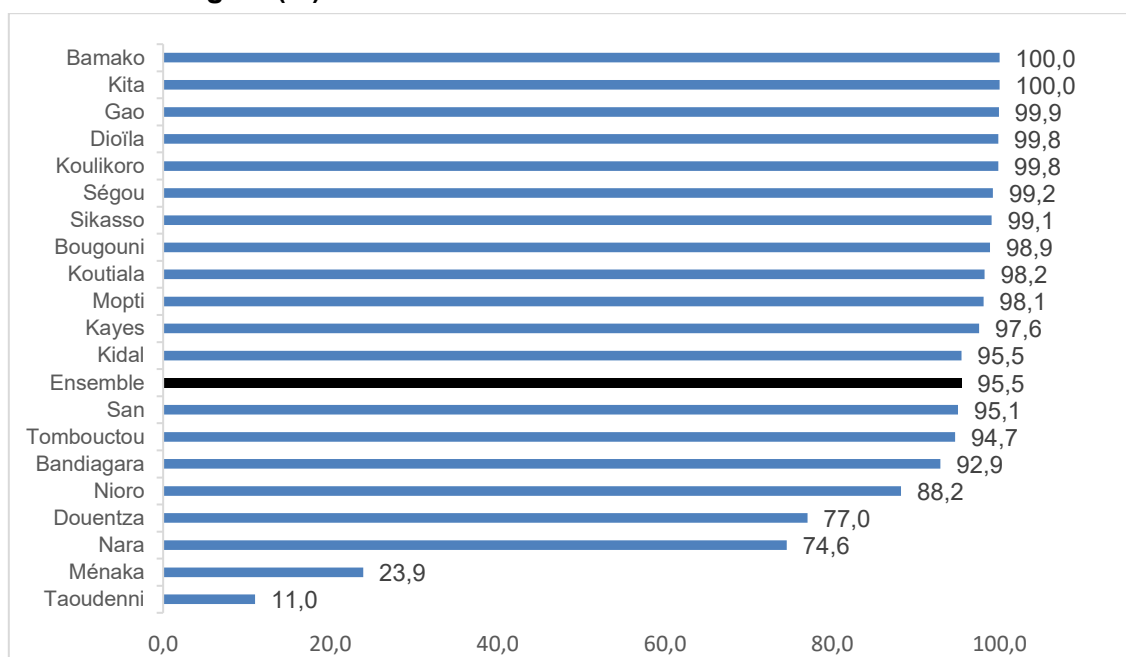
Figure 5.22 : Proportion de ménages utilisant la chasse/latrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)



Source : EMOP 2025

La figure 5.23 montre que la proportion de ménages utilisant la chasse, fosse ou latrine est de 95,5 %. Cette proportion est particulièrement plus faible pour les régions de Douentza, Nioro, Nara, Bandiagara. Les cas de Taoudenni et Ménaka sont encore plus défavorables avec les plus faibles proportions, 11,0 % et 23,9 %.

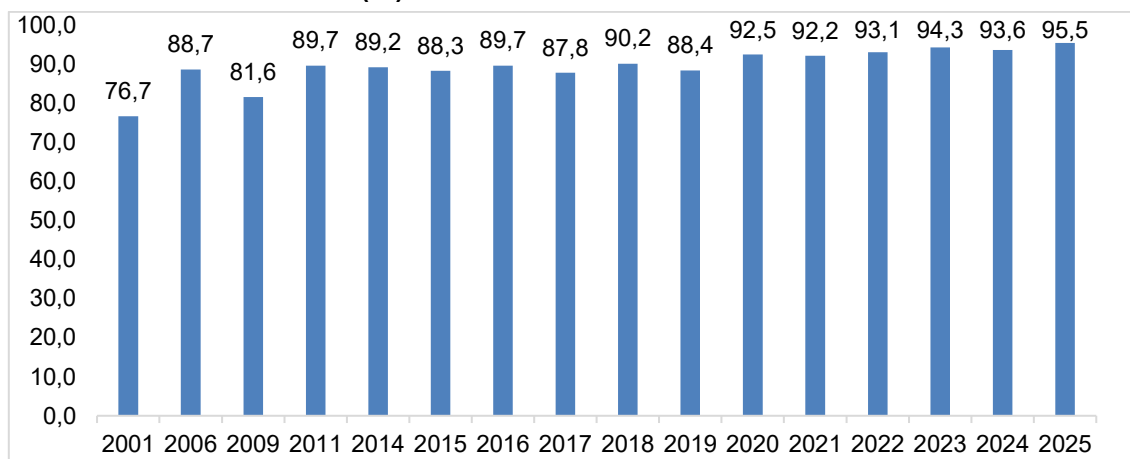
Figure 5.23 : Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon la région (%)



Source : EMOP 2025

La figure 5.24 révèle que la proportion de ménages disposant de l'usage de la chasse, la fosse ou la latrine est passée de 76,7 % en 2001 à 95,5 % en 2025 soit une hausse de 18,8 points de pourcentage en 24 ans.

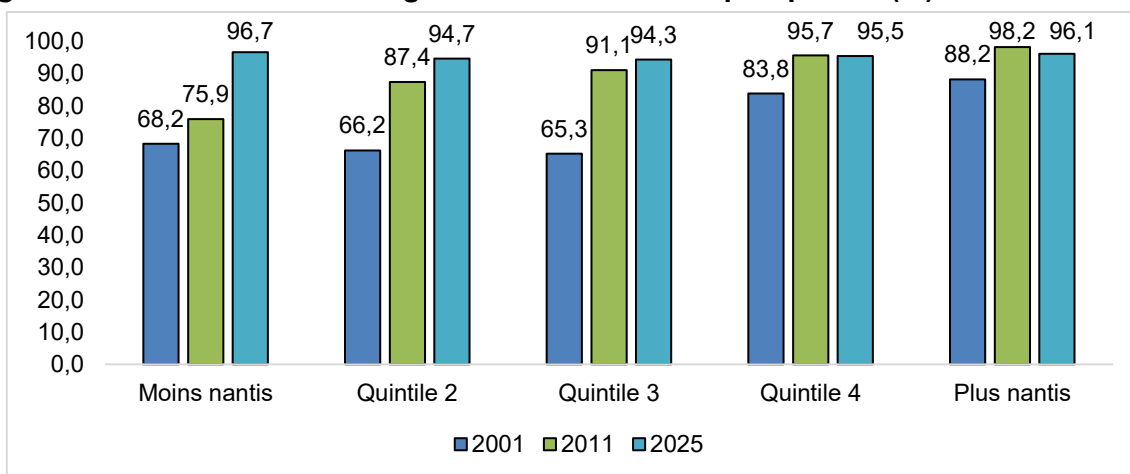
Figure 5.24 : Proportion de ménages disposant de l'usage de la chasse/latrine entre 2001 et 2024 (%)



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

La figure 5.25 montre qu'en 2025, le taux d'usage de type d'aisance jugé acceptable varie entre 94,3 % et 96,7 % selon le quintile de dépenses des ménages. En 2001 et 2011, il y avait des différences importantes selon le quintile. Il y a donc eu un rattrapage de la part des ménages les moins nantis.

Figure 5.25 : Evolution de l'usage de la chasse/latrine par quintile (%)

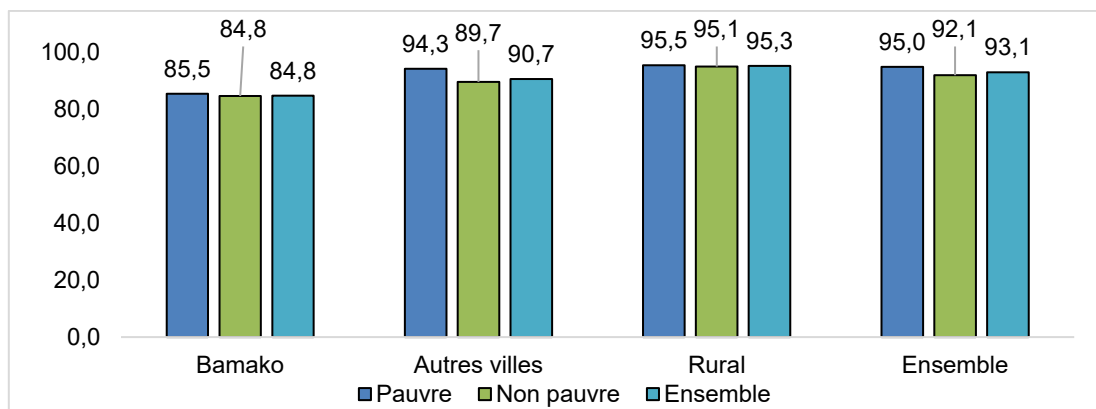


Source : EMOP 2025

5.2.4. Source d'énergie pour la cuisson

Presque tous les ménages utilisent le bois ou le charbon de bois comme principale source d'énergie pour la cuisson. Une proportion de 93,1 % des ménages utilisent du bois ou du charbon comme source d'énergie pour la cuisson. Le district de Bamako se distingue avec une proportion moins élevée (84,8 %) mais dans les régions, elle est élevée dans les deux milieux. Pauvres et non pauvres ont des proportions similaires dans l'ensemble du pays et selon le milieu de résidence.

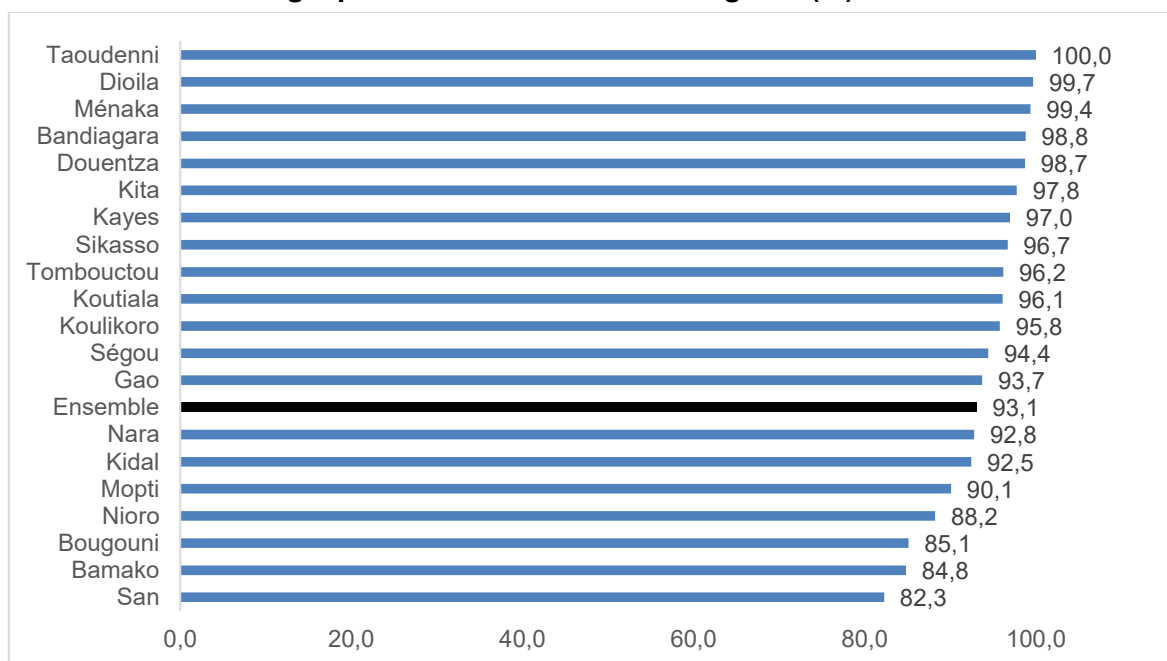
Figure 5.26 : Proportion (en %) des ménages utilisant le bois ou le charbon comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence



Source : EMOP 2025

La figure 5.27 montre que dans l'ensemble la proportion de ménages utilisant du bois ou du charbon comme source d'énergie pour la cuisson est élevée quelle que soit la région. Le district de Bamako et les régions de San, Bougouni, Nara, Nioro, Mopti et Kidal ont les taux les moins élevés entre 82,3 % et 92,8 %.

Figure 5.27 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon comme source d'énergie pour la cuisson selon les régions (%)



Source : EMOP 2025

La figure 5.28 porte sur l'évolution du taux de la proportion de ménages utilisant le bois pour la cuisson entre 2001 et 2025. Il s'y dégage une tendance globalement baissière de ladite proportion sur la période de 2001 à 2025. La baisse est particulièrement marquante sur les cinq dernières années comparativement au passé.

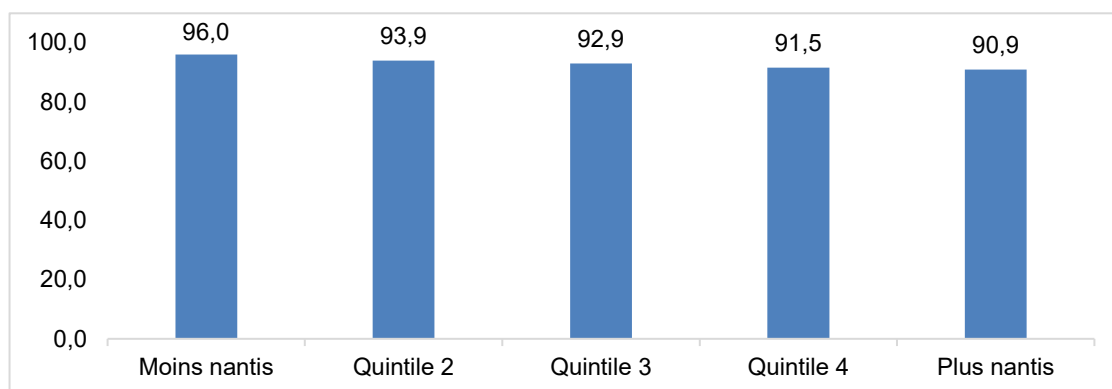
Figure 5.28 : Evolution (en %) de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson entre 2001 et 2025



Source : EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2014-2025

La figure 5.29 se rapporte à l'utilisation du bois comme source d'énergie de cuisson selon le quintile de pauvreté. Elle montre que le niveau de pauvreté et l'utilisation du bois pour la cuisson sont positivement corrélés. En effet, le taux d'utilisation du bois ou charbon comme source d'énergie de cuisson va de 90,9 % pour les ménages les plus nantis à 96,0 % pour les moins nantis.

Figure 5.29 : Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson selon le quintile (%)



Source : EMOP 2025

5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base

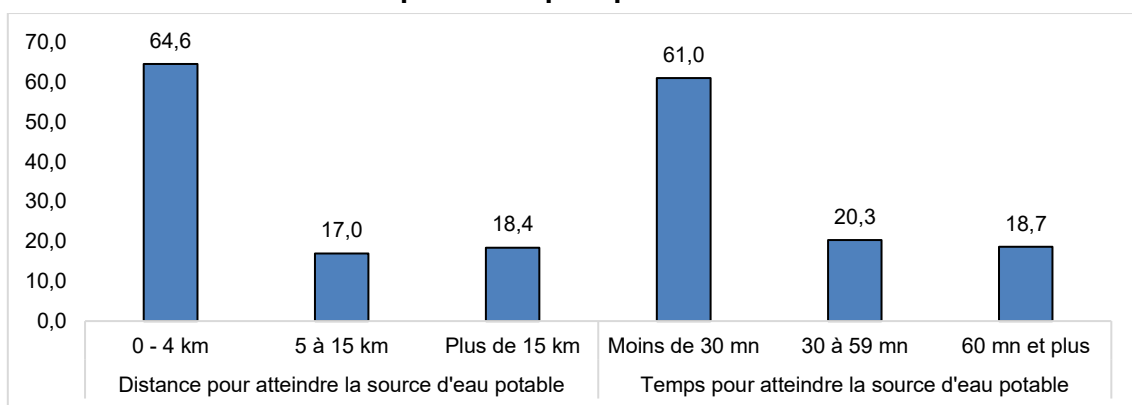
Certains services ou infrastructures de base, lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans la grappe, leur accès peut être mesuré à travers la distance ou le temps mis par les ménages pour les atteindre. Ces informations collectées au niveau des grappes, se réfèrent en général aux moyens de déplacement couramment utilisés par les populations pour atteindre les services en question. L'accès à des services de base comme l'eau, le marché des produits alimentaires, les routes praticables, les transports publics font partie des critères objectifs le plus souvent retenus pour évaluer les conditions de vie des ménages. Ils sont surtout utilisés (en plus d'autres services) lorsqu'on ne dispose pas des variables monétaires pour caractériser la pauvreté (pauvreté de conditions de vie). En effet, l'accès à ces services détermine les

conditions d'existence des ménages et informe sur les difficultés que les populations éprouvent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en termes de boisson en eau potable, d'éducation, de santé, etc.

5.3.1. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base

Parmi les ménages n'ayant pas accès à l'eau potable (11,6 %), une part importante fait face à des contraintes d'accès. En effet, 18,4 % parcourent plus de 15 km pour s'approvisionner en eau, tandis que 18,7 % mettent 60 minutes ou plus pour y accéder, notamment pour ceux qui ne disposent pas de point d'eau au sein de leur grappe.

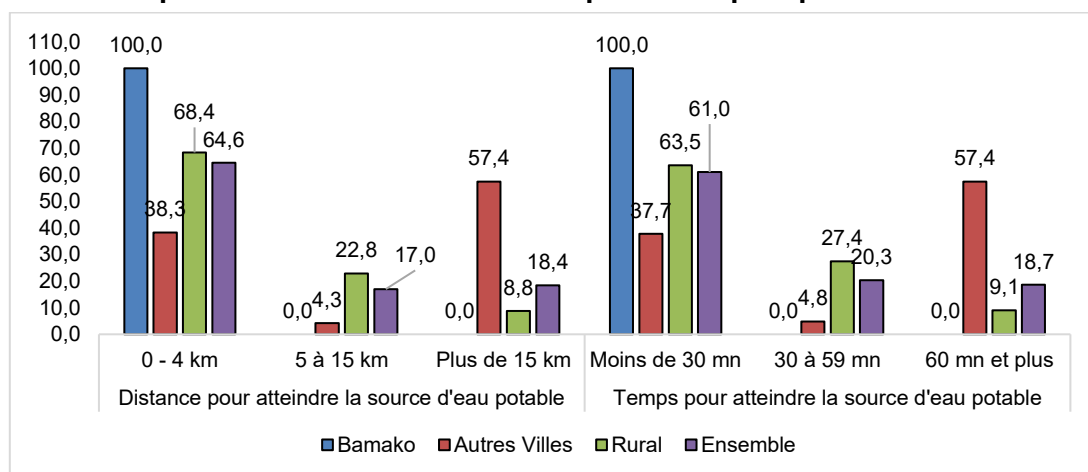
Figure 5.30 : Proportion (%) des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche



Source : EMOP 2025

En distinguant les milieux de résidence parmi les ménages n'ayant pas accès à l'eau potable, il ressort que la situation à Bamako est relativement meilleure comparée à celle observée dans les autres zones urbaines et en milieu rural, où les difficultés d'accès demeurent plus prononcées. En effet, la proportion des ménages ayant l'eau potable à moins de 4 km pour ceux qui ne l'ont au sein de leur grappe est de 100,0 % pour Bamako contre 38,3 % pour le reste du milieu urbain et 68,4 % pour le milieu rural.

Figure 5.31 : Proportion (en %) des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche



Source : EMOP 2025

Parmi les ménages n'ayant pas accès à l'eau potable, l'analyse régionale montre que les difficultés d'accès sont particulièrement marquées dans les régions de Kayes, Nara, Sikasso, Bougouni, Koutiala et Ménaka, où plus de 10 % des ménages doivent parcourir plus de 15 km pour accéder à une source d'eau potable.

Tableau 5.1 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)

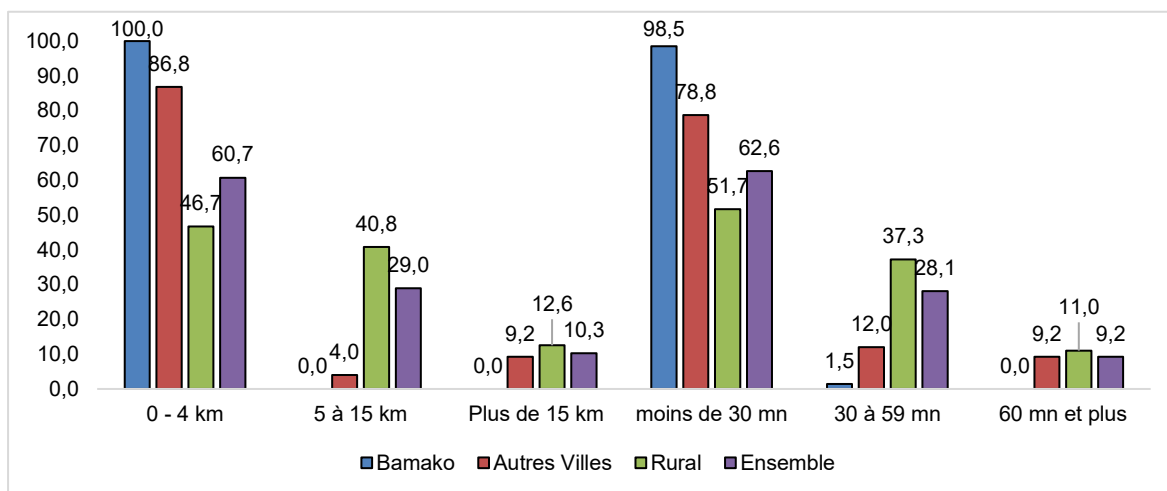
Milieu/ Région	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	100
Autres Villes	38,3	4,3	57,4	100	37,7	4,8	57,4	100
Rural	68,4	22,8	8,8	100	63,5	27,4	9,1	100
Region								
Kayes	46,8	29,1	24,1	100	32,7	39,2	28,1	100
Koulikoro	85,0	15,0	0,0	100	83,6	16,4	0,0	100
Sikasso	89,7	0,0	10,3	100	89,7	0,0	10,3	100
Ségou	59,2	40,8	0,0	100	59,2	40,8	0,0	100
Mopti	100,0	0,0	0,0	100	79,7	12,0	8,3	100
Tombouctou	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gao	92,0	0,0	8,0	100	92,0	0,0	8,0	100
Kidal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taoudenni	89,0	11,0	0,0	100	12,2	87,8	0,0	100
Ménaka	0,0	5,9	94,1	100	0,0	5,9	94,1	100
Nioro	100,0	0,0	0,0	100	0,0	100,0	0,0	100
Kita	52,7	47,3	0,0	100	5,4	94,6	0,0	100
Dioïla	100,0	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	100
Nara	0,0	35,9	64,1	100	0,0	35,9	64,1	100
Bougouni	64,9	20,7	14,4	100	76,7	16,1	7,1	100
Koutiala	42,1	41,2	16,7	100	77,3	22,7	0,0	100
San	100,0	0,0	0,0	100	88,3	11,7	0,0	100
Douentza	54,3	45,7	0,0	100	54,3	0,0	45,7	100
Bandiagara	55,2	44,8	0,0	100	55,2	44,8	0,0	100
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	100
Ensemble	64,6	17,0	18,4	100	61,0	20,3	18,7	100

Source : EMOP 2025

5.3.2. Distance et temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche

Dans l'ensemble, 10,3 % des ménages accèdent au marché de produits alimentaires le plus proche à plus de 15 km, 12,6 % en milieu rural et 9,2 en milieu urbain hors Bamako. Pour ce qui est du temps mis pour accéder au marché de produits alimentaires, il est d'au moins 60 minutes pour 11,0 % des ménages dans l'ensemble du pays, et 9,2 % dans le reste du pays sans le district de Bamako. Excepté le district de Bamako, des proportions non négligeables de ménages sont confrontées à l'angoisse de la distance en ce qui concerne l'accès aux marchés de produits alimentaires.

Figure 5.32 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)



Source : EMOP 2025

Parmi les ménages n'ayant pas accès au marché de produits alimentaires, les régions de Kayes, Mopti, Taoudenni, Nioro, Dioïla, Nara, Bougouni et Douentza se distinguent par des proportions élevées (supérieures à 10 %) de ménages situés à plus de 15 km d'un marché de produits alimentaires.

Tableau 5.2 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)

Milieu/ Région	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	98,5	1,5	0,0	100
Autres Villes	86,8	4,0	9,2	100	78,8	12,0	9,2	100
Rural	46,7	40,8	12,6	100	51,7	37,3	11,0	100
Région								
Kayes	45,2	23,8	31,1	100	34,2	34,2	31,6	100
Koulikoro	62,6	30,4	7,0	100	70,9	21,8	7,3	100
Sikasso	68,2	29,0	2,9	100	69,2	29,4	1,4	100
Ségou	66,3	33,7	0,0	100	72,1	27,9	0,0	100
Mopti	62,2	24,4	13,4	100	66,9	20,6	12,5	100
Tombouctou	68,4	16,5	15,1	100	43,1	41,8	15,1	100
Gao	93,2	3,8	3,0	100	73,4	23,6	3,0	100
Kidal	100,0	0,0	0,0	100	50,3	49,7	0,0	100
Taoudenni	54,0	27,7	18,3	100	5,4	76,3	18,3	100
Ménaka	20,6	5,0	74,4	100	20,6	5,0	74,4	100
Nioro	32,8	45,0	22,2	100	28,5	50,3	21,2	100
Kita	56,3	43,7	0,0	100	21,0	76,0	3,1	100
Dioïla	59,8	28,8	11,5	100	72,2	24,1	3,6	100
Nara	36,2	53,0	10,8	100	33,4	49,3	17,4	100
Bougouni	41,2	44,2	14,6	100	86,8	10,8	2,4	100
Koutiala	60,4	34,6	5,1	100	85,1	14,9	0,0	100
San	30,3	61,9	7,9	100	66,1	33,2	0,6	100
Douentza	23,7	31,2	45,0	100	26,9	45,2	27,9	100
Bandiagara	42,9	54,6	2,5	100	24,0	62,9	13,1	100
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	98,5	1,5	0,0	100
Ensemble	60,7	29,0	10,3	100	62,6	28,1	9,2	100

Source : EMOP 2025

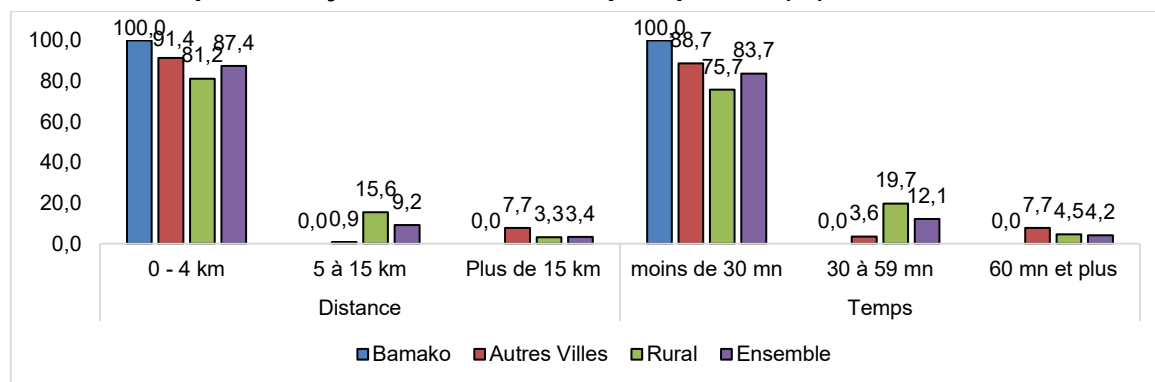
5.3.3. Distance et temps mis pour atteindre les infrastructures scolaires le plus proche

La proximité des élèves aux infrastructures scolaires contribue à améliorer leur rétention dans le système et diminue les charges physiques liées aux mouvements qu'ils effectuent entre l'école et la maison. Elle permet également d'alléger les dépenses relatives aux frais de transport des élèves pour se rendre à l'école. Même si les parents surtout dans les villes sont plutôt regardant sur la qualité que les établissements d'enseignement offrent, la proximité des apprenants aux structures d'éducation prendrait une part importante dans la performance des élèves. L'EMOP, en captant les informations en rapport avec le rapprochement des élèves à leur école, s'est intéressé à la distance et au temps qu'ils auraient mis pour s'y rendre.

Les résultats montrent que, dans les grappes où il n'existe pas d'école du premier cycle de l'enseignement fondamental, 3,4 % des ménages sont à plus de 15 km du premier cycle le plus proche et 4,2 % des élèves mettent plus d'une heure de temps pour aller au premier cycle le plus proche. En milieu rural, 3,3 % des ménages sont situés à plus de 15 km d'un établissement primaire.

La proportion de ménages situés à plus d'une heure d'un établissement primaire est négligeable à Bamako tandis qu'elle est de 4,5 % en milieu rural. La privatisation de l'école serait à l'origine de l'expansion des écoles à travers la prolifération des infrastructures scolaires dans les villes. La mesure aurait donc contribué à améliorer le rapprochement des élèves aux structures d'éducation.

Figure 5.33 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)



Source : EMOP 2025

Parmi les ménages ne disposant pas d'une école du premier cycle de l'enseignement fondamental au sein de leur grappe, les proportions les plus élevées de ménages relativement éloignés (60 minutes ou plus) sont observées dans les régions de Kayes (9,3 %), Mopti (22,8 %), Ménaka (78,1 %) et Nara (16,4 %).

Tableau 5.3 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)

Région/ Milieu	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	100
Autres Villes	91,4	0,9	7,7	100	88,7	3,6	7,7	100
Rural	81,2	15,6	3,3	100	75,7	19,7	4,5	100
Région								
Kayes	82,5	17,5	0,0	100	64,3	26,3	9,3	100
Koulikoro	89,5	10,5	0,0	100	89,8	10,2	0,0	100
Sikasso	92,9	5,3	1,8	100	93,4	4,8	1,8	100
Ségou	97,2	2,8	0,0	100	97,2	2,8	0,0	100
Mopti	78,3	0,0	21,7	100	74,7	2,5	22,8	100
Tombouctou	93,7	4,1	2,2	100	36,2	61,6	2,2	100
Gao	100,0	0,0	0,0	100	98,7	1,3	0,0	100
Kidal	100,0	0,0	0,0	100	70,2	29,8	0,0	100
Taoudenni	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ménaka	19,2	2,7	78,1	100	19,2	2,7	78,1	100
Nioro	75,8	18,4	5,8	100	72,7	21,5	5,8	100
Kita	75,1	24,9	0,0	100	60,2	39,8	0,0	100
Dioïla	80,7	19,3	0,0	100	84,2	15,8	0,0	100
Nara	55,0	33,2	11,8	100	51,2	32,4	16,4	100
Bougouni	57,1	40,3	2,6	100	93,7	3,7	2,6	100
Koutiala	59,0	37,7	3,3	100	86,3	13,7	0,0	100
San	92,8	7,2	0,0	100	97,3	2,7	0,0	100
Douentza	89,5	10,5	0,0	100	76,4	23,6	0,0	100
Bandiagara	83,6	16,4	0,0	100	56,7	43,3	0,0	100
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	100
Ensemble	87,4	9,2	3,4	100	83,7	12,1	4,2	100

Source : EMOP 2025

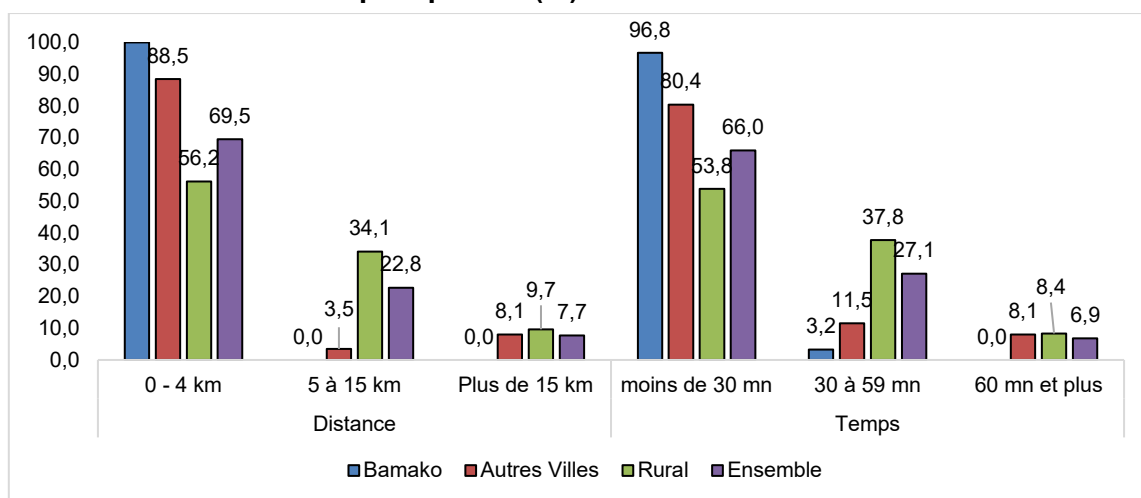
5.3.4. Distance et temps mis pour atteindre la maternité la plus proche

Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de maternité, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité maternelle des femmes enceintes surtout en cas de complication. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des maternités font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux maternités.

Dans l'ensemble, 7,7 % des ménages sont à plus de 15 km et 6,9 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la maternité la plus proche dans les grappes n'ayant pas de maternité. Ces proportions sont relativement plus prononcées en milieu rural car elles sont de 9,7 % et 8,4 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Figure 5.34 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)



Source : EMOP 2025

Parmi les ménages n'ayant pas accès au service de maternité, les régions de Taoudenni, Ménaka, Douentza et Bandiagara se distinguent par des proportions relativement élevées de ménages parcourant plus de 15 km pour atteindre la maternité la plus proche.

Tableau 5.4 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)

Milieu/Région	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	96,8	3,2	0,0	100
Autres Villes	88,5	3,5	8,1	100	80,4	11,5	8,1	100
Rural	56,2	34,1	9,7	100	53,8	37,8	8,4	100
Région								
Kayes	68,2	21,2	10,6	100	54,3	35,1	10,6	100
Koulikoro	66,7	29,6	3,7	100	65,5	25,7	8,8	100
Sikasso	77,5	19,5	3,0	100	76,6	20,3	3,0	100
Ségou	72,5	25,9	1,6	100	73,0	27,0	0,0	100
Mopti	80,2	10,2	9,7	100	75,4	15,5	9,1	100
Tombouctou	86,8	12,2	0,9	100	29,0	70,1	0,9	100
Gao	100,0	0,0	0,0	100	81,5	18,5	0,0	100
Kidal	100,0	0,0	0,0	100	79,1	20,9	0,0	100
Taoudenni	0,0	26,0	74,0	100	0,0	1,5	98,5	100
Ménaka	19,1	5,3	75,6	100	19,1	5,3	75,6	100
Nioro	57,7	36,9	5,5	100	52,3	43,6	4,2	100
Kita	64,6	35,4	0,0	100	39,9	60,1	0,0	100
Dioïla	73,3	25,1	1,6	100	71,1	27,3	1,6	100
Nara	41,9	50,7	7,4	100	27,6	61,3	11,1	100
Bougouni	44,6	47,7	7,7	100	81,9	17,1	1,0	100
Koutiala	61,6	35,9	2,4	100	77,6	22,4	0,0	100
San	51,2	46,1	2,7	100	77,9	21,5	0,6	100
Douentza	31,9	28,3	39,8	100	22,4	51,9	25,7	100
Bandiagara	38,3	43,3	18,4	100	20,6	61,0	18,4	100
Bamako	100,0	0,0	0,0	100	96,8	3,2	0,0	100
Ensemble	69,5	22,8	7,7	100	66,0	27,1	6,9	100

Source : EMOP 2025

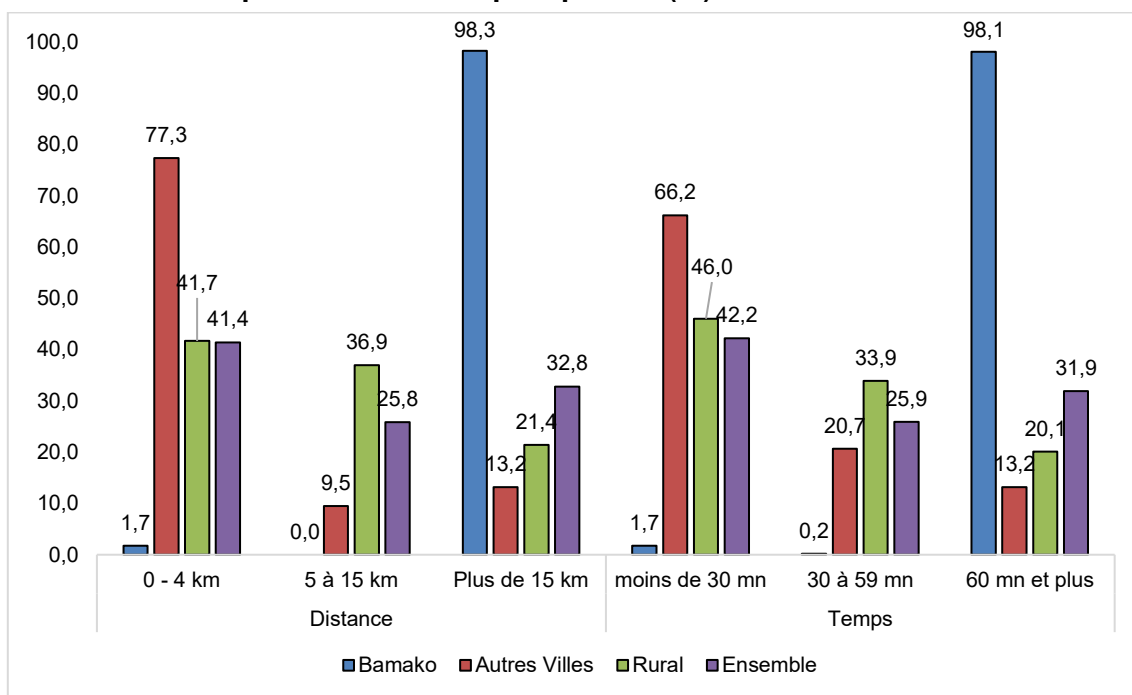
5.3.5. Distance et temps mis pour atteindre la banque de céréales la plus proche

L'approvisionnement des populations en céréale est un souci préoccupant et permet de soulager les populations dans le cadre de la prise en charge des situations alimentaires. En particulier, lorsqu'il s'agit de banque de céréales, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les pénuries alimentaires notamment chez les populations vulnérables.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des banques de céréales font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux banques de céréales.

Dans l'ensemble, 32,8 % des ménages sont à plus de 15 km et 31,9 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la banque de céréale la plus proche dans les grappes n'ayant pas de banque céréales.

Figure 5.35 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)



Source : EMOP 2025

Ces proportions sont très prononcées dans le district de Bamako et dans les régions de Kayes, Taoudenni et Ménaka. La proportion de ménages à plus 15 km de la banque de céréales la plus proche est de 98,3 % pour Bamako, 53,7 % pour Taoudenni, 74,4 % pour Ménaka et 50,7 % pour Kayes. Pour ce qui concerne le temps mis, la proportion de ménages mettant au moins une heure pour arriver à la banque de céréales est de 98,1 % dans le district de Bamako, 74,4 %, 44,1 % et 48,4 % respectivement dans les régions Ménaka, Taoudenni et Kayes.

Tableau 5.5 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)

Région/ Milieu	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	1,7	0,0	98,3	100	1,7	0,2	98,1	100
Autres Villes	77,3	9,5	13,2	100	66,2	20,7	13,2	100
Rural	41,7	36,9	21,4	100	46,0	33,9	20,1	100
Région								
Kayes	27,4	21,8	50,7	100	18,2	33,4	48,4	100
Koulikoro	55,6	32,4	12,0	100	68,6	20,9	10,4	100
Sikasso	50,3	21,7	28,0	100	49,7	23,1	27,2	100
Ségou	61,1	37,6	1,3	100	62,2	37,0	0,9	100
Mopti	70,6	17,4	12,0	100	71,4	17,1	11,5	100
Tombouctou	81,0	10,4	8,7	100	51,8	39,6	8,7	100
Gao	71,2	5,2	23,6	100	48,4	28,0	23,6	100
Kidal	100,0	0,0	0,0	100	42,9	57,1	0,0	100
Taoudenni	0,0	46,3	53,7	100	0,0	55,9	44,1	100
Ménaka	20,6	5,0	74,4	100	20,6	5,0	74,4	100
Nioro	40,5	45,0	14,5	100	34,1	52,5	13,4	100
Kita	31,1	47,6	21,3	100	25,5	53,2	21,3	100
Dioïla	45,2	29,9	24,9	100	53,3	37,0	9,7	100
Nara	42,9	38,1	19,0	100	34,6	46,4	19,0	100
Bougouni	29,6	34,3	36,1	100	65,0	11,0	24,1	100
Koutiala	52,6	40,0	7,5	100	65,3	33,1	1,5	100
San	40,6	52,7	6,7	100	69,9	30,1	0,0	100
Douentza	43,0	33,3	23,7	100	23,1	54,8	22,1	100
Bandiagara	51,4	48,6	0,0	100	36,6	43,8	19,6	100
Bamako	1,7	0,0	98,3	100	1,7	0,2	98,1	100
Ensemble	41,4	25,8	32,8	100	42,2	25,9	31,9	100

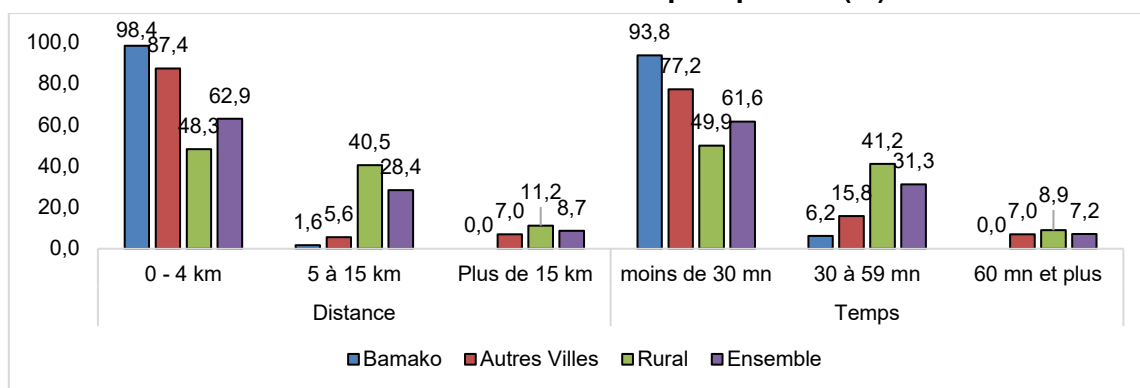
Source : EMOP 2025

5.3.6. Distance et temps mis pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche

Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de centre de santé communautaire, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité de la population communautaire en général et surtout la prise en charge des cas de complications. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance pour accéder aux structures de santé communautaires font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural pour les rapprocher de la population. Dans l'ensemble, 8,7 % des ménages sont à plus de 15 km et 7,2 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre au centre de santé communautaire le plus proche. Ces proportions sont relativement plus prononcées en milieu rural car elles sont de 11,2 % et 8,9 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Figure 5.36 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)



Source : EMOP 2025

Le tableau 5.6 montre que, parmi les ménages n'ayant pas accès à un centre de santé communautaire, les régions de Nara, Douentza, Taoudenni et Ménaka présentent des proportions élevées de ménages situés à plus de 15 km du centre de santé communautaire le plus proche, avec des niveaux particulièrement élevés pour ces deux dernières, atteignant respectivement 100,0 % et 72,3 %.

Tableau 5.6 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)

Milieu/ Région	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	98,4	1,6	0,0	100	93,8	6,2	0,0	100
Autres Villes	87,4	5,6	7,0	100	77,2	15,8	7,0	100
Rural	48,3	40,5	11,2	100	49,9	41,2	8,9	100
Région								
Kayes	50,1	34,6	15,3	100	37,0	49,4	13,5	100
Koulikoro	62,9	26,6	10,5	100	62,7	23,9	13,4	100
Sikasso	64,1	29,0	7,0	100	62,9	33,6	3,6	100
Ségou	68,7	28,0	3,4	100	68,5	30,1	1,4	100
Mopti	65,5	19,3	15,2	100	68,0	17,4	14,6	100
Tombouctou	82,3	16,3	1,4	100	41,5	57,1	1,4	100
Gao	90,1	1,6	8,3	100	72,8	18,8	8,3	100
Kidal	100,0	0,0	0,0	100	70,6	29,4	0,0	100
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100	0,0	0,0	100,0	100
Ménaka	24,0	3,7	72,3	100	24,0	3,7	72,3	100
Nioro	45,7	46,9	7,4	100	42,8	50,9	6,3	100
Kita	42,7	54,5	2,8	100	17,7	79,5	2,8	100
Dioïla	46,2	43,2	10,6	100	49,2	40,9	9,9	100
Nara	31,3	38,0	30,8	100	22,0	47,3	30,8	100
Bougouni	39,4	47,7	12,9	100	74,7	21,5	3,8	100
Koutiala	42,8	52,9	4,3	100	66,9	33,1	0,0	100
San	45,3	51,2	3,5	100	77,2	22,2	0,6	100
Douentza	37,5	37,7	24,8	100	44,1	30,8	25,1	100
Bandiagara	48,7	51,3	0,0	100	25,6	74,4	0,0	100
Bamako	98,4	1,6	0,0	100	93,8	6,2	0,0	100
Ensemble	62,9	28,4	8,7	100	61,6	31,3	7,2	100

Source : EMOP 2025

5.3.6. Comparaison du bien-être en 2025 par rapport à 2011

Dans la figure 5.37, certains aspects du bien-être sont présentés de manière à faciliter la comparaison entre les régions, les niveaux d'instruction du chef du ménage et le statut de pauvreté.

Figure 5.37 : Aspects du bien-être 2025

Pauvreté monétaire	Pauvre (%)	Part alimentaire	%	Electricité / Groupes / Panneaux	%	Téléphone mobile	%	Moto	%	Alphabétisation du chef de ménage	%
Kidal	0-5		0-5	Supérieur	96-100		96-100		96-100	Supérieur, Secondaire et Fondamental 2	96-100
Supérieur	06-10		06-10	Bamako, Bougouni, Sikasso, Secondaire, Ségou, Fondamental2, Koulikoro	91-95	Sikasso	91-95	Sikasso	91-95		91-95
	11-15		11-15	Kidal, Dioïla	86-90		86-90	Supérieur, Secondaire, Bougouni, Koulikoro	86-90		86-90
Bamako	16-20		16-20	Fondamental 1, Autres villes, Mopti	81-85	Supérieur, secondaire, Bougouni, Koulikoro, Dioïla, Koutiala	81-85	Dioïla et Koutiala	81-85		81-85
Ménaka, Tombouctou, Secondaire	21-25		21-25	Non Pauvres, Kita, Total	76-80	Fondamental 2 et Ségou	76-80	Fondamental 2 et Ségou	76-80		76-80
Autres villes, Taoudenni	26-30		26-30	Koutiala, Kayes, Pauvres, Rural	71-75	Fondamental 1, Autres villes, San et Kidal	71-75	Fondamental 1, Autres villes, San et Kidal	71-75		71-75
Primaire	31-35		31-35	Sans Instruction et San	66-70	Non Pauvres, Mopti, Total, Bamako, Pauvres, Rural, Bandiagara, Kita	66-70	Non Pauvres, Mopti, Total, Bamako, Pauvres, Rural, Bandiagara, Kita	66-70	Bamako	66-70
Koulikoro	36-40		36-40		61-65	Sans Instruction, Kayes	61-65	Sans Instruction et Kayes	61-65		61-65
Douentza, Kayes, Bandiagara,	41-45		41-45	Nioro	56-60		56-60		56-60		56-60

Pauvreté monétaire	Pauvre (%)	Part alimentaire	%	Electricité / Groupes / Panneaux	%	Téléphone mobile	%	Moto	%	Alphabétisation du chef de ménage	%
Gao, Mopti et Ensemble											
Nioro	46-50		46-50	Gao et Tombouctou	51-55	Tombouctou	51-55	Tombouctou	51-55	Autres villes	51-55
Sans Instruction, Rural, Rural, Bougouni, Kita	51-55	Bamako, Supérieur	51-55	Nara	46-50	Gao	46-50		46-50	Kidal et Mopti	46-50
Ségou	56-60		56-60	Bandiagara, Douentza	41-45	Nioro	41-45	Gao et Nioro	41-45	Non Pauvres, Fondamental 1 et Sikasso	41-45
Sikasso	61-65	Secondaire, Sikasso, Primaire	61-65		36-40	Douentza, Nara	36-40	Douentza, Nara	36-40	Koutiala et Gao	36-40
Dioïla, Koutiala, San	66-70	Ségou, Koutiala, Autres villes, San, Non Pauvres, Kidal, Kita, Total, Bougouni, Pauvres, Kayes	66-70		31-35		31-35		31-35	Total, Koulikoro, Ménaka, Tombouctou, Kayes	31-35
	71-75	Koulikoro, Sans Instruction, Tombouctou, Mopti, Gao, Rural, Dioïla, Nara	71-75		26-30	Ménaka, Taoudenni	26-30	Ménaka	26-30	Ségou et Kita	26-30
	76-80		76-80		21-25		21-25	Taoudenni	21-25	Rural, San, Dioïla, Bougouni, Pauvres, Taoudenni, Nioro, Bandiagara	21-25
	81-85		81-85		16-20		16-20		16-20	Nara et Douentza	16-20
	86-90		86-90		11-15		11-15		11-15	Sans Instruction	11-15
	91-95		91-95	Taoudenni	6-10		6-10		6-10		6-10
	96-100		96-100	Ménaka	0-5		0-5		0-5		0-5

Source : EMOP 2025

6. ANALYSE DE L'INEGALITE

L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'il porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté (Banque Mondiale, septembre 2005). L'analyse de l'inégalité renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population. On peut mesurer l'inégalité en comparant les différents niveaux de quintiles de dépenses.

Cependant, la mesure d'inégalité la plus largement utilisée est le coefficient de Gini. Ses valeurs extrêmes sont 0 et 1. Le 0 traduit une situation d'égalité parfaite alors que le 1 correspond à une situation d'inégalité complète ou maximale. Dans ce chapitre, l'analyse de l'inégalité est basée sur l'interprétation du coefficient de Gini.

L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble est de 0,32 en 2025. Les régions moins inégalitaires sont Sikasso, Ségou, Taoudenni, Ménaka et Bougouni avec des indices de Gini compris entre 0,16 et 0,24. L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako, dans le reste du milieu urbain et en milieu rural est quasiment la même. En effet, l'indice de Gini varie entre 0,30 et 0,31.

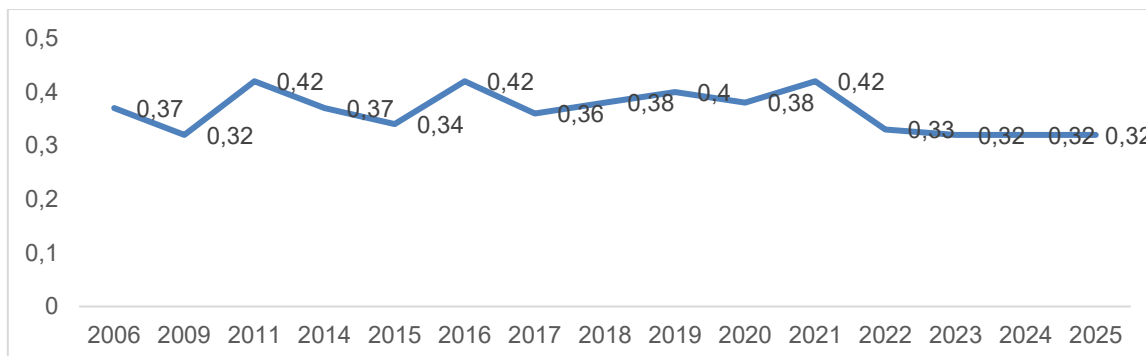
Tableau 6.1 : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe

Région/Milieu/Sexe du CM	Indice de Gini
Région	
Kayes	0,31
Koulikoro	0,34
Sikasso	0,24
Ségou	0,23
Mopti	0,28
Tombouctou	0,32
Gao	0,27
Kidal	0,32
Taoudenni	0,16
Ménaka	0,20
Nioro	0,21
Kita	0,30
Dioïla	0,32
Nara	0,25
Bougouni	0,22
Koutiala	0,31
San	0,28
Douentza	0,28
Bandiagara	0,39
Bamako	0,30
Milieu de résidence	
Bamako	0,30
Autres villes	0,31
Ensemble urbain	0,31
Rural	0,31
Sexe du chef de ménage	
Masculin	0,32
Féminin	0,32
Ensemble	0,32

Source : EMOP 2025

L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2006-2025 est mitigée. L'indice de Gini a évolué en dents de scie de 2006 à 2021 entre 0,32 et 0,42. Sur les quatre dernières années, il stagne entre 0,32 et 0,33.

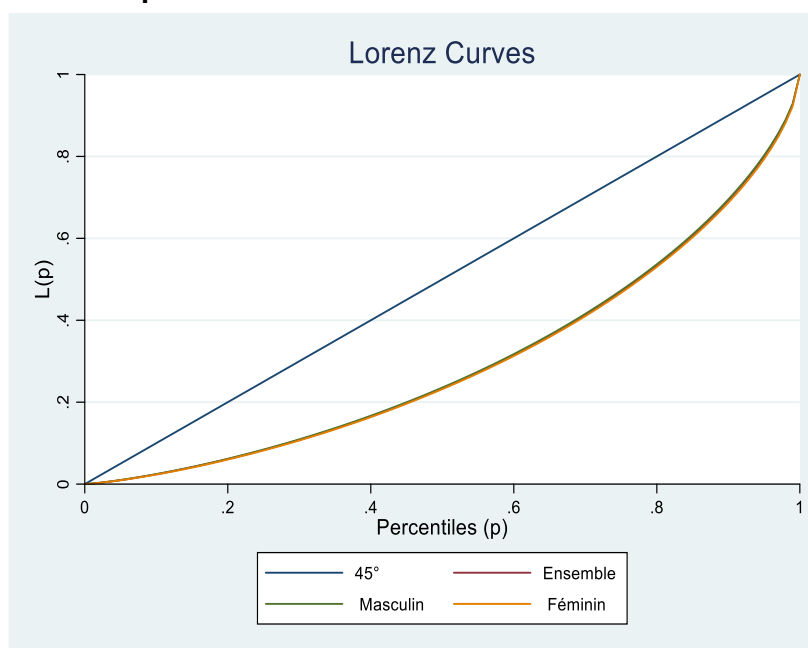
Figure 6.1 : Evolution de l'inégalité entre 2006 et 2024 – coefficient de Gini



Source : ELIM 2006, MICS-ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2015-2025

La courbe de Lorenz permet d'illustrer les constats effectués sur l'inégalité. Elle est située en dessous de cette diagonale de référence. Plus la courbe est éloignée de la diagonale, plus la répartition des revenus est inégalitaire. Plus la courbe est proche de la ligne d'égalité (ligne 45°), plus la répartition des dépenses est égale dans une société.

Figure 6.2 : Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe



Source : EMOP 2025

CONCLUSION

La quatorzième édition de l'EMOP s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025 dans l'ensemble des 19 régions du Mali et le district de Bamako.

Sur un échantillon estimé à 15 438 ménages, 12 945 ont participé avec succès soit un taux de réponse de 83,9 %. Le présent rapport, dérive de l'exploitation des résultats des quatre passages et est focalisé sur l'analyse de la pauvreté.

Par rapport aux dépenses de consommation, la part des dépenses de consommation alimentaire y compris l'autoconsommation est évaluée à 68,5 %. Cette part est légèrement plus élevée lorsque les ménages sont pauvres (69,8 %) contre 68,1 % pour les ménages non pauvres. La moitié (52,0 %) des dépenses de consommation va dans l'achat des produits alimentaires comme le riz, le mil, maïs en grain crus, la viande de bœuf fraîche, le sucre, le poisson fumé, séché, salé et l'huile d'arachide. À Bamako, 19,7 % des dépenses de consommation vont dans des « loyers » (y compris le loyer imputé pour les ménages propriétaires), 6,6 % vont dans l'achat de l'essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants et 2,1 % vont dans les services d'appel téléphonique (portable). Dans les régions, les ménages consacrent des parts importantes de leurs dépenses à ces fonctions en dehors de la consommation alimentaire.

L'analyse de la pauvreté en 2025 a montré que l'incidence de la pauvreté sur l'ensemble du pays s'élève à 44,6 %. La pauvreté est plus répandue en milieu rural comparativement aux villes. Les résultats confirment, d'une part, la corrélation positive entre la pauvreté et la taille du ménage et d'autre part une corrélation négative entre le niveau d'éducation et la pauvreté.

La pauvreté lorsqu'elle gagne une population, elle sévit de manière structurelle. Contrairement aux phénomènes conjoncturels qui dans la plupart des cas sont soumis à l'influence des variations saisonnières, la réduction de la pauvreté s'opère progressivement avec la conjonction de plusieurs facteurs de développement dans un contexte favorable à la bonne gouvernance. Pour bien mesurer la pauvreté et évaluer les progrès, il serait donc pertinent de l'observer sur une période relativement longue d'environ cinq (5 ans).

Les résultats de l'EMOP 2024 montrent que le service de santé auquel les pauvres ont recours est le CSCOM (56,4 %). Par ailleurs 33,4 % de la population pauvre trouve le temps d'attente aux services de santé trop long et 22,8 % les trouve. Aussi, les résultats de l'enquête montrent une présence marquée des pauvres (75,2 %) dans le secteur primaire composé majoritairement d'agriculteurs.

Quel que soit le milieu de résidence, le taux de possession des biens d'équipement est plus élevé chez les « non pauvres ». Les pauvres ont moins accès aux services de base.

Au vu de ces résultats, les politiques de lutte pour la réduction de la pauvreté doivent s'orienter sur les mesures qui visent à :

- Faciliter l'accès des ménages aux produits alimentaires de base pour lesquels ils engloutissent une bonne partie de leurs ressources ;
- Poursuivre dans les efforts de scolarisation et d'alphabétisation de la population ;
- Faciliter l'accès des ménages ruraux aux services ou infrastructures de base à travers une stratégie d'investissements adéquats dans les zones rurales ;

- Adapter les efforts d'investissement en fonction de l'ampleur de la pauvreté dans les différents milieux de résidence.

Par ailleurs, les différences entre les échantillons en termes de couverture régionale constituent une limite dans l'analyse de séries. Dans ce rapport, l'analyse dynamique a porté sur l'ensemble des régions.

D'autre part, pour que le dispositif puisse répondre efficacement aux besoins de production en informations statistiques fiables et à jour, il est indispensable que des dispositions soient prises pour pérenniser le financement du dispositif. Dans l'espoir que le présent rapport contribuera à renforcer la production des informations susceptibles d'orienter les politiques publiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'INSTAT recommande fortement le maintien du dispositif de l'EMOP en assurant son financement par l'Etat.

En annexe, sont présentés la méthodologie, les tableaux de consommation et d'analyse de la pauvreté, les dépenses de consommation des ménages pendant l'année 2025, les migrations et transferts des ménages pendant l'année 2025.

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE

1. Sources des données

Les données proviennent de l'EMOP qui est une enquête par sondage, stratifiée à deux degrés à allocation proportionnelle au premier degré. Les 19 régions du Mali et le district de Bamako constituent les domaines d'étude. L'échantillon est représentatif selon le milieu de résidence de la population (urbain et rural). Le dispositif de l'EMOP est conçu pour une collecte de données à quatre passages dans l'année. Chaque passage dure trois mois. Les résultats de l'enquête sont significatifs au niveau national, dans chacune des régions enquêtées et le district de Bamako et selon le milieu de résidence (urbain et rural). La première édition de l'EMOP a démarré le 1er avril 2011 et a pris fin le 31 mars 2012.

L'édition 2013/2014 est la deuxième série de l'EMOP dont la période de collecte s'est étalée entre avril 2013 et mars 2014. Pour cette édition, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal n'ont pas été couvertes à cause de l'insécurité dans ces zones.

L'édition 2014/2015 est la troisième série de l'EMOP. Elle s'est étalée sur la période d'avril 2014 à mars 2015. La région de Kidal n'a pas été enquêtée pour la raison sécuritaire. L'édition 2015/2016, a couvert la période d'avril 2015 à mars 2016.

L'édition 2015/2016 est la quatrième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2015 et mars 2016. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1043 unités primaires (sections d'énumération¹⁰) soit 6258 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée.

L'édition 2016/2017 est la cinquième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2016 et mars 2017. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) soit 6 132 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 5915 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation pour les quatre passages.

L'édition 2017/2018 est la sixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2017 et mars 2018. Toutes les régions ont été enquêtées, excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) soit 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 6 094 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

¹⁰ Une SE correspond à un espace aréolaire défini de façon à assurer une répartition relativement équitable de la charge de travail des agents de dénombrement des unités statistiques. Selon le RGPH 2009, une SE est une entité géographique comportant en moyenne 700 personnes en milieu rural et 1 100 habitants en milieu urbain. Elle est subdivisée le plus souvent en îlots contenant des concessions.

L'édition 2018/2019 est la septième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2018 et mars 2019. Toutes les régions ont été enquêtées excepté Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 5 674 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2019/2020 est la huitième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2019 et mars 2020. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 6 634 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2020 est la neuvième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre 1er janvier au 31 décembre 2020. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1120 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 6 703 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2021 est la dixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 391 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2022 est la onzième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 755 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 734 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur tous les passages.

L'édition 2023 est la douzième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 356 unités primaires (sections d'énumération) et 8 888 ménages à raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 734 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2024 est la treizième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 2 400 unités primaires (sections d'énumération) dont 15 438 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal, 8 ménages pour Ménaka et 24 ménages pour la région de Taoudenni soit 12 740 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur tous les passages.

L'édition 2025 est la quatorzième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 2 400 unités primaires (sections d'énumération) dont 15 438 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal, 8 ménages pour Ménaka et 24 ménages pour la région de Taoudenni soit 12 912 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur tous les passages.

La quatorzième édition dont le premier passage s'est déroulé entre le 1er janvier et le 31 mars 2025. Il a renseigné principalement les caractéristiques des membres du ménage, les indicateurs d'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire du ménage. Le premier passage a donné également des informations sur la santé de la population, les caractéristiques du logement, leur dotation en biens ainsi que sur les dépenses de consommation des ménages trimestrielles.

Le deuxième passage a été réalisé entre le 1er avril et le 30 juin 2025. Il a permis de fournir des informations sur la protection de l'environnement au sein des ménages ainsi que sur la pauvreté subjective du ménage. Ce passage a aussi collecté les informations sur les modules de base tels que la santé de la population.

Le troisième passage réalisé entre le 1er juillet et le 30 septembre 2025, a collecté des informations sur les modules de base comme la santé et les dépenses de consommation des ménages, le module sur la gouvernance, la paix et la sécurité et celui sur la sécurité alimentaire des ménages.

Le quatrième passage réalisé entre le 1er octobre et le 31 décembre 2025, a collecté des informations sur les modules de base comme les caractéristiques des membres du ménage des nouveaux membres de ménage, la santé, la migration et transfert des ménages et les dépenses de consommation des ménages.

2. Le questionnaire

Le questionnaire de l'EMOP comporte un module de base et un ou plusieurs modules supplémentaires qui sont insérés à la demande des utilisateurs de données statistiques.

Le module de base est conçu pour prendre en compte prioritairement les préoccupations du cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et des ODD ainsi que d'autres programmes sectoriels. Les questionnaires comprennent les sections suivantes :

- Section M : caractéristiques des membres du ménage
- Section E : éducation des membres du ménage âgés de 04 ans ou plus
- Section S : santé des membres du ménage
- Section I : logement et possessions du ménage
- Section SA : sécurité alimentaire
- Section EA : emploi des membres du ménage âgés de 05 ans ou plus
- Section AP : emploi principal (membres du ménage âgés de 05 ans ou plus)
- Section AS : emploi secondaire (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section RHA : revenus hors activité
- Section R : recherche d'emploi (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section C : module chômage (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section TP : module trajectoire et perspectives (pour les personnes de 15 ans et plus)
- Section MR : module migrant de retour (pour les personnes de 15 ans et plus ayant fait au moins une migration)
- Section MI : migration internationale de la main d'œuvre (MI)
- Section MT : migration et transferts
- Section P : pauvreté subjective du ménage
- Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHAsa), module harmonisé sur la gouvernance démocratique (uniquement les 18 ans et plus)
- Section RPE : repas pris à l'extérieur du ménage au cours des 7 derniers jours
- Section C : consommation du ménage

- C-a : au cours des 7 derniers jours, combien le ménage a-t-il consommé (y compris autoconsommé ou reçu en cadeau pour [nom du produit], hors fêtes et cérémonies
- C-b : au cours des 3 derniers mois, combien le ménage a-t-il dépensé pour [nom du produit], hors fêtes et cérémonies
- C-c : au cours des 12 derniers mois, combien le ménage a-t-il dépensé pour [nom du bien]
- C-d : cadeaux : est-ce que quelqu'un au sein du ménage durant le mois passé a reçu en cadeau
- C-e : dépenses des fêtes et cérémonies au cours des 3 derniers mois
- C-f : actifs du ménage

3. Sensibilisation

La sensibilisation est un élément important dans la réalisation des opérations d'enquête. Elle permet d'informer la population sur l'objet et l'importance de l'enquête afin d'avoir leur adhésion. Au démarrage de l'opération, des lettres de sensibilisation ont été adressées aux Gouverneurs de région et aux DRPSIAP.

Exploitation des données

Les données de ce passage ont été calculées sous l'angle des passages P1, P2, P3 et P4.

Les résultats de l'enquête sont publiés à travers des ateliers de dissémination offrant l'occasion aux producteurs et aux utilisateurs de données statistiques d'échanger sur les résultats obtenus. Les résultats sont également diffusés sur le site web de l'INSTAT.

4. Calcul du seuil

Le calcul du seuil national alimentaire (Z_a) est basé sur quatre composantes :

- **Panier** : On utilise les dépenses annuelles dans le 3ème à 8ème déciles des dépenses par tête pour trouver les produits qui constituent 80% au moins des dépenses. Les montants nationaux déterminent les poids (W_i) de ces produits.
- **Prix** : Les prix pour l'EMOP sont les prix moyens (p_i) collectés par l'EMOP pendant les mois de février à avril 2023, adaptés à l'année par l'IHPC pour les produits alimentaires.
- **Calories** : En principe, les valeurs calorifiques des produits sont données par le tableau « FAO WestAfricanFCT_Userdatabase_2012 ». Il arrive parfois que le produit défini en EMOP ne coïncide pas avec un produit de ce tableau. Le tableau donne la valeur calorifique pour 100 g ou 100 ml du produit. Vu que les prix se réfèrent à 1 kg ou 1 litre, on multiplie la valeur du tableau par 10 (ci).

Besoin de calories : Le besoin journalier (K) est déterminé à 2 450 kcal par personne.

On obtient alors

$$Z_a = 365 * K / \left[\sum (W_i * ci / p_i) \right]$$

Cette formule est expliquée comme suit. Le panier est composé de produits et de leurs poids W_i . Si vous achetez des biens pour un montant total S et utilisez la proportion $S * W_i$ pour acheter le produit i , il s'ensuit que lorsque le prix est p_i par kg (ou autre unité), vous obtenez la quantité $S * \frac{W_i}{p_i}$ kg (unités).

Ceux-ci contiennent c_i kcal par kg (unité) et vous obtenez donc $S * \frac{W_i}{p_i} * c_i$ kcal de ce produit. Au total, vous obtenez $\sum \left(S * \frac{W_i}{p_i} * c_i \right) = S * \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$ en kcal.

Pour que le panier fournisse le besoin quotidien de K kcal, c'est-à-dire que $K = S * \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$. Ceci est réalisé lorsque $S = K / \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$. S est donc le montant nécessaire pour fournir le besoin journalier en kcal à l'aide du panier (ses marchandises et leurs poids).

Pour une année entière, le montant $365 * S = 365 * \frac{K}{\sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)}$ est le seuil alimentaire, Za.

En 2025, le résultat est $Za = 194\,722$.

Zna : Le seuil non-alimentaire

On note d'abord que la Banque Mondiale a constaté qu'il n'existe pas de méthode totalement satisfaisante pour mesurer la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Parmi les méthodes plus fréquemment utilisées, on trouve deux possibilités de calculer le seuil non-alimentaire, Zna1 et Zna2, discutées aussi dans le document cité de l'EHCVM. Elles sont basées sur les dépenses non-alimentaires moyennes chez deux sous-ensembles parmi les ménages. Le premier consiste des ménages dont la consommation totale par tête est égale à Za ; le deuxième consiste des ménages dont la consommation alimentaire par tête est égale à Za. Dans la pratique, on retient les ménages dont la consommation totale ou alimentaire par tête se situe à plus ou moins PP % du Za ; on propose souvent $PP = 5 - 10$ %. Ces seuils sont considérés comme le minimum et le maximum d'un seuil non-alimentaire raisonnable, et on a suggéré que l'on peut mesurer le seuil non-alimentaire à mi-chemin entre ces deux extrêmes,

Pour l'EMOP, on utilise la moyenne des deux seuils non-alimentaires, calculés avec $PP = 5$ %. On restreint aussi le calcul aux ménages des déciles 1-8. En 2024, le résultat est $Zna = 118\,278$.

ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES

Tableau A2 1: Répartition de l'échantillon entre les strates

	Nombre de section d'énumération	Nombre de ménages
Région		
Kayes	143	852
Koulikoro	145	869
Sikasso	159	951
Ségou	125	750
Mopti	112	672
Tombouctou	141	844
Gao	79	471
Kidal	19	222
Taoudenni	28	670
Ménaka	40	319
Nioro	118	708
Kita	110	656
Dioïla	100	600
Nara	44	264
Bougouni	139	833
Koutiala	124	743
San	133	794
Douentza	60	356
Bandiagara	64	384
Bamako	161	954
		Milieu de résidence
Urbain	942	5813
Rural	1102	7099
Ensemble	2 044	12 912

Source : EMOP 2025

Tableau A2 2: Répartition des ménages selon la présence au passage

	Libellé	Nombre de ménages	%
0000	Absent à tous les passages	0	0,0
0034	Absent au passage 1 et 2	1	0,0
0234	Absent au passage 1	10	0,1
1000	Absent aux trois derniers passages	13	0,1
1004	Absent aux passages 2 et 3	0	0,0
1030	Absent aux passages 2 et 4	0	0,0
1034	Absent au passage 2	2	0,0
1200	Absent aux passage 3 et 4	5	0,0
1204	Absent au passage 3	1	0,0
1230	Absent au passage 4	12	0,1
1234	Présents à tous les passages	12912	99,7
Total		12956	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A2 3: Participation des ménages selon le nombre passage

	Libellé	Nombre de ménages	%
1	Uniquement un seul passage	13	0,1
2	Uniquement deux passages	6	0,0
3	Uniquement trois passages	25	0,2
4	Tous les quatre passages	12 912	99,7
	Ensemble	12 956	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A2 4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages

Région	Nombre de ménages initiaux	Nombre de ménages retenus avec réponses de 4 passages	Taux de réponse en %
Kayes	864	852	98,6
Koulikoro	930	869	93,4
Sikasso	984	951	96,6
Ségou	894	750	83,9
Mopti	804	672	83,6
Tombouctou	846	844	99,8
Gao	654	471	72,0
Kidal	708	222	31,4
Taoudenni	672	670	99,7
Ménaka	720	319	44,3
Nioro	708	708	100,0
Kita	660	656	99,4
Dioïla	600	600	100,0
Nara	600	264	44,0
Bougouni	834	833	99,9
Koutiala	816	743	91,1
San	804	794	98,8
Douentza	648	356	54,9
Bandiagara	726	384	52,9
Bamako	966	954	98,8
Ensemble	15 438	12 912	83,6

Source : EMOP 2025

ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE

Tableau A3 1: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%)

Région	Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	Autoconsommation alimentaire	Consommation non alimentaire sans les loyers	Loyer payé y compris les imputations	Consommation totale	Consommation totale en milliards de FCFA
Kayes	60,3	9,9	23,5	6,3	100,0	879
Koulikoro	54,2	16,6	22,3	6,9	100,0	1 139
Sikasso	48,4	16,1	26,5	8,9	100,0	480
Ségou	52,8	13,5	24,5	9,2	100,0	857
Mopti	59,6	13,0	21,2	6,3	100,0	455
Tombouctou	52,8	19,7	24,3	3,2	100,0	750
Gao	66,3	6,4	21,2	6,1	100,0	342
Kidal	65,8	2,6	27,1	4,6	100,0	60
Taoudenni	64,1	16,1	16,7	3,1	100,0	47
Ménaka	80,8	4,8	11,9	2,5	100,0	117
Nioro	65,5	10,2	18,9	5,4	100,0	282
Kita	48,8	19,5	24,5	7,1	100,0	258
Dioïla	49,8	23,6	19,6	7,0	100,0	260
Nara	64,8	9,6	21,0	4,5	100,0	127
Bougouni	52,5	17,2	21,8	8,5	100,0	594
Koutiala	52,9	14,4	25,5	7,1	100,0	361
San	42,8	25,1	25,6	6,5	100,0	266
Douentza	62,5	14,2	19,5	3,8	100,0	220
Bandiagara	62,7	22,7	10,8	3,8	100,0	737
Bamako	52,9	2,0	31,5	13,6	100,0	2 044
Ensemble	55,6	12,9	23,7	7,8	100,0	10 276

Source : EMOP 2025

Tableau A3 2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu

	Bamako	Autres villes	Rural	Mali
Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	52,9	61,3	54,6	55,6
Autoconsommation alimentaire	2,0	6,4	18,6	12,9
Consommation non alimentaire sans les loyers	31,5	25,1	20,7	23,7
Loyer payé y compris les imputations	13,6	7,2	6,1	7,8
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	2 044	1 989	6 243	10 276

Source : EMOP 2025

Tableau A3 3: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%)

	Incidence	Profondeur	Sévérité
Sexe du chef du ménage			
Masculin	46,0	13,6	5,4
Féminin	24,1	4,8	1,6
Niveau d'instruction du chef du ménage			
Sans instruction	51,6	15,5	6,2
Primaire	34,2	9,3	3,5
Secondaire	22,5	4,7	1,4
Supérieur	12,1	2,7	0,9
Taille du ménage			
1 – 3 personnes	3,7	0,3	0,1
4 – 7 personnes	26,3	6,0	1,9
8 – 10 personnes	47,3	13,0	4,8
11 – 15 personnes	61,1	18,7	7,5
Plus de 15 personnes	66,7	23,4	10,5
Milieu de résidence			
Bamako	17,4	3,9	1,4
Autres villes	29,0	6,2	2,0
Rural	53,8	16,5	6,6
Ensemble	44,6	13,0	5,1

Source : EMOP 2025

Tableau A3 4: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2009	2024	2024		2025	2025	
					Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage									
Masculin	14,1	20,5	28,4	46,1	53,3	31,7	42,1	49,3	29,3
Féminin	14,6	32,4	24,8	39,9	45,6	16,0	42,1	44,5	30,9
Moins nantis	2,3	4,0	13,4	26,9			25,3		
Quintile 2	4,7	7,0	17,9	38,7			37,3		
Quintile 3	4,8	13,9	21,6	45,1			43,8		
Quintile 4	15,1	27,2	31,0	54,4			49,0		
Plus nantis	30,0	55,4	56,2	62,5			55,1		
Bamako	50,5	61,0	62,1	77,8	80,3	56,3	68,1	71,0	43,4
Autres villes	30,5	37,6	49,0	61,8	64,9	49,8	62,6	66,9	47,4
Rural	4,3	7,2	16,7	33,6	38,2	26,7	31,7	35,7	26,3
Ensemble	14,1	21,5	28,0	45,5	52,4	30,8	42,1	48,8	29,4

Source : EMOP 2025

Tableau A3 5: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2006	2011	2024	2024		2025	2025	
				Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage								
Masculin	21,7	67,4	90,9	90,8	91,2	89,0	88,2	90,5
Féminin	31,9	59,7	78,9	79,6	76,0	78,5	78,1	80,4
Quintile								
Moins nantis	2,2	48,8	90,3			91,9		
Quintile 2	4,6	59,9	90,3			88,1		
Quintile 3	13,5	68,8	89,3			86,6		
Quintile 4	27,7	75,0	90,0			86,9		
Plus nantis	64,9	81,0	89,0			86,8		
Milieu								
Bamako	69,2	84,9	99,0	99,4	95,6	90,0	90,9	82,6
Autres villes	39,2	68,8	87,1	86,2	90,7	88,5	87,7	91,3
Rural	6,8	62,8	88,2	87,1	90,0	87,6	85,6	90,2
Ensemble	22,6	66,7	89,8	89,5	90,3	88,1	87,0	90,1

Source : EMOP 2025

Tableau A3 6: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2024	2024		2025	2025	
					Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Masculin	18,1	33,3	49,9	73,5	74,4	71,7	73,1	74,4	70,8
Féminin	5,4	17,5	34,0	33,4	36,3	21,4	38,2	38,3	37,6
Moins nantis	10,4	23,1	40,3	67,3			69,8		
Quintile 2	12,1	25,0	39,5	69,1			69,7		
Quintile 3	11,6	26,6	44,6	70,1			71,0		
Quintile 4	18,9	36,5	55,6	72,2			69,7		
Plus nantis	24,4	48,9	62,4	69,2			69,1		
Bamako	27,7	42,5	54,9	70,7	71,7	61,8	69,8	70,2	66,8
Autres villes	26,7	38,6	46,8	71,5	73,5	63,6	73,7	75,4	68,0
Rural	12,8	27,3	47,4	68,8	68,1	69,8	68,9	68,4	69,5
Ensemble	16,9	32,0	48,5	69,6	70,0	68,7	69,9	70,2	69,3

Source : EMOP 2025

Tableau A3 7: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2024	2024		2025	2025	
					Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage									
Masculin	68,4	77,9	79,9	86,3	89,8	79,2	87,6	91,9	80,1
Féminin	73,5	88,2	88,8	90,5	92,5	82,1	94,0	94,0	94,3
Quintile									
Moins nantis	46,3	75,9	59,7	76,1			77,2		
Quintile 2	64,5	72,4	74,1	84,7			85,7		
Quintile 3	64,9	73,4	83,3	89,9			91,5		
Quintile 4	71,7	79,7	92,2	91,4			93,6		
Plus nantis	82,4	92,5	94,4	91,4			93,2		
Milieu									
Bamako	96,1	97,9	98,4	99,8	99,8	100,0	99,9	99,9	100,0
Autres villes	92,5	94,2	80,1	87,4	86,9	89,4	91,8	91,5	92,8
Rural	58,7	68,8	77,3	83,4	87,8	76,7	85,0	90,0	78,2
Ensemble	68,9	78,8	80,7	86,7	90,2	79,4	88,2	92,2	80,7

Source : EMOP 2025

Tableau A3 8: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2024	2024		2025	2025	
					Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage									
Masculin	9,1	18,8	33,3	82,0	83,2	79,5	77,4	79,6	73,4
Féminin	10,1	34,6	44,3	67,6	69,4	59,9	65,4	67,3	56,4
Quintile									
Moins nantis	0,5	3,7	4,4	77,1			72,0		
Quintile 2	1,5	4,4	16,4	80,1			75,5		
Quintile 3	3,8	11,8	30,1	81,4			79,1		
Quintile 4	7,4	23,3	50,5	81,2			76,9		
Plus nantis	22,0	57,5	70,3	83,2			77,8		
Milieu									
Bamako	36,1	70,5	80,0	95,6	96,3	89,8	94,4	95,7	82,9
Autres villes	20,7	38,7	34,0	80,0	80,5	78,2	81,7	83,5	75,6
Rural	2,0	2,8	25,2	77,1	76,8	77,7	71,3	71,0	71,7
Ensemble	9,2	20,1	34,3	80,6	81,6	78,4	76,3	78,2	72,6

Source : EMOP 2025

Tableau A3 9: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/laitrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2024	2024		2025	2025	
					Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage									
Masculin	76,2	88,6	89,7	94,1	93,6	95,0	95,6	95,7	95,6
Féminin	81,4	89,5	89,6	89,6	89,5	89,8	93,6	93,3	94,7
Quintile									
Moins nantis	68,2	88,8	75,9	94,5			96,7		
Quintile 2	66,2	84,9	87,4	94,9			94,7		
Quintile 3	65,3	86,6	91,1	94,2			94,3		
Quintile 4	83,8	88,4	95,7	92,6			95,5		
Plus nantis	88,2	94,6	98,2	92,1			96,1		
Milieu									
Bamako	94,4	99,3	99,3	99,9	100,0	98,6	100,0	100,0	100,0
Autres villes	92,3	96,1	92,4	89,1	88,2	92,6	92,8	92,3	94,5
Rural	70,0	83,6	87,4	93,3	92,4	94,7	95,2	95,0	95,5
Ensemble	76,7	88,7	89,7	93,6	93,2	94,7	95,5	95,4	95,6

Source : EMOP 2025

Tableau A3 10: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2024	2024		2025	2025	
					Non pauvre	Pauvre		Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage									
Masculin	91,1	97,2	94,9	92,1	91,1	94,0	93,2	92,1	95,2
Féminin	85,4	99,0	92,6	91,6	92,0	89,7	91,6	92,0	90,1
Quintile									
Moins nantis	95,8	98,6	94,5	94,3			96,0		
Quintile 2	92,0	96,8	93,8	91,5			93,9		
Quintile 3	87,4	97,2	95,5	92,3			92,9		
Quintile 4	87,4	97,1	96,5	91,1			91,5		
Plus nantis	91,9	97,1	92,9	91,0			90,9		
Milieu									
Bamako	94,3	97,9	95,4	83,5	82,7	90,2	84,8	84,8	85,5
Autres villes	94,3	98,9	93,8	92,1	91,8	93,3	90,7	89,7	94,3
Rural	89,1	96,6	94,6	94,1	94,1	94,1	95,3	95,1	95,5
Ensemble	90,6	97,4	94,7	92,0	91,2	93,8	93,1	92,1	95,0

Source : EMEP 2001/ELIM2006/EMOP2011 2024,2025

Tableau A3 11 : Evolution de l'alphabétisation (%)

Année	Ensemble
2001	21,3
2006	26,2
2019	33,9
2022	29,4
2023	37,2
2024	38,4
2025	36,5

Source : EMEP 2001/ELIM2006/EMOP2011 2024,2025

Tableau A3 12: Alphabétisation par situation de pauvreté et milieu (%)

	Bamako	Autres villes	Rural
Pauvres	55,6	46,2	20,7
Non pauvres	68,6	56,9	29,4
Ensemble	66,5	54,1	25,0

Source : EMOP 2025

Tableau A3 13: Alphabétisation par sexe du CM et quintile (%)

	Moins nantis	Quintile 2	Quintile3	Quintile 4	Plus nantis
Masculin	29,7	39,8	48,6	55,7	63,0
Féminin	16,0	25,1	31,2	36,8	42,9
Ensemble	22,2	32,0	39,2	45,8	52,3

Source : EMOP 2025

Tableau A3 14 : Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2025 mesurée par l'indice de Gini

	2001	2006	2011	2016	2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Milieu de résidence											
Urbain	0,36	0,35	0,42	0,36	0,35	0,35	0,42	0,34	0,30	0,31	0,31
Rural	0,38	0,33	0,4	0,29	0,31	0,33	0,36	0,31	0,30	0,3	0,31
Sexe											
Masculin	0,39	0,37	0,42	0,34	0,35	0,37	0,42	0,32	0,32	0,32	0,32
Féminin	0,38	0,36	0,41	0,34	0,36	0,42	0,44	0,35	0,35	0,33	0,32
Ensemble	0,39	0,37	0,42	0,34	0,36	0,38	0,42	0,33	0,32	0,32	0,32

Source : EMEP 2001/ELIM2006/EMOP2011 2024,2025

Tableau A3 15: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (en milliards de FCFA)

Fonction	Alimentation et Boissons non alcoolisées	Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	Articles d'Habillments et Chaussures	Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	Meubles, Articles de ménages et Entretien	Santé	Transport	Communication	Loisirs et Cultures	Enseignements	Restaurants et Hôtels	Biens et services Divers	Total
Kayes	617	0	78	75	11	18	38	27	4	2	0	7	879
Koulikoro	806	1	77	102	19	19	56	29	14	4	0	12	1 139
Sikasso	310	0	25	57	12	9	37	12	4	4	0	10	480
Ségou	568	1	55	109	14	17	35	17	6	4	0	33	857
Mopti	330	0	27	45	6	13	16	9	1	1	0	6	455
Tombouctou	543	1	47	47	10	30	20	10	12	2	2	26	750
Gao	248	1	20	31	5	9	8	5	2	1	0	11	342
Kidal	41	0	5	6	1	2	2	1	0	0	0	1	60
Taoudenni	38	0	2	2	0	3	1	0	1	0	0	1	47
Ménaka	101	0	6	4	1	3	1	0	0	0	0	1	117
Nioro	214	0	18	20	5	6	7	7	1	0	0	3	282
Kita	177	0	15	25	6	8	14	6	2	1	0	5	258
Dioïla	191	0	15	22	7	6	9	4	1	0	0	5	260
Nara	94	0	5	10	3	5	3	2	1	0	0	3	127
Bougouni	414	1	33	65	8	12	35	14	3	1	0	7	594
Koutiala	243	1	18	35	7	10	25	13	1	2	0	7	361
San	180	0	11	25	8	7	15	6	2	1	0	10	266
Douentza	169	0	17	12	3	6	4	3	1	0	0	6	220
Bandiagara	629	0	31	35	4	10	10	6	1	1	0	9	737
Bamako	1 123	2	120	402	33	43	135	47	16	37	0	85	2 044
Total	7 038	10	625	1 127	161	237	470	219	73	63	3	250	10 276

Source : EMOP 2025

Tableau A3 16 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)

Fonction	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	5 333 665 847 982	1 704 203 630 336	7 037 869 478 335
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	7 479 632 564	2 774 580 061	10 254 212 625
Articles d'Habilllements et Chaussures	479 937 749 873	145 463 522 120	625 401 271 993
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	859 741 319 523	267 748 690 927	1 127 490 010 450
Meubles, Articles de ménages et Entretien	121 184 086 241	40 135 791 737	161 319 877 978
Santé	176 010 180 559	60 641 603 107	236 651 783 666
Transport	359 539 063 693	110 183 984 470	469 723 048 163
Communication	167 061 726 460	51 950 197 225	219 011 923 686
Loisirs et Cultures	63 709 704 480	8 815 381 835	72 525 086 314
Enseignements	53 758 695 772	9 025 836 085	62 784 531 857
Restaurants et Hôtels	2 980 525 691	101 222 937	3 081 748 628
Biens et services Divers	209 100 081 653	40 613 127 275	249 713 208 928
Ensemble	7 834 168 614 470	2 441 657 568 106	10 275 826 182 645

Source : EMOP 2025

Tableau A3 17 : Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (en million de FCFA)

Fonction	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	4 579 644	1 516 138	584 833	357 254	7 037 869
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	5 676	2 992	1 239	347	10 254
Articles d'Habilllements et Chaussures	379 602	146 427	55 672	43 701	625 401
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	582 314	293 949	133 272	117 955	1 127 490
Meubles, Articles de ménages et Entretien	93 514	40 654	14 993	12 159	161 320
Santé	153 573	53 990	18 061	11 028	236 652
Transport	248 253	124 493	53 133	43 845	469 723
Communication	120 872	56 989	24 001	17 149	219 012
Loisirs et Cultures	38 655	18 246	8 972	6 653	72 525
Enseignements	22 277	17 889	10 621	11 997	62 785
Restaurants et Hôtels	2 116	518	318	129	3 082
Biens et services Divers	135 350	60 488	31 712	22 162	249 713
Ensemble	6 361 847	2 332 773	936 827	644 380	10 275 826

Source : EMOP 2025

Tableau A3 18: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (en million de FCFA)

Fonction	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16 pers et+	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	523 245	3 036 418	1 566 108	1 132 924	779 175	7 037 869
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	779	4 257	1 872	1 640	1 707	10 254
Articles d'Habillements et Chaussures	43 333	275 156	138 517	99 810	68 585	625 401
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	85 644	450 155	250 762	182 279	158 650	1 127 490
Meubles, Articles de ménages et Entretien	11 163	66 309	34 248	27 913	21 687	161 320
Santé	13 416	97 259	55 088	41 182	29 706	236 652
Transport	31 798	183 971	109 415	81 618	62 920	469 723
Communication	16 957	90 553	47 706	37 017	26 779	219 012
Loisirs et Cultures	4 761	32 741	17 332	9 725	7 965	72 525
Enseignements	2 208	23 757	16 131	10 064	10 625	62 785
Restaurants et Hôtels	282	1 651	874	258	17	3 082
Biens et services Divers	22 923	106 747	56 436	36 182	27 426	249 713
Ensemble	756 509	4 368 975	2 294 490	1 660 611	1 195 241	10 275 826

Source : EMOP 2025

Tableau A3 19 : Le poids des principaux produits alimentaires consommés

Fonction	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
Riz	15,3	21,1	19,1	18,9
Mil	4,8	7,0	9,8	8,4
Sucre	3,5	3,6	3,8	3,7
Sorgho	0,2	1,2	2,8	2,1
Viande de bœuf fraîche	7,7	5,9	3,7	4,8
Thé	1,6	2,0	2,4	2,2
Maïs en grain crus	1,5	3,3	4,5	3,8
Beurre de karité	0,3	0,5	0,9	0,7
Poissons fumés, sèches, salés	1,3	2,0	3,3	2,7
Poissons frais	3,0	3,0	2,1	2,4
Huile d'arachide	3,4	3,0	2,4	2,7
Pain	4,6	2,7	2,0	2,5
Arachide décortiquée	0,4	0,4	1,0	0,8
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	1,0	2,5	1,6	1,7
Lait frais local	0,5	0,5	0,8	0,7
Tubercules et plantain	1,9	1,5	1,2	1,4
Oignon frais	2,0	1,7	1,8	1,8
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	0,8	0,9	1,1	1,0
Lait en poudre	2,0	1,9	1,2	1,4
Haricots secs	0,8	1,6	2,0	1,7
Autres produits alimentaires non cités	43,3	33,7	32,7	34,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant en milliards FCFA	11 233,5	13 459,5	45 685,6	70 378,7

Source : EMOP 2025

ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2025

Tableau A4 1 : Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens durables, sur les fonctions de consommation (milliards de FCFA, %)

Fonction	Dépenses trimestrielles sans biens durables janvier-mars 2025 (P1)		Dépenses trimestrielles sans biens durables avril-juin 2025 (P2)		Dépenses trimestrielles sans biens durables juillet-septembre 2025 (P3)		Dépenses trimestrielles sans biens durables octobre-décembre 2025 (P4)	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
Alimentation et Boissons non alcoolisées	2 053,8	75,3	2 240,1	74,9	2 130,7	76,6	2 064,8	77,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	3,0	0,1	2,8	0,1	2,7	0,1	2,8	0,1
Articles d'Habillements et Chaussures	145,4	5,3	285,1	9,5	179,4	6,4	87,2	3,3
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	126,6	4,6	120,3	4,0	122,8	4,4	123,8	4,7
Meubles, Articles de ménages et Entretien	42,1	1,5	22,1	0,7	23,6	0,8	23,8	0,9
Santé	71,0	2,6	52,9	1,8	58,1	2,1	70,2	2,6
Transport	134,6	4,9	115,2	3,8	114,0	4,1	124,3	4,7
Communication	59,7	2,2	48,3	1,6	50,9	1,8	51,2	1,9
Loisirs et Cultures	17,9	0,7	16,9	0,6	15,1	0,5	17,1	0,6
Enseignements	25,3	0,9	19,0	0,6	7,2	0,3	23,9	0,9
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,1	0,0
Biens et services divers	46,8	1,7	68,8	2,3	76,3	2,7	64,0	2,4
Total	2 726,3	100,0	2 991,5	100,0	2 781,6	100,0	2 654,2	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A4 2: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA)

Trimestre de collecte	Urbain	Rural	Ensemble
Dépenses par ménage			
Octobre - décembre (Passage 4)	1 119 166	747 676	863 453
Dépenses par tête			
Octobre - décembre (Passage 4)	151 407	97 002	113 473
Dépenses par équivalent adulte			
Octobre - décembre (Passage 4)	199 324	131 149	152 174

Source : EMOP 2025

Tableau A4 3 : Structure de la consommation trimestrielle des ménages maliens d'octobre à décembre 2024 selon le mode d'acquisition (milliards de FCFA, %)

Mode d'acquisition	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
Achats	1 000,9	89,8	1 210,8	73,7	2 211,67	80,2
Autoconsommation	46,5	4,2	351,0	21,4	397,49	14,4
Cadeau	66,6	6,0	81,9	5,0	148,52	5,4
Total	1 114,0	100,0	1 643,7	100,0	2 757,68	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A4 4 : Part budgétaire des fonctions de consommation d'octobre à décembre 2023 selon le milieu de résidence (milliards de FCFA, %)

Fonction	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	760,4	68,3	1304,3	79,4	2064,8	74,9
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	1,6	0,1	1,2	0,1	2,8	0,1
Articles d'Habilllements et Chaussures	39,7	3,6	47,5	2,9	87,2	3,2
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	83,5	7,5	40,4	2,5	123,8	4,5
Meubles, Articles de ménages et Entretien	26,2	2,3	36,1	2,2	62,2	2,3
Santé	30,0	2,7	40,1	2,4	70,2	2,5
Transport	77,7	7,0	80,2	4,9	157,9	5,7
Communication	31,9	2,9	41,5	2,5	73,4	2,7
Loisirs et Cultures	10,8	1,0	15,5	0,9	26,3	1,0
Enseignements	17,0	1,5	6,9	0,4	23,9	0,9
Restaurants et Hôtels	0,5	0,0	0,7	0,0	1,1	0,0
Biens et services divers	34,7	3,1	29,3	1,8	64,0	2,3
Total	1 114,0	100,0	1 643,7	100,0	2 757,7	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A4 5: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %)

Fonction	Alimentation et Boissons non alcoolisées		Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants		Articles d'Habilllements et Chaussures		Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres combustibles		Meubles, Articles de ménages et Entretien		Santé		Transport		Communication		Loisirs et Cultures		Enseignements		Restaurants et Hôtels		Biens et services divers		Ensemble	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Kayes	155,5	77,9	0,1	0,1	4,0	2,0	6,1	3,0	4,0	2,0	4,3	2,2	11,9	6,0	9,0	4,5	1,4	0,7	1,4	0,7	0,0	0,0	1,9	0,9	199,6	100,0
Koulikoro	244,1	74,2	0,1	0,0	17,1	5,2	10,0	3,0	8,8	2,7	5,6	1,7	20,2	6,1	10,5	3,2	6,5	2,0	2,0	0,6	0,2	0,0	3,8	1,2	329,0	100,0
Sikasso	102,5	68,5	0,0	0,0	3,9	2,6	5,8	3,9	6,0	4,0	2,9	1,9	16,9	11,3	5,0	3,4	1,9	1,3	1,8	1,2	0,0	0,0	2,9	1,9	149,6	100,0
Ségou	176,0	74,4	0,1	0,1	7,1	3,0	10,7	4,5	6,1	2,6	5,9	2,5	11,8	5,0	5,8	2,5	2,1	0,9	1,7	0,7	0,0	0,0	9,0	3,8	236,5	100,0
Mopti	126,0	80,7	0,1	0,1	3,6	2,3	6,8	4,4	2,6	1,7	4,8	3,1	6,0	3,9	3,5	2,2	0,6	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	1,9	1,2	156,2	100,0
Tombouctou	102,3	77,3	0,1	0,1	5,0	3,8	4,3	3,3	2,1	1,6	6,0	4,5	3,3	2,5	1,6	1,2	2,7	2,0	0,5	0,4	0,7	0,5	3,6	2,8	132,4	100,0
Gao	80,4	77,7	0,3	0,3	3,9	3,7	3,5	3,4	2,0	1,9	2,6	2,5	2,9	2,8	2,0	1,9	0,8	0,7	1,1	1,0	0,0	0,0	4,1	4,0	103,5	100,0
Kidal	13,5	73,3	0,0	0,2	0,6	3,3	1,1	6,2	0,7	4,1	0,7	3,7	0,8	4,5	0,4	2,1	0,1	0,4	0,0	0,3	0,0	0,2	0,3	1,8	18,4	100,0
Taoudenni	6,9	86,5	0,0	0,0	0,1	1,4	0,1	1,1	0,1	1,2	0,5	6,4	0,1	1,5	0,0	0,1	0,1	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	8,0	100,0
Ménaka	43,1	88,3	0,2	0,3	1,5	3,2	0,5	1,0	0,9	1,8	1,4	2,8	0,7	1,4	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,9	48,8	100,0
Nioro	50,4	81,8	0,1	0,1	1,6	2,6	1,6	2,7	1,8	2,9	1,2	2,0	1,9	3,2	1,7	2,7	0,4	0,6	0,2	0,4	0,0	0,0	0,6	1,0	61,6	100,0
Kita	48,5	72,8	0,1	0,2	2,2	3,3	2,3	3,4	2,5	3,7	2,1	3,1	4,4	6,6	1,8	2,7	0,8	1,2	0,3	0,4	0,0	0,0	1,6	2,4	66,5	100,0
Dioila	44,4	80,0	0,0	0,0	2,5	4,5	1,0	1,8	1,7	3,1	1,6	2,8	2,0	3,7	0,8	1,5	0,3	0,5	0,0	0,1	0,0	0,0	1,1	2,1	55,6	100,0
Nara	18,9	77,5	0,0	0,0	0,5	2,2	0,9	3,6	0,7	2,9	1,2	4,7	0,9	3,6	0,4	1,8	0,1	0,6	0,1	0,3	0,0	0,0	0,7	2,7	24,4	100,0
Bougouni	140,8	79,4	0,3	0,1	3,1	1,7	4,9	2,8	3,2	1,8	3,8	2,2	11,8	6,7	5,3	3,0	1,4	0,8	0,8	0,5	0,0	0,0	1,9	1,1	177,4	100,0
Koutiala	51,1	73,1	0,1	0,2	1,2	1,8	2,7	3,9	1,6	2,3	2,2	3,2	5,7	8,2	3,4	4,9	0,3	0,4	0,4	0,5	0,0	0,0	1,2	1,7	70,0	100,0
San	29,4	74,7	0,0	0,1	1,2	3,0	1,3	3,3	1,3	3,4	1,2	3,0	2,3	5,7	1,1	2,7	0,1	0,3	0,1	0,3	0,0	0,0	1,3	3,2	39,3	100,0
Doventza	39,6	83,5	0,0	0,1	1,1	2,4	1,0	2,2	1,0	2,1	1,6	3,4	1,0	2,1	0,8	1,6	0,2	0,5	0,2	0,4	0,0	0,1	0,8	1,7	47,4	100,0
Bandiagara	211,7	88,9	0,1	0,1	6,2	2,6	3,1	1,3	2,3	1,0	4,0	1,7	4,1	1,7	2,9	1,2	0,7	0,3	0,4	0,2	0,0	0,0	2,7	1,1	238,1	100,0
Bamako	379,6	63,8	0,9	0,1	20,7	3,5	56,0	9,4	12,7	2,1	16,6	2,8	49,1	8,2	17,4	2,9	5,7	1,0	12,7	2,1	0,1	0,0	24,0	4,0	595,5	100,0
Total	2064,8	74,9	2,8	0,1	87,2	3,2	123,8	4,5	62,2	2,3	70,2	2,5	157,9	5,7	73,4	2,7	26,3	1,0	23,9	0,9	1,1	0,0	64,0	2,3	2 757,7	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A4 6 : Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles (milliards de FCFA, %)

Fonction	Moins nantis		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Plus nantis		Ensemble	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	217,1	78,9	302,7	77,3	385,2	76,2	482,5	75,7	677,1	71,4	2064,8	74,9
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,3	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1	1,3	0,1	2,8	0,1
Articles d'Habilllements et Chaussures	7,1	2,6	10,6	2,7	15,4	3,1	19,1	3,0	35,0	3,7	87,2	3,2
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	7,4	2,7	15,0	3,8	21,2	4,2	31,3	4,9	49,0	5,2	123,8	4,5
Meubles, Articles de ménages et Entretien	7,1	2,6	8,9	2,3	12,4	2,4	13,7	2,1	20,1	2,1	62,2	2,3
Santé	8,3	3,0	10,3	2,6	12,2	2,4	15,1	2,4	24,3	2,6	70,2	2,5
Transport	13,8	5,0	21,2	5,4	28,0	5,5	32,8	5,1	62,1	6,6	157,9	5,7
Communication	7,5	2,7	10,5	2,7	13,5	2,7	16,8	2,6	25,1	2,6	73,4	2,7
Loisirs et Cultures	1,3	0,5	2,5	0,6	3,7	0,7	6,2	1,0	12,7	1,3	26,3	1,0
Enseignements	1,1	0,4	2,4	0,6	3,5	0,7	5,5	0,9	11,3	1,2	23,9	0,9
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,8	0,1	1,1	0,0
Biens et services divers	4,1	1,5	7,2	1,8	10,0	2,0	13,9	2,2	28,9	3,0	64,0	2,3
Total	275,2	100,0	391,6	100,0	505,6	100,0	637,5	100,0	947,8	100,0	2 757,7	100,0

Source : EMOP 2025

Tableau A4 7: Résultat des interviews des ménages par passage

	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
Interview acceptée	12940	100,0	12890	99,6	12931	100,0	12915	99,9
Acceptée avec réticence	5	0,0	50	0,4	6	0,0	11	0,1
Abandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Absence temporaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autre (précisez en observations)	0	0,0	0	0,0		0,0	0	0,0
Ménage perdu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	12945	100,0	12940	100,0	12937	100,0	12926	100,0

Source : EMOP 2025

ANNEXE 5 : MIGRATIONS ET TRANSFERTS DES MENAGES PENDANT L'ANNEE 2025

Tableau A5 1 : La situation migratoire des ménages par région et milieu de résidence

	% ménages ayant des membres en dehors de leur localité	Nombre moyen d'hommes	Nombre moyen de femmes
Région			
Kayes	4,0	1,34	0,00
Koulikoro	27,1	12,13	12,43
Sikasso	6,6	1,09	0,23
Ségou	2,2	1,27	0,24
Mopti	5,1	1,20	0,45
Tombouctou	12,9	6,31	4,18
Gao	0,8	2,49	0,83
Kidal	10,2	1,09	0,09
Taoudenni	1,8	1,28	1,55
Ménaka	7,2	1,43	0,21
Nioro	41,7	3,81	2,47
Kita	6,0	1,39	0,27
Dioïla	14,2	1,96	0,37
Nara	16,7	1,69	0,24
Bougouni	10,3	1,60	0,10
Koutiala	4,7	1,68	0,72
San	15,8	1,74	0,55
Douentza	0,3	1,11	0,16
Bandiagara	14,2	2,02	1,28
Bamako	4,2	1,33	0,38
Milieu de résidence			
Urbain	6,7	7,27	6,98
<i>'Bamako</i>	4,2	1,33	0,38
<i>'Autres villes</i>	8,7	9,47	9,42
Rural	10,8	4,55	3,60
Ensemble	9,5	5,15	4,35

Source : EMOP 2025

Tableau A5 2 : Proportion des ménages ayant reçu du transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par région et milieu (%)

Proportion des ménages ayant reçu des transferts d'argent au cours des 12 derniers mois (%)	
Région	
Kayes	12,5
Koulikoro	13,0
Sikasso	7,8
Ségou	2,2
Mopti	14,8
Tombouctou	9,4
Gao	1,5
Kidal	9,6
Taoudenni	2,9
Ménaka	5,8
Nioro	40,6
Kita	17,4
Dioïla	6,7
Nara	34,4
Bougouni	6,3
Koutiala	4,7
San	11,4
Douentza	1,1
Bandiagara	11,7
Bamako	4,3
Milieu de résidence	
Urbain	6,3
'Bamako	4,3
'Autres villes	7,9
Rural	9,9
Ensemble	8,8

Source : EMOP 2025

Tableau A5 3: Allocation des transferts (interne et externe) reçus par région et milieu de résidence (%)

	Types de dépenses														
	Biens de consommation courante (alimentaires, vêtements, etc.)	Edu-cation	Santé	Location (de maisons, de terres)	Mariage	Voitures/ Camions	Réfection d'une maison	Construction d'une nouvelle maison	Achat de terre	Baptême	Commerc, affaires	Funérailles	Autres dépenses privées/ familiales	Epargne	Total
Région															
Kayes	58,4	7,4	16,8	0,4	0,5	0,4	2,1	0,8	0,0	0,3	2,7	0,0	9,6	0,7	100
Koulikoro	46,8	1,6	14,1	2,0	0,3	0,0	4,9	9,3	5,1	1,9	3,6	0,4	9,2	1,1	100
Sikasso	63,8	1,4	5,7	5,9	0,0	0,0	1,7	3,9	0,0	0,0	8,6	0,0	6,5	2,5	100
Ségou	60,3	0,6	14,8	0,7	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	3,2	18,0	100
Mopti	48,1	1,1	10,6	0,7	2,4	0,0	2,6	2,9	7,2	0,7	4,9	0,6	8,1	10,1	100
Tombouctou	12,2	0,3	5,8	0,0	1,6	0,0	1,2	51,1	0,0	0,2	23,2	0,0	2,9	1,5	100
Gao	37,9	3,9	7,2	0,0	0,0	0,0	15,5	0,0	0,0	0,0	5,7	0,0	10,2	19,4	100
Kidal	35,2	3,0	13,5	3,4	0,0	0,0	0,0	10,4	0,0	0,0	18,4	0,0	10,2	5,8	100
Taoudenni	58,2	2,8	35,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,3	0,0	2,7	100
Ménaka	60,5	2,2	27,8	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,3	0,0	100
Nioro	51,7	2,1	9,9	0,1	1,1	0,0	2,2	14,7	0,2	0,8	1,4	0,0	11,8	4,0	100
Kita	36,2	4,9	7,5	0,1	1,4	0,0	3,2	6,7	15,3	0,5	4,6	0,3	15,3	3,9	100
Dioïla	39,5	2,0	12,6	0,0	0,0	0,0	0,0	35,5	0,0	0,0	0,0	2,0	8,4	0,0	100
Nara	63,0	2,2	20,0	0,1	0,7	0,0	0,2	0,8	0,0	1,4	0,5	0,9	10,2	0,0	100
Bougouni	64,3	1,6	18,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	8,8	4,9	100
Koutiala	48,9	9,2	22,2	4,3	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	2,1	2,2	0,0	7,8	1,1	100
San	27,4	1,0	5,3	0,0	7,5	11,0	0,0	8,5	0,0	0,0	0,3	0,0	38,3	0,6	100
Douentza	82,2	1,0	9,2	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	0,0	100
Bandiagara	35,3	9,6	20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,1	1,2	18,6	6,7	100
Bamako	52,4	12,0	11,1	6,7	0,3	0,0	0,3	3,8	0,0	0,0	1,8	0,0	8,9	2,7	100
Milieu de résidence															
Urbain	48,0	9,6	11,1	4,8	0,4	0,0	1,4	6,0	2,1	0,2	4,5	0,2	8,8	2,9	100
Rural	49,3	2,9	12,8	0,4	1,1	0,3	2,3	9,5	2,3	0,7	4,0	0,2	10,7	3,5	100
Total	48,9	5,0	12,3	1,8	0,9	0,2	2,0	8,4	2,3	0,6	4,1	0,2	10,1	3,3	100

Source : EMOP 2025

REFERENCES

Rapports d'enquête

1. DNSI « Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté », 2001
2. DNSI, « Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages », 2006
3. INSTAT « Enquête par grappe à indicateurs multiples et des dépenses des ménages du Mali (MICS-ELIM 2009-2010) »,
4. State of Qatar-Statistics Authority « Household Expenditure and Income Survey », 2006-2007
5. National Institute of Statistics of Rwanda «The evolution of poverty in Rwanda from 2000 to 2011»
6. Department of census and statistics of Sri Lanka « Household income and expenditure survey», preliminary report, 2009-2010
7. Tous les rapports de l'EMOP, quatre passages par an, sont publiés sur l'internet. voir www.instat-mali.org
8. Plan triennal de campagne agricole consolidé et harmonisé, Bilan 2023, Programmation 2024 et Projections 2025 et 2026
9. Résultats prévisionnels enquête agricole de conjoncture (EAC) 2024, campagne agro-pastorale et halieutique 2024, CPS/SDR, Novembre 2024
10. Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Septembre 2024 (ENSAN MALI)
11. Situation économique et financière du Mali en 2023 et perspectives pour 2024, Direction Nationale de la Planification du Développement

Articles

12. Angeles Soliz, Luis Alejandro « Indices de pauvreté », Mémoire de licence, Université de Genève, juin 1999.
13. Aline Coudouel et al. « Mesure et analyse de la pauvreté », Avril 2002
14. Institut de la Banque Mondiale « Introduction à la pauvreté », Septembre 2005